



L'innovation au coeur de l'action

Rapport Annuel



| Santé humaine | Salubrité des aliments | Santé animale |
|--|---|--|
| Bioniche Therapeutics <ul style="list-style-type: none"> Découverte et développement de médicaments Produits fondés sur des technologies brevetées Développement : cancer de la vessie et autres cancers | Bioniche Food Safety <ul style="list-style-type: none"> Développement de vaccins destinés aux animaux pour améliorer la salubrité des aliments et de l'eau Homologation complète au Canada du vaccin pour les bovins contre <i>E. coli</i> O157 Autres vaccins destinés aux animaux en cours d'élaboration (<i>Salmonella</i>, <i>Campylobacter</i> et <i>Listeria</i>) | Bioniche Animal Health <ul style="list-style-type: none"> Première société canadienne en importance dans le secteur de la santé animale Objectifs : réduire le recours aux antibiotiques (immunologie); améliorer le rendement reproducteur; et prévenir les maladies (vaccins) |

Bioniche Life Sciences Inc. est une société ouverte, dont les titres se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole «BNC» depuis 1992. Le siège social de la société se trouve à Belleville, en Ontario (Canada). Bioniche détient et exploite plusieurs bureaux et installations de fabrication au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Australie et compte environ 211 employés.

Faits saillants financiers de l'exercice 2010, comparativement aux exercices 2009 et 2008

| <i>En milliers de \$ canadiens</i> | Exercice terminé le 30 juin 2010 | Exercice terminé le 30 juin 2009 | Exercice terminé le 30 juin 2008 |
|--|--|--|--|
| Produits | 45 899 | 33 281 | 27 568 |
| Perte nette | (1 590) | (10 500) | (16 256) |
| Résultat net de base et dilué par action | (0,02) | (0,15) | (0,26) |
| Trésorerie | 11 070 | 5 950 | 4 399 |
| Total de l'actif | 52 139 | 34 641 | 34 623 |
| Passif à long terme | | | |
| Dette à long terme | 1 341 | 1 149 | 1 674 |
| Obligations au titre de contrats de location-acquisition | 1 184 | 1 225 | 1 424 |
| Aide gouvernementale | 6 964 | 2 476 | — |
| Incitatifs gouvernementaux reportés | 2 382 | 3 336 | 3 607 |

Historique de la société / Stratégie commerciale

M. Graeme McRae a fondé la société en 1979 sous le nom de Vetrepharm, société spécialisée en santé animale, à London, en Ontario. M. McRae était d'avis que les principales sociétés pharmaceutiques ne se penchaient pas suffisamment sur la recherche de solutions de rechange aux antibiotiques en guise de traitement des maladies propres au bétail. Il était convaincu qu'il existait de meilleures façons de soigner les maladies vétérinaires, sans les problèmes associés aux antibiotiques, lesquels laissent des traces dans la chaîne alimentaire et favorisent la création d'espèces de bactéries résistantes. Le mandat de Vetrepharm était donc de faire de la recherche pour trouver des solutions de rechange, et cet engagement est resté le même au cours de ses 31 années d'activité. La société a financé elle-même le développement de ses technologies en mettant au point un certain nombre de nouveaux produits, en les fabricant et en les vendant aux vétérinaires.

Cette approche s'est révélée viable pour diriger l'exploitation, la croissance et l'étendue des activités de recherche ainsi que pour créer de la valeur pour les actionnaires. Le chiffre d'affaires attribuable à la production et aux ventes a assuré la stabilité de l'entreprise et de ses activités de recherche. Par conséquent, la société croit que la meilleure façon de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires est de générer davantage de flux de trésorerie d'exploitation découlant de l'enregistrement et de la commercialisation de produits mis au point en interne. Même si elle préfère participer le plus possible à toutes les étapes du cycle de vie des produits qu'elle met au point en interne, la société croit qu'il est parfois préférable, pour certains projets, de s'associer avec des partenaires pour ce qui touche les volets marketing et commercialisation, comme Endo Pharmaceuticals Inc. pour *Urocidin*^{MC}. Chaque fois qu'il est possible de le faire, la société fabrique les produits qu'elle développe, générant ainsi une marge bénéficiaire bien plus élevée qu'en utilisant la méthode traditionnelle d'ententes d'octroi de licences avec des fabricants et des distributeurs externes. Aujourd'hui, deux produits importants mis au point par Bioniche (*Urocidin*^{MC} et *Econiche*^{MC}) en sont aux dernières étapes de développement et entament le processus approprié de réglementation. La société compte assurer elle-même la fabrication de ces produits.

Au fil des ans, la société a principalement mobilisé des capitaux afin de financer ses activités de recherche. À l'avenir, la société a l'intention de financer les recherches en cours grâce à des résultats d'exploitation plus élevés et durables, et de financer la construction et l'aménagement d'installations de production en utilisant des instruments financiers à long terme traditionnels, dont l'aide gouvernementale disponible.

Objectifs

Les objectifs de la société sont de déployer sa stratégie commerciale :

1. Exploiter les technologies brevetées existantes et continuer, par le truchement de son programme de développement de produits, d'en améliorer la valeur thérapeutique prouvée pour l'être humain et les animaux.
2. Travailler au développement de ces technologies jusqu'à leur commercialisation, que ce soit seule ou avec des partenaires stratégiques.
3. Fabriquer autant de produits issus de son programme de développement de produits qu'elle le peut afin d'améliorer ses marges bénéficiaires, de protéger l'intégrité de ses produits et d'accroître la valeur à long terme pour ses actionnaires.



Graeme McRae

Chers actionnaires,

L'exercice 2010, particulièrement riche en événements, vient de prendre fin. La signature en juillet 2009 d'un contrat de licence, de développement et d'approvisionnement relativement à *Urocidin*^{MC}, formulation du complexe ADN de la paroi cellulaire d'origine mycobactérienne (MCC) pour le traitement du cancer de la vessie, a représenté une avancée pour la société. Le contrat a entraîné le versement immédiat de 20 millions \$ US à la société, et la possibilité de paiements pouvant atteindre 110 millions \$ US à l'atteinte de jalons. Au cours de l'exercice 2010, la société a reçu trois de ces paiements, ce qui représente un produit total de 14 millions \$ US.

Notre partenaire de licence, Endo Pharmaceuticals Inc. (Endo), a obtenu initialement les droits relatifs à *Urocidin*^{MC} pour les États-Unis et le Mexique (et, sous réserve des droits de commercialisation conjointe, le Canada), avec une option de 12 mois visant l'expansion du territoire pour y inclure les droits mondiaux de commercialisation. En février 2010, Endo a exercé son option visant les droits mondiaux, devenant du coup responsable de tous les coûts de développement externe liés au programme d'essais cliniques de phase III d'*Urocidin*^{MC}. La société continue de fournir des ressources internes à ce programme à ses propres frais. Certaines des charges internes sont compensées par un recouvrement d'Endo, environ 1,8 million \$ au cours de l'exercice 2010.

Comme les données provenant du premier essai clinique de phase III avec *Urocidin*^{MC} sur les patients souffrant d'un cancer de la vessie qui est réfractaire (ne répond pas) à la thérapie BCG ont été analysées par Endo, les deux sociétés ont finalisé le protocole pour un essai clinique additionnel avec *Urocidin*^{MC}. Des patients devraient commencer à être recrutés pour ce nouvel essai de phase III au cours de l'année civile 2010. Une fois finalisés, les détails du nouveau protocole seront rendus publics par l'entremise du service d'enregistrement des essais cliniques du National Institutes of Health des États-Unis, à l'adresse <http://www.clinicaltrials.gov>.

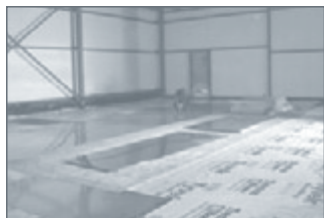
Étant donné qu'Endo est désormais responsable du programme de développement des essais cliniques d'*Urocidin*^{MC}, avec les données fournies par la société, les ressources des équipes précliniques et cliniques internes peuvent être réaffectées à de nouvelles tâches. En vertu du contrat signé avec la société, Endo a aussi obtenu un droit prioritaire pour négocier d'autres utilisations cliniques de la technologie MCC (autre que le traitement du cancer de la vessie), lorsqu'il s'agit de maladies urologiques ou pelviennes. Cependant, la recherche préclinique de la société au fil des ans a démontré l'efficacité potentielle de la technologie MCC pour traiter divers cancers humains, et la société songe maintenant à explorer des indications additionnelles grâce à une nouvelle évaluation clinique précoce.

En plus des paiements susmentionnés en vertu du contrat de licence avec Endo, Bioniche a conservé des droits exclusifs de fabrication du produit et recevra un prix de transfert lié au chiffre d'affaires net pour avoir fourni à Endo le produit commercial par suite de son approbation par les organismes de réglementation. La société est à la recherche de financement par un tiers sans participation au capital en vue de se constituer une capacité de production commerciale suffisante pour *Urocidin*^{MC} avant son enregistrement.

Centre de fabrication de vaccins en santé animale et salubrité des aliments

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des progrès importants dans la construction d'un centre de fabrication de vaccins (CFV) en santé animale et salubrité des aliments, à son installation de Belleville, en Ontario. Une fois achevé à la fin de mars 2011, le CFV sera une installation de production de pointe, la seule installation de ce genre au Canada et l'une parmi un nombre très restreint en Amérique du Nord.

Le CFV est construit selon les normes de bonnes pratiques de fabrication et, une fois que le bâtiment, le matériel et les procédés de production auront été approuvés, il sera en mesure de produire une vaste gamme de vaccins. Le financement de 25 millions \$ du projet se compose d'une aide gouvernementale remboursable provenant du gouvernement du Canada et de celui de l'Ontario totalisant environ 20 millions \$, ainsi que d'une hypothèque contractée auprès de la Banque de développement du Canada (BDC) d'environ 5 millions \$.



Installing the floor in the new penthouse (top) level in January, 2010



Progress of internal construction (one level of three) in May, 2010



HVAC equipment being delivered in May, 2010

Nous sommes heureux de bénéficier d'un investissement additionnel de 750 000 \$ accordé par l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario) relativement à une installation pilote de fermentation adjacente au CFV. L'annonce a été effectuée en avril 2010 par M. Daryl Kramp, député de Prince Edward Hastings, au nom de l'Honorable Gary Goodyear, ministre d'État responsable de FedDev Ontario.

L'installation pilote de fermentation représente un ajout essentiel au CFV. À mesure que les candidats-vaccins viables en santé animale ou salubrité des aliments sont identifiés et évalués, ils seront amenés à la nouvelle installation pour développement, mise à l'échelle et préparation en vue de la fabrication à l'échelle commerciale.

FedDev Ontario a été créée dans le cadre du plan d'action économique du Canada pour soutenir le développement économique et le développement des collectivités, l'innovation et la diversification économique, avec des apports aux collectivités, aux entreprises et aux organismes sans but lucratif dans le sud de l'Ontario.

À la division de la salubrité des aliments, notre équipe continue de collaborer avec les organismes gouvernementaux pour trouver du soutien pour des programmes pilotes afin de faciliter l'utilisation par les éleveurs du vaccin pour les bovins EconicheMC contre *E. coli* O157. Le vaccin est disponible en quantités limitées jusqu'à l'achèvement du nouveau CFV. Ses premières ventes ont eu lieu à l'exercice 2008, en vertu d'un *Permis de dissémination de produits biologiques vétérinaires* accordé en décembre 2006 par l'Agence canadienne d'inspection des aliments («ACIA»). En octobre 2008, le vaccin a reçu l'homologation complète de l'ACIA au Canada faisant de lui le premier vaccin de son genre du monde à être entièrement homologué.

Bioniche fournit tous les documents requis pour une licence conditionnelle aux États-Unis, que nous espérons obtenir d'ici la fin de l'année civile.

La société continue de collaborer avec la Vaccine and Infectious Diseases Organization («VIDO») à l'Université de la Saskatchewan et l'Université de la Colombie-Britannique en vue d'identifier et de développer de nouveaux candidats-vaccins pour lutter contre les maladies zoonotiques (transmises des animaux à l'humain), notamment la *Salmonella enteritidis*, le *Campylobacter jejuni* et la *Listeria*. En Amérique du Nord, le *Campylobacter*, la *Salmonella* et le *E. coli* sont les trois principales causes de gastro-entérite bactérienne.

Division de la santé animale

Les produits d'exploitation de division de la santé animale, reconnue pour générer des bénéfices positifs avant intérêts, impôts, amortissement et conversion des devises [«BAIIA»] avant frais de recherche et de développement, ont traditionnellement soutenu les grands projets de recherche et de développement de la société. L'exercice 2010 a été difficile pour cette division, et s'est accompagné d'une chute des ventes par rapport à l'exercice 2009. Ce recul reflète largement le contexte de récession sur certains marchés et l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de l'exercice.

La société offre plus de 60 produits qui peuvent être classés surtout dans les groupes suivants : produits de reproduction et de transfert d'embryons, produits à base d'hyaluronanes, produits immunostimulants, anticorps polyclonaux, vaccins et nutraceutiques. Ces produits sont vendus directement aux vétérinaires au Canada, aux États-Unis, en Australie et en Europe, et par certains distributeurs dans le reste du monde.

La signature d'une entente de partenariat avec Bayer Animal Health, division de Bayer Australia Limited (le 2 juin 2010) pour la distribution exclusive de deux produits destinés à la reproduction du bétail en Australie est un bon exemple du type d'ententes créatives que la division de la santé animale de Bioniche recherche en vue d'accroître sa clientèle. Plus que jamais, les éleveurs de bovins de boucherie et de bovins laitiers essaient d'améliorer le rendement reproducteur de leur bétail, et nos produits, *Cue-Mate*^{MD} et *Pregneco*^{MD}, leur offrent de nouvelles options intéressantes à cet égard. Un marché de plus de 15 millions de vaches demeure relativement inexploité en Australie et il est essentiel d'y faire connaître *Cue-Mate* et *Pregneco* afin que ces produits puissent progresser. Bayer nous aidera à étendre ce marché et à y établir une présence accrue; les possibilités de croissance sont importantes.

Le partenariat avec Trophogen Inc., annoncé le 23 juin 2010, a entraîné le développement d'une hormone recombinante de qualité supérieure économique et qui n'est pas d'origine animale. Cette technologie recombinante offrira des économies de coûts et des avantages quant à la production sur la folliculostimuline actuelle de la société, ainsi que l'élimination de tout doute quant aux produits d'origine animale.

Le contrat de licence intervenu entre la société et l'Université d'Ottawa (annoncé le 25 août 2010) offre un accès commercial à Bioniche à la technologie de l'Université d'Ottawa relativement à la thérapie par les plantes (produits de santé naturels) et les composés pharmaceutiques pour le traitement de l'angoisse et des conditions semblables en santé animale, santé humaine et aquaculture. La société prévoit explorer initialement le développement de la technologie en produits de santé animale destinés aux chiens et aux chats, qui permettraient de réduire l'angoisse sans les effets secondaires des calmants chimiques. Dans l'avenir, la société pourrait aussi explorer le développement d'applications humaines pour cette technologie. Le contrat de licence comprend un engagement à l'égard de la recherche en cours à l'Université d'Ottawa.

La situation financière améliorée de la société au cours de l'exercice 2010 nous a permis d'investir dans ces types de contrats de licence et d'ententes de partenariat ainsi que de faire progresser notre riche programme de recherche et de développement interne. La société compte un certain nombre de produits stimulants qui pourraient représenter une avancée cruciale pour les vétérinaires et les éleveurs. Un de ces produits est le vaccin pour les chevaux contre le *Rhodococcus equi*, une cause chronique et souvent fatale de bronchopneumonie chez les poulains. Le vaccin a été testé et a démontré une efficacité désirable dans le cadre d'études de provocation contrôlée. La société est à élaborer son plan d'homologation mondiale pour ce vaccin.

La société étudie également la possibilité d'utiliser une formulation de la technologie axée sur la paroi cellulaire d'origine mycobactérienne pour le traitement du cancer chez les animaux de compagnie. Des études utilisant des patients canins atteints de cancer constituent le moyen le plus efficace de démontrer l'efficacité de cette technologie comme solution thérapeutique. Les études peuvent être effectuées avec la formulation de la paroi cellulaire d'origine mycobactérienne seule ou en conjonction avec les méthodes thérapeutiques standard. La société est d'avis qu'il existe des marchés importants en Amérique du Nord, en Europe et au Japon prêts à accueillir cette thérapie. La thérapie axée sur la paroi cellulaire d'origine mycobactérienne vise à améliorer la qualité de la vie et à prolonger la vie au-delà de ce que permettent les normes de soins actuelles.

Bien sûr, les travaux de recherche dans tous les domaines de la société exigent un investissement sur plusieurs années avant d'en arriver à l'étape d'obtention de l'approbation des organismes de réglementation et la commercialisation des nouvelles thérapies. La société peut heureusement compter sur des actionnaires qui continuent de croire à notre programme général et à notre modèle d'entreprise. Nous avons confiance qu'ils continueront de nous donner leur soutien lorsque nous investirons dans des possibilités de croissance pour l'entreprise.

Le président du conseil d'administration, président et chef de la direction,



Graeme McRae

Bioniche estime que ses actionnaires s'attendent à ce qu'elle agisse de manière responsable et utilise leur investissement à bon escient. Ce bref rapport décrit quelques initiatives entreprises par la société afin de réaliser sa vision, soit d'innover pour améliorer la qualité de la vie. L'expression «responsabilité sociale des entreprises» revêtant une importance cruciale pour la société, celle-ci veille à appliquer des conventions et des pratiques supérieures aux exigences de la réglementation gouvernementale. La société espère qu'en agissant selon ses valeurs de base, à savoir l'intégrité, l'éthique, la loyauté et la compassion, elle sera en mesure de créer des relations à long terme permettant d'améliorer le bien-être de toutes ses parties prenantes.

Responsable envers les patients par ses produits

Comme le modèle d'entreprise de la société repose d'abord et avant tout sur la santé et le bien-être de ses patients (qu'il s'agisse d'humains ou d'animaux), des mesures sont prises afin de protéger ceux-ci contre des substances dangereuses et des maladies. Par exemple, Urocidinmc, médicament contre le cancer de la vessie mis au point par la société et se trouvant en phase III des essais cliniques, est fabriqué à partir d'une bactérie non pathogène. Quant à Econichemc, vaccin pour bovins contre l'*E. coli* O157 développé par la société, empêche qu'une bactérie pathogène ne se fixe au tractus intestinal des bovins, en réduisant ainsi la quantité disséminée dans l'environnement (nourriture et sources d'eau) et protégeant du coup les humains contre les infections. Tous les produits de la société doivent satisfaire aux exigences de tests rigoureux avant d'être mis en marché, et sont conçus de façon à fournir une efficacité maximale au cours de leur cycle de vie, tout en ayant une faible empreinte écologique.

Responsable envers les employés par son engagement et sa responsabilisation

L'équipe de direction de la société a travaillé d'arrache-pied afin d'implanter une culture d'entreprise mettant l'accent sur un milieu de travail inclusif et diversifié pour ses employés.

Classée, en 2009, au 13^e rang au sondage des Employeurs de choix, petites et moyennes organisations, mené par le Centre for Business Venturing de la Queen's University School of Business et par Hewitt & Associés, la société a participé de nouveau à ce sondage en 2010. Pour ce faire, chaque employé doit répondre à un sondage afin d'évaluer la reconnaissance des employés, la gestion du rendement, les possibilités d'avancement et



la réputation de la société. Le service des ressources humaines organise régulièrement des groupes de discussion avec des employés afin d'évaluer les forces de la société ainsi que les éléments à améliorer. L'information précieuse recueillie lors de ces groupes de discussion s'inscrit dans notre «Stratégie Gens», qui vise à augmenter l'engagement des employés et à renforcer la culture d'entreprise.

La sécurité des employés est une priorité pour Bioniche, et elle est fière d'annoncer qu'aucun accident entraînant une perte de temps n'est survenu depuis mai 2002. De plus, les employés du siège social ont été encouragés à se soucier de l'environnement en mettant sur pied des programmes de recyclage et de compostage. Les produits de papier sont recyclés alors que les restants de table sont compostés sur place et servent d'engrais à la ferme de la société! Depuis six ans, à l'occasion du Jour de la Terre, les employés de Bioniche de par le monde prennent part au «nettoyage communautaire Bioniche» et ramassent les débris sur les propriétés de la société et dans des endroits publics.



Responsable envers la planète et les collectivités par la philanthropie

Bioniche croit que son engagement envers la responsabilité ne se limite pas à ses bureaux ni à ses laboratoires. Elle offre donc son soutien financier à des projets qui contribuent à améliorer le sort de la planète et des collectivités.

La disparition d'espèces est un problème de taille en Australie, où les espèces menacées vivent souvent dans des milieux difficiles. Afin de faire partie de la solution, la société a récemment fait don de supports et de filtres destinés au transfert d'embryons au Taronga Western Plains Zoo, qui collabore depuis quatre ans avec des biologistes spécialisés en reproduction du Berlin's Institute for Zoo and Wildlife Research afin de mettre au point des techniques de reproduction assistée pour les femelles rhinocéros noir stériles. Grâce au don de Bioniche, deux femelles ont subi un traitement de superovulation, leurs ovules ont été prélevés, puis maturés *in vitro* et fécondés. L'objectif principal de cette recherche est de mettre au point une technologie de production *in vitro* d'embryons de rhinocéros afin de propager la génétique des femelles rhinocéros noir en captivité incapables de porter elles-mêmes leur petit ou de celles qui meurent avant d'avoir atteint leur potentiel de reproduction en récupérant leurs ovules *post-mortem*. Cette année, le travail d'équipe hors pair de ce groupe de chercheurs a permis la création du premier embryon de rhinocéros du monde.

Bioniche s'est forgée une réputation d'entreprise qui redonne à la collectivité. Elle commandite régulièrement des activités de financement, recueille des fonds pour des causes particulières et apporte sa contribution à des œuvres de bienfaisance liées aux soins de santé, particulièrement au traitement du cancer. Cette année, la société soutient une nouvelle œuvre de bienfaisance, le Sexual Assault Centre for Quinte and District. Bioniche a été la première société à offrir son soutien à la campagne de financement du centre résidentiel de soins de cette œuvre de bienfaisance, qui se déroulera entre le 1^{er} décembre 2010 et le 31 août 2011. Les fonds amassés au cours de la campagne serviront à financer la construction d'un centre résidentiel de soins permanent, où les victimes d'agression sexuelle pourront suivre une thérapie intensive pour faciliter leur rétablissement.

La responsabilité du rapport de gestion qui suit incombe à la direction et il doit être lu avec les états financiers consolidés annuels de 2010 de la société et les notes y afférentes, qui ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus («PCGR») du Canada pour les états financiers intermédiaires, ainsi qu'avec les états financiers consolidés vérifiés annuels de la société et le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 30 juin 2010, qui figurent sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Cette analyse a été effectuée par la direction à partir de l'information disponible en date du 9 septembre 2010.

Lorsqu'un énoncé présenté dans ce document contient des informations qui ne sont pas historiques, il est considéré comme étant prospectif et assujéti à des risques et incertitudes. Les résultats réels, les niveaux d'activité, le rendement ou les réalisations pourraient différer considérablement de ceux ou celles projetés dans les présentes et dépendent d'un certain nombre de facteurs, y compris le parachèvement avec succès de la recherche et des essais cliniques selon le calendrier établi, les incertitudes liées au processus de réglementation et la commercialisation ultérieure des médicaments de la société.

Les énoncés de mise en garde compris dans le présent rapport s'appliquent à tous les énoncés prospectifs qui y figurent également. Les résultats futurs de la société pourraient différer de façon importante de ceux qui sont abordés dans les présentes. Les facteurs qui pourraient occasionner des écarts ou contribuer à ceux-ci sont présentés sous la rubrique «Risques et incertitudes». Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Le présent rapport de gestion est daté du 9 septembre 2010. Les expressions «nous», «nos», «notre», «Bioniche» ou la «société» renvoient toutes à Bioniche Life Sciences Inc., à moins d'indication contraire. Tous les pourcentages indiqués dans les présentes sont calculés d'après les montants entiers figurant dans les documents financiers et les états financiers de la société et non d'après les montants arrondis figurant dans les présentes.

Vue d'ensemble de l'entreprise

Bioniche est une société biopharmaceutique canadienne de recherche axée sur la technologie qui est engagée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de produits brevetés à l'intention des marchés de la santé humaine et de la santé animale partout dans le monde. La société emploie 211 personnes et compte trois unités d'exploitation : santé humaine, santé animale et salubrité des aliments. Le siège social de la société est situé à Belleville, en Ontario (Canada).

Santé humaine :

L'unité d'exploitation de la santé humaine de la société a des installations de recherche et de production et un groupe d'essais cliniques à Montréal, au Québec (Canada). Les activités de cette unité d'exploitation portent sur le développement de traitements novateurs contre le cancer chez l'humain, en mettant l'accent sur la recherche et le développement de la plateforme technologique exclusive de la société du complexe ADN de la paroi cellulaire mycobactérienne («MCC») pour le traitement du cancer de la vessie et d'autres cancers, et de ses oligonucléotides qui, selon des études précliniques, s'annoncent prometteurs pour le traitement de la leucémie et d'autres cancers. La stratégie de la société consiste à mettre au point ses traitements à l'aide d'essais cliniques de phase II, puis à établir des alliances pour achever les essais cliniques finaux et obtenir les approbations des organismes de réglementation en vue de la commercialisation.

La phase III des essais cliniques d'*Urocidin*^{MC}, marque de commerce de la technologie MCC pour le traitement du cancer de la vessie, est actuellement en cours auprès de patients atteints d'un cancer de la vessie non invasif sur le plan musculaire qui est réfractaire (ne répond pas) à la thérapie standard. Le programme d'essais cliniques de phase III est actuellement mené en partenariat avec Endo Pharmaceuticals Inc. [«Endo»] dans le cadre du contrat de licence, de développement et d'approvisionnement daté du 10 juillet 2009.

Santé animale :

L'unité d'exploitation de la santé animale de la société développe, fabrique et commercialise des produits biopharmaceutiques destinés à la santé animale partout dans le monde. L'unité d'exploitation de la santé animale possède des installations de développement, de fabrication et de commercialisation de produits à Belleville, en Ontario (Canada), ainsi que des installations de commercialisation et de production à Athens, dans l'État de Géorgie (États-Unis), à Pullman, dans l'État de Washington (États-Unis), à Melbourne, dans l'État de Victoria (Australie) et à Armidale, en Nouvelle-Galles du Sud (Australie). La société a connu une croissance progressive en utilisant la biotechnologie pour proposer au marché de la santé animale des solutions novatrices qui répondent aux besoins évolutifs du secteur de la santé animale.

Les produits d'exploitation de l'unité d'exploitation de la santé animale, reconnue pour générer des bénéfices positifs avant intérêts, impôts et amortissement («BAIIA»)¹ avant les frais de recherche et de développement, ont traditionnellement soutenu les grands projets de recherche et de développement de la société.

La société offre plus de 60 produits qui peuvent être classés surtout dans les groupes suivants : produits de reproduction et de transfert d'embryons, produits à base d'hyaluronanes, produits immunostimulants, anticorps polyclonaux, vaccins et nutraceutiques. Ces produits sont vendus directement aux vétérinaires au Canada, aux États-Unis, en Australie et en Europe, et par certains distributeurs dans le reste du monde.

Salubrité des aliments :

L'unité d'exploitation de la salubrité des aliments de la société, Bioniche Food Safety, a été fondée en juillet 2001. Elle s'occupe de la recherche, du développement, de la fabrication et de la commercialisation de produits biopharmaceutiques à usage vétérinaire visant à améliorer la salubrité des aliments et des réserves d'eau. Le principal projet de la division est le développement et la commercialisation d'un vaccin pour les bovins, *Econiche*^{MC}, utilisé pour réduire la dissémination de la bactérie mortelle *Escherichia coli* (*E. coli*) O157. Ce vaccin a été conçu pour réduire la charge de bactéries pathogènes *E. coli* O157 chez les bovins et dans leurs déjections, atténuant ainsi la contamination de l'environnement, de la nappe phréatique et des installations de transformation du bétail. Il a été démontré que le vaccin a pour effet de réduire la quantité de bactéries excrétées par les bovins et le nombre d'animaux colonisés par la bactérie. Moins la bactérie se reproduit dans les bovins, moins elle est excrétée dans leurs déjections, ce qui amoindrit la contamination de l'environnement et des carcasses durant la transformation des aliments.

Le vaccin est désormais en vente, mais en quantités très limitées, et les premières ventes ont eu lieu à l'exercice 2008, en vertu d'un *Permis de dissémination de produits biologiques vétérinaires* accordé en décembre 2006 par l'Agence canadienne d'inspection des aliments («ACIA»).

Le 27 octobre 2008, la société a annoncé qu'*Econiche*^{MC}, premier vaccin au monde visant à réduire la dissémination de la bactérie *E. coli* O157 par les bovins, avait reçu de l'ACIA l'homologation complète de vente au Canada. La société essaie présentement d'obtenir une homologation semblable du ministère de l'Agriculture des États-Unis («USDA»). Les ventes ont été restreintes en partie en raison de la capacité de production limitée et de la nécessité de fournir des vaccins à des fins de réglementation et d'études liées au marché.

La société, en collaboration avec la Vaccine and Infectious Diseases Organization («VIDO») de l'Université de la Saskatchewan et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, a financé deux chaires de recherche – Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada («CRSNG») et Bioniche Industrial Research – portant sur des vaccins visant à réduire la contamination des aliments et de l'eau. Les deux titulaires des chaires sont Andrew Potter, Ph. D. (titulaire principal) et Wolfgang Köster, Ph. D. (titulaire adjoint). Les chaires de recherche ont été créées en vue d'entreprendre des recherches menant au développement d'autres vaccins destinés à la salubrité des aliments afin de combattre des maladies infectieuses chez les animaux, notamment la *Salmonella enteritidis*, le *Campylobacter jejuni* et la *Listeria*.

Événements importants de l'exercice 2010 :

CONTRAT DE LICENCE, DE DÉVELOPPEMENT ET D'APPROVISIONNEMENT AVEC ENDO PHARMACEUTICALS INC.

Le 10 juillet 2009, Bioniche a annoncé qu'elle avait atteint son objectif visant à conclure un partenariat stratégique en vue de la commercialisation d'*Urocidin*^{MC}. Ce partenariat stratégique a été réalisé avec Endo Pharmaceuticals Inc. de Chadds Ford, en Pennsylvanie, société cotée en Bourse (ENDP – NASDAQ). Endo est une société spécialisée du secteur pharmaceutique dont les activités sont axées sur la recherche, le développement, la vente et la commercialisation de produits pharmaceutiques sur prescription de marque et génériques utilisés pour le traitement et la gestion de la douleur, de l'hyperactivité de la vessie et du cancer de la prostate, entre autres catégories. L'historique d'Endo remonte à 1920. Endo a repris ses activités à titre de division de Dupont Merck en 1994, est devenue indépendante grâce à un rachat par la direction auprès de Dupont Merck Pharmaceutical Company en 1997, et est devenue une société ouverte en 2000. Depuis, Endo a multiplié ses produits d'exploitation par dix. Endo commercialise ses produits pharmaceutiques de marque auprès de médecins spécialisés en gestion de la douleur, d'urologues, de neurologues, de chirurgiens, d'oncologues, d'endocrinologues et de médecins en soins primaires. De plus amples renseignements, y compris les communiqués de presse déjà parus, figurent sur le site www.endo.com.

En vertu du contrat de licence, de développement et d'approvisionnement (le «contrat»), Endo a obtenu par licence, auprès de Bioniche, des droits de développement et de commercialisation d'*Urocidin*^{MC} (désigné par Endo comme EN3348), pour le traitement du cancer de la vessie non invasif sur le plan musculaire. Les territoires visés par la licence comprennent

1. Voir la rubrique «Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures».

les États-Unis, le Mexique et, sous réserve de droits de commercialisation conjointe, le Canada. Le contrat comprend aussi une option de 12 mois visant l'expansion du territoire pour y inclure des droits mondiaux de commercialisation.

À la signature du contrat, Bioniche a reçu un paiement au comptant initial de 20 millions \$ US. La société aurait aussi pu recevoir des paiements additionnels, jusqu'à concurrence de 110 millions \$ US, liés à l'atteinte de jalons cliniques, réglementaires et commerciaux futurs, dont trois ont été atteints pour un produit total de 14 millions \$ US. En plus des paiements susmentionnés, Bioniche a conservé des droits exclusifs de fabrication du produit et recevra un prix de transfert lié au chiffre d'affaires net pour avoir fourni à Endo le produit commercial par suite de son approbation par les organismes de réglementation. Bioniche est d'avis que le contrat se traduit par des avantages économiques plus favorables que ceux de la plupart des contrats de partenariat biotechnologique et pharmaceutique et qu'Endo est le partenaire optimal en développement et en commercialisation en raison de son expertise du marché et du secteur. Endo a aussi obtenu un droit prioritaire pour négocier d'autres utilisations cliniques de la technologie MCC, lorsque ces utilisations ont trait à des maladies urologiques ou pelviennes. Si Endo choisit de ne pas entamer de telles négociations et qu'elles sont réalisées à la satisfaction mutuelle des deux parties dans un délai préétabli, la société n'aura pas d'autres obligations, et Endo n'aura pas d'autres droits.

Le 12 février 2010, la société a annoncé qu'Endo avait choisi de se prévaloir de son option d'exercice de droits exclusifs de développer et de commercialiser *Urocidin*^{MC} à l'échelle mondiale. Par suite de cette décision, Endo assume tous les frais de développement externe restants pour le produit. Bioniche est d'avis que le financement du développement et les paiements prévus à l'atteinte de jalons seront suffisants pour couvrir ses dépenses autres qu'en capital jusqu'à la date de la première approbation d'*Urocidin*^{MC} aux États-Unis. Dans tous les cas, la société est à la recherche de financement par un tiers sans participation au capital en vue de se constituer une capacité de production commerciale suffisante pour *Urocidin*^{MC}.

CENTRE DE FABRICATION DE VACCINS EN SANTÉ ANIMALE ET SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010, la société a réalisé des progrès importants dans la construction d'un centre de fabrication de vaccins («CFV») en santé animale et salubrité des aliments, à son installation de Belleville, en Ontario. Le CFV sera une installation de production de pointe, la seule installation de ce genre au Canada et l'une parmi un nombre très restreint en Amérique du Nord. Le CFV est construit selon les normes de bonnes pratiques de fabrication et, une fois que le bâtiment, le matériel et les procédés de production auront été approuvés, il sera en mesure de produire une vaste gamme de vaccins. Les coûts de construction d'environ 8 millions \$ ont été capitalisés comme «construction en cours» durant l'exercice 2010 et le projet, une fois achevé, devrait avoir coûté environ 25 millions \$. Le financement du projet du CFV se compose d'une aide gouvernementale remboursable provenant du gouvernement du Canada et de celui de l'Ontario totalisant environ 20 millions \$, ainsi que d'une hypothèque contractée auprès de la Banque de développement du Canada («BDC») d'environ 5 millions \$. Ces accords financiers sont décrits de manière plus détaillée aux notes 9 et 11 afférentes aux états financiers consolidés annuels de 2010 de la société.

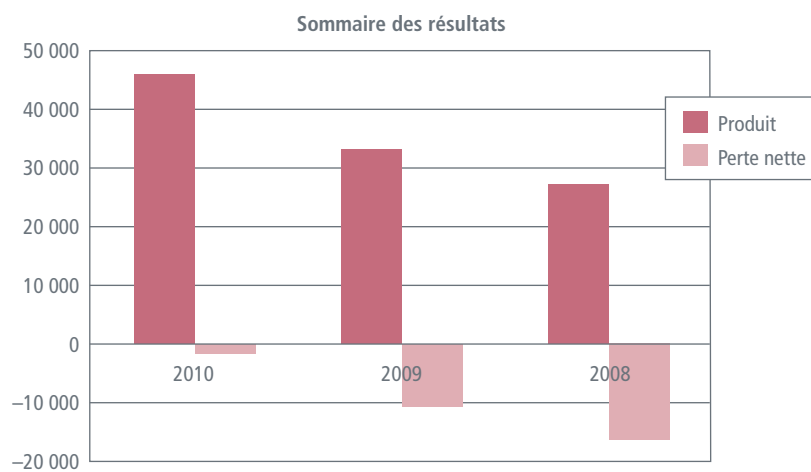
INCIDENCE DE LA RÉCESSION ÉCONOMIQUE SUR CERTAINS MARCHÉS

Même si des progrès importants ont été réalisés à l'égard de ces deux importantes initiatives, la récession a eu une certaine incidence sur les ventes et les résultats d'exploitation de la division de la santé animale. Les ventes pour l'exercice terminé le 30 juin 2010 ont atteint 27 millions \$ par rapport à 33 millions \$ à l'exercice 2009, surtout en raison de la faiblesse de la fertilité et de la performance sur les marchés équins. Ces marchés devraient afficher une reprise au cours des deux prochaines années. Malgré des difficultés posées par la récession, la division de la santé animale a continué à générer un BAIIA¹ avant frais de recherche et de développement de 8,6 millions \$ (12,2 millions \$ au cours de l'exercice 2009) et le bénéfice sectoriel avant impôts d'environ 4,9 millions \$ (9,6 millions \$ au cours de l'exercice 2009).

1. Voir la rubrique «Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures».

Principales informations financières annuelles

| | Exercice terminé le 30 juin 2010 | Exercice terminé le 30 juin 2009 | Exercice terminé le 30 juin 2008 |
|---|--|--|--|
| Produits | 45 899 | 33 281 | 27 568 |
| Perte nette | (1 590) | (10 500) | (16 256) |
| Résultat net de base et dilué par action | (0,02) | (0,15) | (0,26) |
| Trésorerie | 11 070 | 5 950 | 4 399 |
| Total de l'actif | 52 139 | 34 641 | 34 623 |
| Dette à long terme | 1 341 | 1 149 | 1 674 |
| Obligations au titre de contrats de location-acquisition à long terme | 1 184 | 1 225 | 1 424 |
| Aide gouvernementale remboursable à long terme | 6 964 | 2 476 | 0 |
| Incitatifs gouvernementaux reportés à long terme | 2 382 | 3 336 | 3 607 |



Autres faits saillants de la société de l'exercice 2010

La rubrique qui suit présente un sommaire de certains faits saillants de la société qui ne sont pas précisément mentionnés dans d'autres rubriques du présent rapport de gestion. Les faits saillants scientifiques et les autres nouvelles concernant la société sont présentés plus loin, à la rubrique «Rendement sectoriel».

Le 25 août 2010, la société a annoncé :

Bioniche et l'Université d'Ottawa signent une entente de licence mondiale exclusive pour une technologie de santé naturelle

Le 19 août 2010, la société a annoncé :

Essai clinique de phase III additionnel avec *Urocidin*^{MC} – Début attendu en 2010

Le 23 juin 2010, la société a annoncé :

Bioniche et Trophogen signent une entente de licence mondiale exclusive en santé animale pour une technologie associée à une hormone superagoniste

Le 17 juin 2010, la société a annoncé :

Bioniche consolide son portefeuille de brevets internationaux pour sa plateforme technologique fondée sur les oligonucléotides et les MCC

Le 2 juin 2010, la société a annoncé :

Bioniche Animal Health s'associe à Bayer Australia pour la distribution d'une gamme de produits pour le bétail

Le 17 mai 2010, la société a annoncé :

Bioniche souligne le 10e anniversaire de la tragédie de l'eau contaminée de Walkerton, en Ontario

Le 19 avril 2010, la société a annoncé :

Bioniche reçoit un investissement de FedDev Ontario pour l'aménagement d'une unité de fermentation à son nouveau centre de fabrication de vaccins

Le 16 mars 2010, la société a annoncé :

Les producteurs de bovins canadiens souhaitent changer leurs pratiques pour prévenir la contamination par *E. coli* O157 sur leurs fermes

Le 12 février 2010, la société a annoncé :

Bioniche franchit deux nouvelles étapes dans le cadre d'une entente de licence et Endo acquiert des droits mondiaux

Le 29 janvier 2010, la société a annoncé :

Le vaccin contre *E. coli* O157 de Bioniche reconnu dans un prestigieux journal scientifique

Le 25 novembre 2009, la société a annoncé :

Bioniche consolide son portefeuille de brevets internationaux pour sa plateforme technologique MCC

Le 6 novembre 2009, la société a annoncé :

Bioniche communique ses résultats pour le premier trimestre de 2010 et annonce l'atteinte d'une première étape dans le cadre d'une entente de licence

La société a annoncé qu'elle avait satisfait aux obligations associées au premier jalon, ce qui lui a valu de recevoir 6,0 millions \$ US d'Endo.

Le 21 septembre 2009, la société a annoncé :

Bioniche communique ses résultats pour l'exercice 2009

La société a annoncé que M. Nick Photiades a été nommé au sein du conseil d'administration à titre d'administrateur indépendant. De plus, la société a accueilli un nouveau chef de la direction financière : M. Brian Ford.

Le 24 août 2009, la société a annoncé :

L'essai clinique de phase III de Bioniche avec *Urocidin*^{MC} a toujours le feu vert du comité de pharmacovigilance

Le 5 août 2009, la société a annoncé :

Bioniche annonce la démission de son directeur des finances

Le 20 juillet 2009, la société a annoncé :

Bioniche rembourse une facilité de crédit renouvelable

La société a annoncé qu'elle avait remboursé sa facilité de crédit auprès de Valens U.S. ainsi que les frais connexes, pour un montant totalisant 5,8 millions \$ [5,2 millions \$ US].

Valens a accordé un financement à la société dans une période où elle éprouvait des difficultés à prendre de l'expansion, ce qui a permis à celle-ci de faire avancer sa technologie contre le cancer de la vessie à la phase III des essais cliniques ainsi que d'obtenir une pleine licence pour son vaccin contre *E. coli* O157, *Econiche*^{MC}, au Canada.

Le 17 juillet 2009, la société a annoncé :

L'efficacité du vaccin *Econiche*^{MC} est résumée dans le numéro de juillet de Foodborne Pathogens and Disease

Le 10 juillet 2009, la société a annoncé :

Bioniche Life Sciences Inc. et Endo Pharmaceuticals Inc. signent un contrat de licence pour *Urocidin*^{MC} [l'«entente»]

Stratégie commerciale

Contexte et modèle d'entreprise

M. Graeme McRae a fondé la société en 1979 sous le nom de Vetrepharm, société spécialisée en santé animale, à London, en Ontario. M. McRae était d'avis que les principales sociétés pharmaceutiques ne se penchaient pas suffisamment sur la recherche de solutions de rechange aux antibiotiques en guise de traitement des maladies propres au bétail. Il était convaincu qu'il existait de meilleures façons de soigner les maladies vétérinaires, sans les problèmes associés aux antibiotiques, lesquels laissent des traces dans la chaîne alimentaire et favorisent la création d'espèces de bactéries résistantes. Le mandat de Vetrepharm était donc de faire de la recherche pour trouver des solutions de rechange, et cet engagement est resté le même au cours de ses 31 années d'activité. La société a financé elle-même le développement de ses technologies en mettant au point un certain nombre de nouveaux produits, en les fabricant et en les vendant aux vétérinaires.

Cette approche s'est révélée viable pour diriger l'exploitation, la croissance et l'étendue des activités de recherche ainsi que pour créer de la valeur pour les actionnaires. Le chiffre d'affaires attribuable à la production et aux ventes a assuré la stabilité de l'entreprise et de ses activités de recherche. Par conséquent, la société croit que la meilleure façon de créer de la valeur à long terme pour les actionnaires est de générer davantage de flux de trésorerie d'exploitation découlant de l'enregistrement et de la commercialisation de produits mis au point en interne. Même si elle préfère participer le plus possible à toutes les étapes du cycle de vie des produits qu'elle met au point en interne, la société croit qu'il est parfois préférable, pour certains projets, de s'associer avec des partenaires pour ce qui touche les volets

marketing et commercialisation, comme Endo Pharmaceuticals Inc. pour *Urocidin*^{MC}. Chaque fois qu'il est possible de le faire, la société fabrique les produits qu'elle développe, générant ainsi une marge bénéficiaire bien plus élevée qu'en utilisant la méthode traditionnelle d'ententes d'octroi de licences avec des fabricants et des distributeurs externes. Aujourd'hui, deux produits importants mis au point par Bioniche (*Urocidin*^{MC} et *Econiche*^{MC}) en sont aux dernières étapes de développement et entament le processus approprié de réglementation. La société compte assurer elle-même la fabrication de ces produits.

Au fil des ans, la société a principalement mobilisé des capitaux propres afin de financer ses activités de recherche. À l'avenir, la société a l'intention de financer les recherches en cours grâce à des résultats d'exploitation plus élevés et durables, et de financer la construction et l'aménagement d'installations de production en utilisant des instruments financiers à long terme traditionnels, dont l'aide gouvernementale disponible.

Objectifs

Les objectifs de la société sont de déployer sa stratégie commerciale :

1. Exploiter les technologies brevetées existantes et continuer, par le truchement de son programme de développement de produits, d'en améliorer la valeur thérapeutique prouvée pour l'être humain et les animaux.
2. Travailler au développement de ces technologies jusqu'à leur commercialisation, que ce soit seule ou avec des partenaires stratégiques.
3. Fabriquer autant de produits issus de son programme de développement de produits qu'elle le peut afin d'améliorer ses marges bénéficiaires, de protéger l'intégrité de ses produits et d'accroître la valeur à long terme pour ses actionnaires.

| Objectifs — exercice 2010 | Etat d'avancement |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Achever l'essai clinique de phase III d'<i>Urocidin</i>^{MC} chez des patients atteints d'un cancer de la vessie non invasif sur le plan musculaire qui est réfractaire (ne répond pas) à la thérapie standard. | <ul style="list-style-type: none"> • La société a atteint cet objectif. Le dernier patient qui participe au premier essai clinique de phase III a reçu sa dernière évaluation en avril 2010. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Intensifier les activités de développement d'<i>Urocidin</i>^{MC} afin de recevoir des incitatifs à l'atteinte de jalons comme il est énoncé dans le contrat signé avec Endo. | <ul style="list-style-type: none"> • Les incitatifs à l'atteinte de jalons en vertu du contrat peuvent totaliser jusqu'à concurrence de 110 millions \$ US. Ils sont liés à l'atteinte de jalons cliniques, réglementaires et commerciaux futurs. La société a franchi les trois premiers jalons totalisant 14,0 millions \$ US au cours de l'exercice 2010. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un partenariat de commercialisation visant la technologie de la société destinée au cancer de la vessie à l'extérieur de l'Amérique du Nord ou pour le reste du monde. | <ul style="list-style-type: none"> • Cet objectif a été atteint. Endo avait une option d'acquisition des droits de commercialisation et de distribution d'<i>Urocidin</i>^{MC} à l'extérieur de l'Amérique du Nord jusqu'au 10 juillet 2010. En février 2010, la société a annoncé qu'Endo avait choisi de se prévaloir de son option d'exercice de droits exclusifs de développer et de commercialiser <i>Urocidin</i>^{MC} à l'échelle mondiale. |

| Objectifs — exercice 2010 | Etat d'avancement |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Franchir de nouvelles étapes vers l'obtention d'une licence conditionnelle aux États-Unis pour notre vaccin <i>Econiche</i>^{MC} pour les bovins. | <ul style="list-style-type: none"> • En février 2008, le vaccin est devenu admissible à une licence conditionnelle aux États-Unis. Pour que cette licence lui soit accordée, plusieurs étapes ont dû être franchies, y compris la production de trois lots de vaccins commerciaux consécutifs conditionnés dans des installations de fabrication approuvées aux États-Unis et répondant aux spécifications requises. • En outre, afin d'obtenir la licence conditionnelle aux États-Unis, la société était tenue de déposer un plan des études cliniques à effectuer au cours des années suivantes. • La société prévoit obtenir une licence conditionnelle dans les mois à venir. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Établir de nouvelles relations bancaires et obtenir des facilités de crédit qui répondent aux besoins de crédit futurs. | <ul style="list-style-type: none"> • L'exercice précédent, en raison des conditions du marché des capitaux, Valens U.S. a avisé la société qu'elle souhaitait mettre fin à la facilité de crédit renouvelable existante. En juillet 2009, la société a remboursé le solde de sa facilité de crédit auprès de Valens U.S. ainsi que les frais connexes, pour un montant totalisant 5,8 millions \$ [5,2 millions \$ US]. La société évalue maintenant ses besoins de crédit futurs relativement aux activités prévues et aux efforts continus de recherche et de développement. La société prévoit établir de nouvelles facilités de crédit appropriées d'ici le 31 décembre 2010. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Développer, constituer et améliorer la gamme de produits de l'unité d'exploitation de la santé animale. | <ul style="list-style-type: none"> • Depuis bien des années, cette unité d'exploitation est la principale source de produits d'exploitation et de flux de trésorerie de la société. De nouvelles technologies et de nouveaux marchés émergent constamment et, par conséquent, certains des produits de la société nécessitent une mise à jour afin de demeurer concurrentiels. En outre, la société fait des investissements afin de saisir de nouvelles occasions sur le marché, tant pour les produits existants que les nouveaux produits. |

Situation de trésorerie et incertitude quant à la continuité de l'exploitation

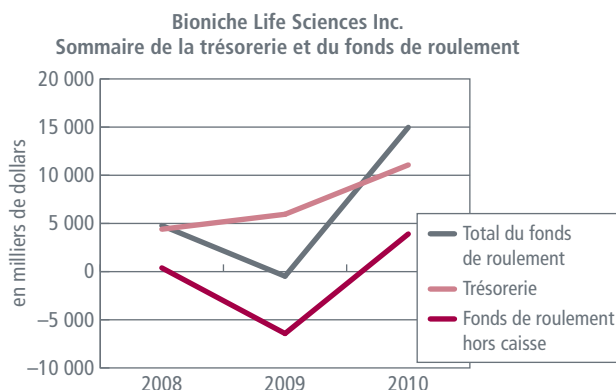
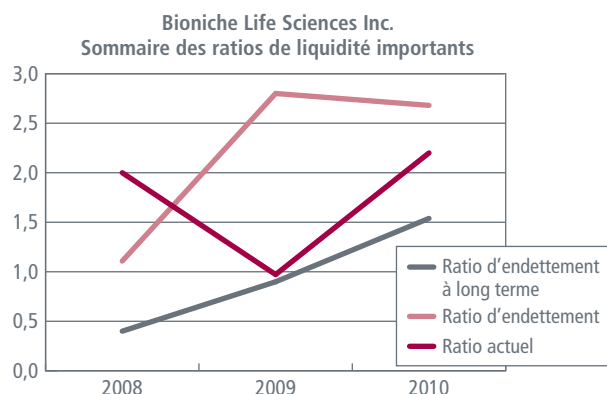
La société a subi des pertes importantes et, au 30 juin 2010, avait un déficit cumulé de 96,9 millions \$.

La société a affiché de meilleurs résultats d'exploitation, a amélioré sa situation de trésorerie et affermi sa situation financière au cours de l'exercice 2010. Ces résultats découlent principalement de la signature de l'entente le 10 juillet 2009 mentionnée ci-dessus.

La situation de la trésorerie au 30 juin 2010 s'établissait à 11,1 millions \$. Cette solide situation de trésorerie est attribuable aux flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation de 16,6 millions \$, qui comprennent le paiement initial de 22,3 millions \$ [20 millions \$ US] lié à l'entente comme il est expliqué ci-dessus, et la vente de droits de licence aux États-Unis visant

un produit de santé animale en juillet 2009 pour 0,9 million \$ [0,8 million \$ US], contrebalancés par le remboursement de la facilité de crédit renouvelable et des frais connexes de 5,8 millions \$ [5,2 millions \$ US], et le remboursement de la totalité des crédettes à payer en souffrance. De plus, la société a atteint les trois premiers jalons en vertu du contrat défini antérieurement de 14,8 millions \$ [14,0 millions \$ US].

Par le passé, la société a financé ses besoins de liquidités principalement par des émissions d'actions, la vente de produits, les crédits d'impôt à l'investissement, la vente d'activités ou d'unités d'exploitation, des redevances, des incitatifs gouvernementaux, des émissions de titres de créance à long terme et une facilité de crédit renouvelable.



En plus des sources traditionnelles de financement, la société prévoit financer bon nombre de ses dépenses futures grâce à certains paiements à recevoir de son partenaire de licence à l'atteinte de jalons liés à la tenue du programme clinique portant sur UrocidinMC. Bien que la société soit persuadée qu'elle atteindra ces jalons, qu'elle réussira à remplacer sa facilité de crédit renouvelable et qu'elle maintiendra un BAIIA solide avant frais de recherche et de développement pour l'unité d'exploitation de la santé ani-

male, ces événements sont tributaires de certains facteurs qui échappent à son contrôle. Si elle ne parvient pas à réaliser ses objectifs, elle pourrait devoir obtenir du financement supplémentaire ou restreindre ses activités de développement et d'exploitation. En raison du caractère incertain des événements futurs, la société a préparé ses états financiers au 30 juin 2010 selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation comme il est indiqué à la note 1 afférente aux états financiers.

ÉVALUATION DU FONDS DE ROULEMENT

(en milliers de dollars canadiens)

| | Jun 2010 | Mars 2010 | Déc. 2009 | Sept. 2009 | Jun 2009 | Mars 2009 | Déc. 2008 | Sept. 2008 | Jun 2008 | Mars 2008 | Déc. 2007 | Sept. 2007 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Liquidité NON SOUMISE À RESTRICTIONS | 11,1 | 15,4 | 14,3 | 13,5 | 5,9 | 2,9 | 5,6 | 4,3 | 4,4 | 8,8 | 6,6 | 8,0 |
| Débiteurs | 8,6 | 5,6 | 5,0 | 4,1 | 3,7 | 6,2 | 5,8 | 6,6 | 6,4 | 5,5 | 5,1 | 5,1 |
| Stocks | 6,7 | 7,1 | 6,6 | 6,0 | 5,4 | 6,6 | 6,0 | 4,9 | 4,7 | 4,9 | 5,3 | 5,5 |
| Moins : crédateurs | (9,7) | (6,2) | (7,1) | (5,2) | (11,6) | (10,5) | (10,1) | (8,0) | (8,3) | (7,9) | (6,9) | (6,5) |
| Moins : facilité de crédit renouvelable (déduction non faite des frais de financement reportés) | — | — | — | — | (4,4) | (5,4) | (5,3) | (3,4) | (3,2) | (5,0) | (3,9) | (3,0) |
| Solde net | 16,6 | 21,9 | 18,9 | 18,4 | (1,0) | (0,1) | 2,0 | 4,3 | 4,1 | 6,4 | 6,2 | 9,1 |

Résultats d'exploitation

Le tableau suivant présente, pour les périodes indiquées, le pourcentage des produits d'exploitation par poste des états des résultats et du résultat étendu consolidés de Bioniche Life Sciences Inc.

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

| | T4 | 2010 | | T4 | 2009 | |
|---|-------|-----------------|------|-------|-----------------|-------|
| | | Cumul à ce jour | | | Cumul à ce jour | |
| Pour les exercices terminés les 30 juin | | \$ | % | | \$ | % |
| Produits | 9,4 | 45,9 | 100% | 9,3 | 33,3 | 100% |
| Charges | | | | | | |
| Coût des ventes | 3,6 | 12,7 | 28% | 3,9 | 14,4 | 43% |
| Administration | 1,7 | 6,8 | 15% | 2,3 | 7,0 | 21% |
| Frais de commercialisation et de vente | 1,8 | 6,3 | 14% | 1,4 | 6,1 | 18% |
| BAIIA* avant frais de recherche et de développement | 2,4 | 20,1 | 45% | 1,8 | 5,8 | 17% |
| Frais de recherche et de développement, montant net | 3,8 | 18,6 | 41% | 2,4 | 11,6 | 35% |
| Intérêts, impôts, amortissement | 0,7 | 3,2 | 7% | 1,2 | 4,7 | 14% |
| Perte nette et résultat étendu | (2,1) | (1,6) | (4)% | (1,7) | (10,5) | (32)% |

* Le BAIIA désigne le «bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement». Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures» ci-après.

Produits d'exploitation consolidés

Les produits d'exploitation consolidés de la société pour l'exercice 2010 se sont établis à 45,9 millions \$ comparativement à 33,3 millions \$ pour l'exercice 2009, soit une augmentation de 38 %. Cette augmentation de 12,6 millions \$ est attribuable aux paiements reçus à l'atteinte de jalons totalisant 14,8 millions \$ dans le cadre du contrat avec Endo, ainsi que des collaborations en recherche avec Endo d'environ 1,8 million \$ et de l'amortissement de 1,4 million \$ du paiement initial, comptabilisés comme produits constatés d'avance et amortis sur 15 ans, soit la période pendant laquelle la société conserve des obligations contractuelles importantes. Cela représente les premiers produits réalisés par la division de la santé humaine de la société. Ces gains ont été contrebalancés par une réduction des ventes des produits de santé animale d'environ 6,3 millions \$, ou 19 %, comparativement aux ventes de produits au cours de l'exercice 2009. Le rendement des ventes de la division de la santé animale a subi le contrecoup de la récession économique sur certains marchés ainsi que d'une certaine dévaluation du dollar américain, qui représente 52 % des ventes de la division de la santé animale.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2010, le total des produits d'exploitation est comparable à celui de la période correspondante de l'exercice 2009, bien que leur proportion soit inversée entre les divisions de la santé humaine et de la santé animale. Les produits d'exploitation du quatrième trimestre de l'exercice 2010 incluent l'amortissement des produits provenant de la licence et de la collaboration en recherche d'Endo de respectivement 0,4 million \$ et 1 million \$, et des produits de la division de la santé animale de 7,9 millions \$, soit une réduction de 1,3 million \$ par rapport à la même période de l'exercice 2009 pour les raisons décrites ci-dessus.

Coût des ventes

Bien que le coût des ventes semble avoir chuté par rapport au total des produits, ces coûts ont trait uniquement aux ventes de produits de la division de la santé animale. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010, le coût des ventes a baissé de 1,7 million \$ par rapport à l'exercice 2009, soit 12 %, ce qui est conforme au déclin des ventes enregistré au cours de la même période.

Au quatrième trimestre et au cours de l'exercice, des réductions semblables du coût des ventes de produits ont été enregistrées.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUITS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS PAR UNITÉ D'EXPLOITATION

(en millions de dollars canadiens)

| | 2010 | 2009 | Croissance | 2010 | 2009 | Croissance |
|---|------------|------------|------------|-----------------|-----------------|------------|
| | T4 | T4 | | Cumul à ce jour | Cumul à ce jour | |
| Pour les trimestres et les exercices terminés les 30 juin | \$ | \$ | % | \$ | \$ | % |
| Santé animale – Canada | 2,0 | 2,5 | (21)% | 7,2 | 8,5 | (16)% |
| Santé animale – États-Unis | 4,5 | 5,1 | (13)% | 14,1 | 18,3 | (23)% |
| Santé animale – Australie | 1,1 | 0,7 | 57% | 3,8 | 3,9 | (3)% |
| Santé animale – Europe | 0,3 | 0,9 | (63)% | 1,8 | 2,6 | (29)% |
| <i>Total partiel — Santé animale</i> | 7,9 | 9,2 | (15)% | 26,9 | 33,3 | (19)% |
| Gain à la vente d'actifs incorporels | — | — | | 0,9 | — | |
| Octroi de licences et collaboration en recherche | 1,5 | — | | 18,1 | — | |
| Total des produits d'exploitation présentés | 9,4 | 9,2 | 2% | 45,9 | 33,3 | 38% |

Charges d'administration

Au cours de l'exercice 2009, les charges d'administration incluent environ 0,9 million \$ de charges non récurrentes liées à des initiatives stratégiques et, en conséquence, les charges d'administration récurrentes se sont accrues au cours de l'exercice 2010 d'environ 10 %. En raison des pres-

sions financières exercées au cours de l'exercice 2009, la société a pris diverses mesures pour réduire les dépenses et reporter certains projets et certaines activités administratives. Au cours de l'exercice 2010, en raison de la conclusion du contrat avec Endo, la société est parvenue à rétablir des niveaux de services normaux et durables.

CHARGES AUTRES QUE LES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

(en millions de dollars canadiens)

| | 2010 | | | 2009 | | |
|--|------------|-----------------|------------|------------|-----------------|------------|
| | T4 | Cumul à ce jour | | T4 | Cumul à ce jour | |
| Pour les trimestres et les exercices terminés les 30 juin | \$ | \$ | % | \$ | \$ | % |
| Produits | 9,4 | 45,9 | 100% | 9,3 | 33,3 | 100% |
| Charges | | | | | | |
| Coût de ventes | 3,6 | 12,7 | 28% | 3,9 | 14,4 | 43% |
| Administration | 1,7 | 6,8 | 15% | 2,3 | 7,0 | 21% |
| Frais de commercialisation et de vente | 1,8 | 6,3 | 14% | 1,4 | 6,1 | 18% |
| <i>Total partiel</i> | 7,0 | 25,8 | 56% | 7,5 | 27,5 | 84% |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie et autres | | | | | | |
| Amortissement | 0,5 | 2,0 | 4% | 1,0 | 3,9 | 12% |
| Intérêts | 0,2 | 0,7 | 1% | 0,2 | 0,7 | 2% |
| Conversion de devises | 0,0 | 0,5 | 1% | (0,3) | (0,3) | |
| <i>Total partiel</i> | 0,7 | 3,1 | 7% | 1,0 | 4,4 | 13% |
| Total des charges | 7,7 | 29,0 | 63% | 8,5 | 31,9 | 97% |

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont accrus de 4,6 millions \$, ou 34 %, au cours de l'exercice 2010 par rapport à l'exercice 2009. Cet accroissement est attribuable aux dépenses courantes découlant du programme de développement des essais cliniques portant sur *Urocidin*^{MC}, ainsi que la réintroduction de certains programmes de développement en santé animale qui ont été reportés au cours de l'exercice 2009 en raison d'un manque de liquidités.

La quasi-totalité des frais de recherche et de développement est attribuable au programme d'essais cliniques continus de phase III pour le traitement contre le cancer de la vessie avec *Urocidin*^{MC} et à l'importance plus grande accordée au développement de produits de reproduction et de vaccins de la division de la santé animale. À l'avenir, Endo assumera la responsabilité financière des coûts externes des activités cliniques qui ont trait à *Urocidin*^{MC}, et la société a l'intention de réorienter ses activités de développement de la plate-forme MCC pour l'appliquer à d'autres indications.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT, MONTANT BRUT

(en millions de dollars canadiens)

| | 2010 | | | 2009 | | |
|--|------|-----------------|------|------|-----------------|------|
| | T4 | Cumul à ce jour | | T4 | Cumul à ce jour | |
| Pour les exercices terminés les 30 juin | \$ | \$ | % | \$ | \$ | % |
| Secteurs clés | | | | | | |
| Santé animale | 0,9 | 3,1 | 17% | 0,5 | 1,9 | 14% |
| Salubrité des aliments | 0,4 | 1,6 | 9% | 0,2 | 1,6 | 12% |
| Santé humaine | 3,4 | 13,2 | 74% | 2,1 | 9,9 | 74% |
| Frais de recherche et de développement, montant brut | 4,7 | 17,9 | 100% | 2,8 | 13,4 | 100% |

Perte nette et résultat étendu consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2010, le résultat de base et dilué par action a totalisé (0,02) \$, contre un résultat par action de (0,15) \$ pour l'exercice 2009 par suite de l'amélioration du rendement au cours de l'exercice 2010. Au 30 juin 2010, le nombre d'actions ordinaires en circulation totalisait 72 890 247, en regard de 71 681 147 en 2009.

BAIIA (avant frais de recherche et de développement)

Le BAIIA s'est accru considérablement au cours de l'exercice 2010 par rapport à l'exercice 2009, surtout à cause des produits attribuables à l'atteinte des jalons constatés en 2010 de 14,8 millions \$ provenant d'Endo ainsi que de la collaboration et de l'amortissement des produits des licences de respectivement 1,8 million \$ et 1,4 million \$. Ces augmentations ont été en partie compensées par une baisse des marges sur les ventes de la division de la santé animale.

CALCUL DU BAIIA

(en millions de dollars canadiens)

| | 2010 | | 2009 | |
|---|------------|-----------------|------------|-----------------|
| | T4 | Cumul à ce jour | T4 | Cumul à ce jour |
| Pour les trimestres et les exercices terminés les 30 juin | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Bénéfice (perte) avant frais de recherche et de développement | 1,7 | 16,9 | 0,8 | 1,4 |
| Ajouter (déduire) : | | | | |
| Amortissement | 0,5 | 2,0 | 1,1 | 3,9 |
| Frais de financement | 0,2 | 0,7 | 0,2 | 0,7 |
| Gain (perte) de change | 0,0 | 0,5 | (0,3) | (0,3) |
| BAIIA avant frais de recherche et de développement | 2,4 | 20,1 | 1,8 | 5,8 |

Résultats consolidés des huit derniers trimestres

La société a continué d'afficher des résultats à la hausse au cours de l'exercice 2010 comparativement à l'exercice 2009 sur une base trimestrielle. Les deuxième et troisième trimestres de l'exercice 2010 reflètent l'incidence des produits attribuables à l'atteinte de jalons à la conclusion de certaines activités par la société.

APERÇU DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES

(en millions de dollars canadiens)

| | 2010 | | | | 2009 | | | |
|---|--------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | \$ T4 | \$ T3 | \$ T2 | \$ T1 | \$ T4 | \$ T3 | \$ T2 | \$ T1 |
| Produits | 9,4 | 15,6 | 13,8 | 7,1 | 9,2 | 7,4 | 8,6 | 8,1 |
| Bénéfice (perte) avant frais de recherche et de développement | 1,7 | 8,4 | 6,6 | 0,2 | 0,7 | 0,0 | 0,5 | 0,1 |
| Bénéfice net (perte nette) | (1,8) | 4,4 | 2,7 | (6,8) | (1,8) | (3,0) | (2,4) | (3,3) |
| Résultat net de base et dilué par action | (0,03) | 0,06 | 0,04 | (0,09) | (0,03) | (0,04) | (0,03) | (0,05) |

Fluctuations des résultats d'exploitation consolidés

La société prévoit que ses résultats d'exploitation consolidés connaîtront dans l'avenir des fluctuations importantes d'une période à l'autre. Les résultats d'exploitation trimestriels et annuels devraient être influencés dans un avenir prévisible par plusieurs facteurs, dont le calendrier des essais cliniques, le moment des approbations des organismes de réglementation pour la commercialisation des produits, l'évolution et le calendrier des dépenses liées aux démarches de commercialisation, le moment de la réception des produits d'exploitation tirés de la vente de produits et, surtout, l'atteinte de jalons de rendement. En raison de ces fluctuations, la société est d'avis que la comparaison des résultats d'exploitation consolidés d'une période à l'autre n'est pas représentative de son rendement futur, particulièrement si l'on tient compte de la signature du contrat en juillet 2009 décrit précédemment.

Faits saillants du bilan consolidé

Actif

Les actifs à court terme de la société au 30 juin 2010 ont totalisé 27,4 millions \$, en regard de 16,9 millions \$ au 30 juin 2009. La hausse des actifs découle principalement de la signature de l'entente de partenariat visant *Urocidin*^{MC} décrite auparavant. La trésorerie et les équivalents de trésorerie (y compris les liquidités soumises à restrictions pour l'exercice 2009) totalisaient 11,1 millions \$ au 30 juin 2010, comparativement à 7,2 millions \$ au 30 juin 2009.

Les actifs à long terme au 30 juin 2010 atteignaient 24,7 millions \$, comparativement à 17,8 millions \$ au 30 juin 2009. Cette augmentation de 6,9 millions \$ est surtout attribuable aux investissements effectués pour la construction du centre de fabrication de vaccins en santé animale et salubrité des aliments à Belleville, en Ontario.

Passif et capitaux propres

Au 30 juin 2010, le fonds de roulement net de la société s'établissait à 16,3 millions \$, compte non tenu de la tranche échéant à moins d'un an des produits tirés de l'octroi de licences reportés non remboursables, comparativement à un fonds de roulement négatif de 0,5 million \$ au 30 juin 2009. Les capitaux propres au 30 juin 2010 s'établissaient à 8,5 millions \$ par rapport à 9,1 millions \$ au 30 juin 2009.

Au 30 juin 2010, le passif à long terme s'établissait à 11,9 millions \$, compte non tenu des produits tirés de l'octroi de licences reportés non remboursables de 19,4 millions \$, en regard de 8,2 millions \$ au 30 juin 2009. Cette augmentation reflète la tranche à long terme du remboursement exigé de l'aide gouvernementale à l'Office des technologies industrielles (OTI, anciennement PTC) de 3,1 millions \$, moins les remboursements liés aux contrats de location-exploitation et à la dette à long terme. Le paiement initial lié au contrat de licence conclu avec Endo est comptabilisé à titre de produits tirés de l'octroi de licences reportés non remboursables, la tranche échéant à moins d'un an étant de 1,5 million \$, et la tranche à long terme, de 19,4 millions \$. Le montant reçu a totalisé 22,3 millions \$, lequel a été comptabilisé en résultat sur 15 ans depuis la date de l'entente (le 10 juillet 2009), qui correspond à la période pendant laquelle la société conserve des obligations contractuelles importantes.

Faits saillants de l'état des flux de trésorerie

Les rentrées de fonds provenant des activités d'exploitation de la société pour l'exercice 2010 se sont élevées à 16,6 millions \$ comparativement à des sorties de fonds liées aux activités d'exploitation de 3,0 millions \$ pour l'exercice 2009. Cette hausse est principalement attribuable à l'atteinte des trois premiers jalons en vertu du contrat de licence, de développement et d'approvisionnement avec Endo, s'élevant à 14,8 millions \$ [14,0 millions \$ US], et au paiement initial de 22,3 millions \$ [20,0 millions \$ US] en vertu du même contrat.

Les activités d'investissement de la société ont nécessité des flux de trésorerie de 6,6 millions \$ au cours de l'exercice 2010, principalement affectés aux coûts de construction de 7,8 millions \$ du centre de fabrication de vaccins à Belleville, en Ontario, contrebalancés par l'aide gouvernementale et le produit tiré de la vente de la licence d'un produit.

Rendement sectoriel

Les informations financières sectorielles présentent une analyse des activités de la société en fonction de ses secteurs d'activité.

Division de la santé humaine

Au cours de l'exercice terminé en juin 2010, des efforts importants ont été déployés par la société pour faire avancer son programme d'essais cliniques de phase III, qui se poursuivra en partenariat avec Endo sur plusieurs années. Endo assumera effectivement la responsabilité de tous les coûts de développement clinique externe attribuables à *Urocidin*^{MC}.

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2010, les produits tirés de l'octroi de licences de 1,4 million \$ (néant en 2009) ont été comptabilisés, reflétant l'amortissement du paiement initial versé par Endo à la signature du contrat relatif à *Urocidin*^{MC}. Le montant total reçu de 22,3 millions \$ sera constaté au cours des 15 prochains exercices. Les produits de 14,8 millions \$ [14,0 millions \$ US] tirés de l'atteinte d'un jalon en vertu de cette même entente ont également été comptabilisés au cours de l'exercice considéré.

Nos frais de recherche et de développement pour l'exercice terminé le 30 juin 2010 ont totalisé 14,3 millions \$, comparativement à 8,4 millions \$ pour l'exercice 2009. L'augmentation de 6,0 millions \$ est surtout imputable au programme de développement clinique de phase III en cours relatif à *Urocidin*^{MC}. En outre, des frais de développement liés à *Urocidin*^{MC} d'environ 1,8 million \$ ont été remboursés par Endo et sont présentés à titre de collaborations en recherche.

Par suite de la signature, le 10 juillet 2009, d'un contrat visant *Urocidin*^{MC}, la société est tenue de faire des versements annuels au comptant de 1,0 million \$ pendant cinq ans à l'OTI (anciennement PTC) d'Industrie Canada, à partir de septembre 2010. La juste valeur de ce remboursement a été présentée à titre d'aide gouvernementale remboursable d'un montant de 3,9 millions \$.

Les incitatifs gouvernementaux pour l'exercice terminé le 30 juin 2010 ont totalisé 2,6 millions \$, comparativement à 1,5 million \$ pour l'exercice 2009. Cette augmentation découle du recouvrement des frais de développement accrus au cours de l'exercice 2010 en vertu de certains programmes d'aide gouvernementale, décrits en détail à la note 11 afférente aux états financiers consolidés annuels.

Division de la santé animale

Les ventes de produits de la division de la santé animale pour l'exercice terminé le 30 juin 2010 se sont établies à 27,0 millions \$ comparativement à 33,3 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice 2009. Cette diminution de 19 % est attribuable aux promotions de vente au cours du dernier trimestre de l'exercice 2009, au contexte de récession sur certains marchés et à l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de l'exercice 2010. Pendant le premier trimestre de l'exercice 2010, la division de la santé animale a réalisé un gain à la vente d'un enregistrement réglementaire aux États-Unis visant le *Ketamine*, pour un produit de 0,9 million \$.

Les charges engagées au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010 ont totalisé 19,3 millions \$, comparativement à 21,1 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice 2009. Ce recul est imputable au déclin des ventes, qui s'est traduit par une baisse du coût des ventes et une réduction des frais de commercialisation et de vente découlant de la rotation de l'effectif.

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2010, les frais de recherche et de développement nets ont totalisé 3,1 millions \$, par rapport à 1,8 million \$ pour la période correspondante de l'exercice 2009. Cette augmentation découle de la plus grande importance accordée à la mise au point de vaccins et de produits de reproduction pour le bétail.

Division de la salubrité des aliments

La société persévère dans ses démarches de commercialisation et reçoit de bons indices de soutien, particulièrement dans les provinces canadiennes d'Ontario et de Québec. La société poursuit son plan de construction

d'une installation de production de vaccins pour permettre la production à grande échelle d'*Econiche*^{MC} et d'autres vaccins destinés à la salubrité des aliments et à la santé animale. Cette installation devrait être achevée à la fin de mars 2011.

Le financement de l'agrandissement de l'installation de fabrication de vaccins provient en partie du programme Stratégie d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe du ministère du Développement économique et du Commerce de l'Ontario, qui contribue à hauteur de 10,0 millions \$ sous la forme d'un prêt fondé sur un pourcentage des dépenses admissibles engagées. Au 30 juin 2010, une avance de 1,0 million \$ avait été versée en vertu de ce programme. Le programme Agri-débouchés du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a pour sa part contribué pour 5,0 millions \$ sous la forme d'un prêt fondé sur un pourcentage des dépenses admissibles engagées. Au 30 juin 2010, un montant de 0,7 million \$ avait été reçu en vertu de ce programme. L'OTI d'Industrie Canada fournit un financement de 5,0 millions \$ sous la forme d'un prêt remboursable. Un montant additionnel de 5,0 millions \$ a été obtenu sous la forme d'un prêt de la Banque de développement du Canada. Toutefois, le solde des débours de 3,3 millions \$ seront consentis seulement au fur et à mesure que la société engage certaines dépenses admissibles.

Les charges engagées au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010 ont totalisé 1,9 million \$, comparativement à 1,5 million \$ pour la période correspondante de l'exercice 2009. La société poursuit son programme d'information et de sensibilisation axé sur les dangers de la bactérie *E. coli* O157 et sur l'importance de la salubrité des aliments et de la sécurité environnementale. Une aide au financement du développement de marché pour le vaccin pour les bovins contre l'*E. Coli* O157 de la société continue d'être accordée dans le cadre du Programme de développement économique des collectivités rurales («DECOR») sous la forme d'une subvention de 2,0 millions \$ fondée sur les dépenses admissibles. Au 30 juin 2010, la société avait comptabilisé une tranche de 1,7 million \$ de cette subvention, moins une retenue de garantie de 10 % à recevoir qui a été actualisée au taux de 5,69 %. Le montant admissible, moins l'escompte, a été déduit des frais de commercialisation correspondants.

Cette division a engagé des frais de recherche et de développement nets de 1,2 million \$ et 1,3 million \$ pour les exercices terminés respectivement les 30 juin 2010 et 2009. La société a poursuivi ses efforts de développement dans l'attente de l'approbation du produit par l'organisme de réglementation pertinent aux États-Unis.

Situation de trésorerie et sources de financement

Situation financière et flux de trésorerie

Au 30 juin 2010, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société s'établissaient à environ 11,1 millions \$, principalement grâce aux activités d'exploitation pour l'exercice, notamment le paiement initial de 20 millions \$ US et les paiements reçus à l'atteinte de jalons de 14 millions \$ US provenant d'Endo. Par le passé, la société finançait ses dépenses principalement au moyen d'appels publics à l'épargne et de placements privés visant des actions ordinaires, de l'émission de titres de créance et des incitatifs gouvernementaux obtenus sur les dépenses scientifiques admissibles. Les activités de la division commerciale de la société (santé animale) étaient financées par les flux de trésorerie autogénérés de cette division, au moyen de facilités bancaires commerciales et de contrats de location-acquisition conclus avec des fournisseurs de matériel. La société continuera d'utiliser ces sources de financement lorsque les résultats d'exploitation le permettent ou lorsque de nouvelles lignes de crédit et facilités de crédit à long terme deviendront disponibles. Les flux de trésorerie d'exploitation comprennent les paiements prévus à l'atteinte de jalons au cours des mois à venir, qui seront affectés au financement des engagements de développement interne continus liés au programme d'essais cliniques de phase III portant sur le traitement du cancer de la vessie et d'autres indications relatives à la santé humaine. Puisque l'atteinte des jalons et les facilités de crédit dépendent d'un certain nombre de facteurs échappant au contrôle de la société, notamment l'issue d'événements ultérieurs et l'évolution de la conjoncture du marché, une certaine incertitude subsiste quant à la capacité de la société à poursuivre ses activités. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés annuels de la société.

La société est parvenue à faire avancer ses principales plates-formes de développement en salubrité des aliments et en santé humaine au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010 grâce aux rentrées de fonds provenant du contrat conclu avec Endo sans engager une combustion mensuelle additionnelle (sorties de fonds consolidés liées aux activités d'exploitation) au cours de l'exercice 2010, comparativement à une combustion mensuelle d'environ 0,2 million \$ au cours de l'exercice 2009.

Pour répondre aux besoins de liquidités de la société et raffermir sa situation financière consolidée dans le passé, avant la signature de l'entente, la société a effectué les opérations suivantes :

- Le **7 septembre 2007**, la société a annoncé une subvention de 2 millions \$ dans le cadre du programme DECOR du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. La subvention est fondée sur un pourcentage des dépenses admissibles liées à la commercialisation du vaccin pour les bovins contre *E. coli* O157.
- Le **18 décembre 2007**, la société a annoncé qu'elle recevrait un prêt remboursable de 10 millions \$ dans le cadre du programme Stratégie d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe (SISFP) du MDEC de l'Ontario. Ce prêt vise à soutenir l'agrandissement du centre de fabrication de vaccins en santé animale et salubrité des aliments de la société à Belleville, en Ontario, et est fondé sur un pourcentage des dépenses admissibles.
- Le **20 décembre 2007**, la société a annoncé qu'elle recevrait un prêt de 5 millions \$ dans le cadre du programme Agri-débouchés du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (Canada) (AAC). Ce prêt est fondé sur un pourcentage des dépenses admissibles et soutient l'agrandissement du centre de fabrication de vaccins.
- Le **21 décembre 2007**, la société a annoncé l'apport d'une modification à sa facilité de crédit renouvelable, portant la limite d'emprunt à 5,5 millions \$ US.
- Le **8 février 2008**, la société a conclu une convention de prêt à terme d'une durée de dix ans avec la BDC pouvant atteindre 5 millions \$ en soutien de l'agrandissement susmentionné du centre de fabrication de vaccins.
- Le **27 mars 2008**, la société a annoncé la conversion d'une tranche de sa facilité de crédit renouvelable, se traduisant par l'émission de 2 671 900 actions ordinaires et une capacité d'emprunt additionnelle de 1,8 million \$.
- Le **25 juin 2008**, la société a modifié un accord d'apport préexistant de 7,6 millions \$ avec l'OTI d'Industrie Canada en soutien de l'agrandissement susmentionné du centre de fabrication de vaccins.
- Le **9 septembre 2008**, la société a annoncé la conversion d'une tranche de sa facilité de crédit renouvelable, se traduisant par l'émission d'environ 4,6 millions d'actions ordinaires et l'obtention d'une capacité d'emprunt additionnelle pouvant atteindre 2,0 millions \$.
- Le **2 mars 2009**, la société a annoncé qu'elle avait modifié la date d'échéance de sa facilité de crédit renouvelable garantie existante auprès de Valens U.S. Cette prolongation a été accordée à la société afin de lui permettre de trouver de nouveaux partenaires bancaires en raison de la décision de Valens de retirer son crédit à la lumière des récentes conditions de marché. La facilité de crédit renouvelable initiale a été

mise en place en 2005. Aucuns frais ni aucune pénalité n'ont découlé de cette modification.

- Le **20 juillet 2009**, la société a remboursé sa facilité de crédit et les frais connexes à Valens U.S., pour un total de 5,3 millions \$ US (5,8 millions \$).
- Dans le cadre d'un événement postérieur à la date du bilan survenu au cours de l'exercice 2009, la société a vendu, le **23 juillet 2009**, sa licence américaine visant un anesthésique vétérinaire (*Ketamine*) à Bioniche Teoranta, pour une contrepartie totale de 0,8 million \$ US (0,9 million \$). À la clôture, la société a reçu 0,5 million \$ US (0,6 million \$) au comptant ainsi que 251 361 \$ US (275 000 \$) en remise de dette.

Trésorerie et liquidités soumises à restrictions

La politique de la société en matière de trésorerie consiste à investir les fonds qui ne sont pas requis immédiatement dans des instruments à court terme selon une stratégie d'investissement fondée sur la préservation du capital. Les investissements sont effectués principalement dans des certificats de placement garanti («CPG») et des comptes d'épargne à intérêt élevé, deux instruments émis par des banques à charte canadiennes. Au 30 juin 2010, un montant d'environ 6,8 millions \$ était détenu dans des comptes d'épargne à intérêt élevé.

La société a réduit à néant ses liquidités soumises à restrictions au 30 juin 2010. Auparavant, ce financement avait été reçu dans le cadre de l'aide gouvernementale susmentionnée accordée sous forme de prêts. Les agences gouvernementales participantes ont accepté de consentir les débours en vertu des conventions avant la soumission des réclamations. Les débours reçus à l'avance ne devaient être affectés qu'aux dépenses liées à la construction du centre de fabrication de vaccins en santé animale et en salubrité des aliments à Belleville, en Ontario. Par conséquent, ces avances étaient entièrement comptabilisées au 30 juin 2010.

Opérations entre parties liées

Le 3 juin 2005, la société a conclu un contrat de location de dix ans à l'égard d'une installation située au 275, avenue Labrosse, à Pointe-Claire, au Québec. L'installation est louée à la société par une société détenue et contrôlée par Graeme McRae, président du conseil d'administration et président et chef de la direction de la société. Selon les modalités du bail modifié, la société avait l'option d'acquiescer l'installation jusqu'au 28 mai 2011 en prenant en charge le solde de l'emprunt.

Cette opération a été comptabilisée comme une obligation au titre d'un contrat de location-acquisition, telle qu'elle est présentée à la note 10 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2010 de la société.

L'installation compte 14 000 pieds carrés et pourrait servir dans l'avenir comme locaux additionnels de fabrication. Cette installation permettra à la société d'augmenter la capacité de production existante de la technologie MCC afin de pouvoir répondre à la demande éventuelle prévue d'*Urocidin*^{MC} sur le marché.

La société a versé des honoraires de consultation de 82 000 \$ à deux administrateurs [70 000 \$ à un administrateur en 2009] et acheté certains éléments de stocks d'une société détenue par un administrateur pour un montant de 15 000 \$ [5 000 \$ en 2009]. La société a reçu un paiement de 88 000 \$ [45 000 \$ en 2009] pour services rendus à une société détenue par un administrateur.

Arrangements hors bilan

À ce jour, la société n'a entretenu aucune relation avec des entités non consolidées ou des partenaires financiers, comme des entités de financement structurées ou des structures d'accueil, qui sont créées dans le but de conclure des arrangements hors bilan ou à d'autres fins spécifiques ou limitées. À l'exception des contrats de location-exploitation de la société et des autres engagements figurant aux présentes, la société ne compte pas d'opérations hors bilan.

Actions ordinaires en circulation

Au 10 septembre 2010, la société avait un total de 72,5 millions d'actions ordinaires en circulation. En outre, la société comptait 1,7 million de bons de souscription en circulation et 5,5 millions d'options en cours, échangeables à l'exercice contre une action ordinaire. Les actions privilégiées de série II assorties de droits de conversion peuvent être échangées contre un maximum de 6,5 millions d'actions ordinaires. Après dilution, le nombre équivalent d'actions ordinaires en circulation s'élèverait à 85,9 millions.

Estimations comptables critiques

Le rapport de gestion de la société est préparé d'après ses états financiers consolidés, lesquels ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. La société a établi les conventions comptables suivantes qui, à son avis, exigent de la part de la direction qu'elle pose des jugements hautement subjectifs et ait souvent recours à des estimations relativement à des questions fondamentalement incertaines qui pourraient changer ultérieurement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et les écarts pourraient s'avérer importants.

La préparation de ces états financiers exige que la société fasse des estimations et pose des jugements qui influent sur les montants constatés des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur les montants correspondants constatés des actifs et des passifs éventuels. La société revoit ses estimations de façon continue, y compris ses besoins en matière de liquidités, en évaluant les activités planifiées de recherche et de développement et les exigences administratives, la fidélisation du personnel clé, les essais cliniques nécessaires, les besoins du marché pour ses candidats-médicaments et d'autres hypothèses commerciales importantes.

Provision pour créances douteuses

La société constitue une provision pour créances douteuses relativement à ses débiteurs. Elle examine régulièrement ses débiteurs afin de déterminer si certains comportent un risque de non-recouvrabilité élevé, et, dans l'affirmative, ces derniers sont inclus dans la provision. Selon l'information disponible, la société croit que la provision pour créances douteuses est appropriée. Cependant, les radiations réelles peuvent excéder le montant de la provision comptabilisé.

Provisions pour désuétude des stocks

Les provisions pour stocks sont comptabilisées en résultat lorsqu'il est déterminé que certains éléments des stocks ne satisfont pas aux exigences établies en matière de qualité et de réglementation à des fins de vente. La société ne constitue pas de provisions générales pour désuétude des stocks. Elle examine régulièrement ses stocks à des fins de désuétude et d'évaluation. En cas de baisse des prix de vente et de la demande des stocks, il est possible que des provisions additionnelles pour désuétude et évaluation soient nécessaires. La société doit faire un certain nombre d'estimations afin d'établir les provisions pour désuétude des stocks. Les stocks sont régulièrement examinés par produit, et toute moins-value est portée en réduction du coût des ventes.

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est moins élevée, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût tient compte des matières premières, de la main-d'œuvre directe et de l'imputation des coûts indirects.

Constatation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont comptabilisés lorsque les produits sont expédiés aux clients de la société, pourvu que la société n'ait pas conservé de risques importants liés à la propriété ou à des obligations futures relativement aux produits expédiés, que les prix soient fixés ou puissent l'être et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les ententes de collaboration en recherche et développement et les contrats de licences à éléments multiples sont revus afin de déterminer si ces éléments peuvent être divisés en unités de comptabilisation distinctes, si certains critères sont respectés. Dans l'affirmative, la contrepartie reçue est répartie entre les unités de comptabilisation distinctes en fonction de leur juste valeur respective, et la méthode de constatation des produits qui convient est appliquée à chaque unité distincte. Autrement, la méthode de constatation des produits qui convient est appliquée aux éléments regroupés comme s'il s'agissait d'une seule unité de comptabilisation.

Octroi de licences – Pour les paiements initiaux non remboursables tirés de l'octroi de licences reçus par la société, les produits sont reportés et constatés de manière linéaire sur la période pendant laquelle la société conserve des obligations contractuelles importantes. Dans le cas d'un paiement initial en vertu d'un contrat, il est comptabilisé à titre de produits constatés d'avance sur 15 ans, période pendant laquelle la société conserve des obligations contractuelles importantes. Pour toute tranche d'un paiement initial tiré de l'octroi de licences qui est assujettie à une disposition de remboursement, le produit est reporté. Lorsque la disposition de remboursement arrive à échéance, les produits sont constatés de manière linéaire sur la période pendant laquelle la société conserve des obligations contractuelles importantes. Les paiements à l'atteinte de jalons sont immédiatement constatés à titre de produits tirés de l'octroi de licences lorsque la condition sous-jacente est satisfaite, qu'il n'existe pas d'autre obligation relativement à ce jalon et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée. Les montants reçus avant que les produits soient constatés sont inclus dans les produits reportés.

Collaborations en recherche – La société constate les produits découlant des ententes de recherche au fur et à mesure que les services contractuels sont rendus selon les conditions particulières de chaque entente.

Crédits d'impôt à l'investissement remboursables

La société engage des frais de recherche et de développement qui donnent droit à des crédits d'impôt à l'investissement provinciaux remboursables. Les montants des crédits d'impôt à l'investissement constatés se fondent sur les estimations des montants qui pourraient être recouverts et sont assujettis à une vérification par les autorités fiscales. Par conséquent, ces montants peuvent varier. Le montant des crédits d'impôt à l'investissement remboursables à recevoir au 20 juin 2010 était de 0,1 million \$ (0,1 million \$ au 30 juin 2009).

Provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs

La société a comptabilisé une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs qui ont principalement trait aux pertes d'exploitation ainsi qu'à la recherche et aux reports prospectifs au titre des frais de recherche. Les économies fiscales connexes ne se concrétiseront probablement pas si l'on se fie aux résultats historiques, aux bénéfices imposables futurs estimatifs et aux stratégies de planification fiscale de la société dans les territoires compétents. Toutefois, la mise en œuvre de stratégies de planification fiscale futures ou la réalisation d'un bénéfice imposable futur dans ces territoires pourraient entraîner la constatation d'une partie ou de la totalité de ces reports, ce qui occasionnerait une augmentation substantielle des résultats d'exploitation de la société grâce au recouvrement d'impôts futurs.

Rémunération à base d'actions

La société dispose d'un régime de rémunération à base d'actions à l'intention des dirigeants, des employés et des consultants, pour lequel elle applique la comptabilisation à la juste valeur. La juste valeur des options sur actions attribuées est établie à la date de mesure à l'aide du modèle de Black et Scholes, puis passée en charges sur la période d'acquisition des droits rattachés aux options, et l'augmentation en résultant est portée au surplus d'apport. Les hypothèses qui influent sur l'application de la méthode de la juste valeur comprennent le calcul des facteurs de volatilité du cours de l'action de la société et la durée prévue des options émises.

Évaluation de la dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs à long terme

La dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs à long terme est évaluée en fonction d'un jugement prudent et d'estimations importantes, dont celles liées aux ventes unitaires, aux marges brutes, au coût des ventes, à la taille et à la pénétration du marché, aux frais de vente et de commercialisation et à leur calendrier prévu. L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test annuel, et les actifs à long terme font l'objet de tests en présence d'indices d'une dépréciation. Au cours des exercices terminés les 30 juin 2010 et 2009, la société n'a comptabilisé aucune dépréciation d'actifs à long terme ni d'écart d'acquisition.

Modifications de conventions comptables et prises de position comptables récentes

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés («ICCA») a publié le chapitre 3064, «Écarts d'acquisition et actifs incorporels». Ce chapitre remplace le chapitre 3062, «Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels», et le chapitre 3450, «Frais de recherche et de développement», et établit les normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Pour la société, cette norme est en vigueur pour les états financiers consolidés intermédiaires et annuels des périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009. L'application de ces nouvelles prises de position n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la société.

En mai 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862, «Instruments financiers – informations à fournir», en vue d'accroître les informations à fournir à l'égard des évaluations de la juste valeur des instruments financiers et du risque d'illiquidité. Ces modifications exigent l'utilisation d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des actifs et des passifs inclus dans le niveau 1 est établie en fonction des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs inclus dans le niveau 2 sont évalués au moyen de données autres que les prix cotés pour lesquels toutes les données importantes sont directement ou indirectement observables. Les évaluations du niveau 3 reposent sur des données qui ne sont pas observables, mais qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les modifications apportées au chapitre 3862 s'appliquent aux états financiers consolidés de la société au 30 juin 2010. Les nouvelles informations à fournir présentées à la note 15 afférente aux états financiers consolidés annuels de l'exercice 2010.

L'ICCA a publié les chapitres suivants de son *Manuel* : le chapitre 1582, «Regroupements d'entreprises», qui remplace le chapitre 1581, «Regroupements d'entreprises»; le chapitre 1601, «États financiers consolidés»; le chapitre 1602, «Participations ne donnant pas le contrôle»; et le chapitre 1625, «Réévaluation intégrale des actifs et des passifs». Pour la société, ces normes sont en vigueur pour les états financiers consolidés intermédiaires et annuels des périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011, et l'adoption anticipée est permise.

Les normes sur les regroupements d'entreprises (chapitres 1582, 1601 et 1602 du *Manuel de l'ICCA*) ont été harmonisées avec les normes convergées de l'IASB et du FASB sur les regroupements d'entreprises et leurs indications sur la comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle. Parallèlement, des modifications ont été apportées aux chapitres 1625 et 3251 du *Manuel de l'ICCA* afin de supprimer des indications qui ne s'appliquent plus et de rendre ces normes conformes à la série de normes sur les regroupements d'entreprises.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

L'ICCA remplacera les PCGR du Canada par les Normes internationales d'information financière («IFRS») sur une période transitoire qui prendra fin en 2011. À compter de l'exercice 2012, la société adoptera entièrement les IFRS, y compris les données comparatives retraitées pour 2011.

Le projet de convergence de la société vers les IFRS est dirigé par le chef des finances, et une ressource externe a été engagée en vue d'aider dans certains aspects du projet et conseiller la direction. Le comité de vérification de la société reçoit des mises à jour trimestrielles de la direction. Le projet de conversion de la société aux IFRS comporte trois stades : diagnostic, élaboration de solutions ainsi que mise en œuvre et exécution.

Même si bien des différences entre les IFRS et les PCGR du Canada ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les résultats financiers ou la situation financière de la société, la société n'a pas encore déterminé la pleine incidence de la conversion de la société aux IFRS.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2010, de concert avec des experts externes en IFRS, la société a terminé une étude diagnostique sur la conversion de ses états financiers consolidés aux IFRS. Cette étude et le rapport qui en a découlé révèlent les principales différences dans les comptes de la société entre les PCGR du Canada actuels et les normes IFRS et en évaluent l'incidence sur les processus d'affaires et les systèmes d'information. Ils évaluent également la complexité des préparatifs et de la mise en œuvre et établissent les ressources nécessaires à la conversion.

Bien que la société prévoie une incidence raisonnable dans de nombreux secteurs liés à la communication de l'information, les principaux aspects qui, selon la société, seront touchés par les modifications de conventions comptables apportées aux états financiers consolidés sont énumérés ci-dessous avec des commentaires. La liste et les commentaires ne doivent pas être considérés comme une liste exhaustive des modifications qui résulteront du passage aux IFRS :

1. Présentation des états financiers et informations à fournir –

Après le diagnostic, la Société a préparé les évaluations des éléments comptables importants et est en train de dresser un jeu d'états financiers comparatifs selon les IFRS qui diffèrent des états financiers dressés selon les PCGR du Canada actuels, de sorte à pouvoir examiner à fond et évaluer les informations additionnelles à fournir et les options disponibles à la première application des IFRS. La société entreprend le processus d'identification des données additionnelles que la direction exigera des systèmes de la société. Elle est en train de compléter la mise en œuvre d'un système de gestion financière mis à niveau et d'une charte de comptes mise à jour (particulièrement pour les immobilisations) qui lui permettra de mieux fournir les données nécessaires pour dresser des états financiers conformes aux IFRS, et de préparer les chiffres comparatifs. La préparation des états financiers conformes aux IFRS ne devrait pas exiger la tenue d'un grand livre général parallèle.

2. Questions relatives à la première application des IFRS –

La norme comptable internationale IAS-1 donne des directives sur les principes généraux qui sous-tendent la préparation des états financiers. Les IFRS exigent une plus grande transparence et plus d'informations dans les notes afférentes aux états financiers, combinées à de nombreuses informations additionnelles qui sont exigées par les autres normes IFRS. Voici des exemples d'informations spécifiques :

- À la transition aux IFRS, il faudra inclure dans les états financiers une note décrivant les options comptables selon l'IFRS 1 et les choix effectués.
- Note 1 – Plus de détails seront exigés dans les méthodes comptables, particulièrement en ce qui touche la détermination de la juste valeur, la dépréciation d'actifs, les opérations entre parties liées et le crédit-bail.

L'adoption des IFRS donnera à la société la possibilité de modifier la conception de ses états financiers, de se comparer avec d'autres chefs de file dans son secteur d'activité et de fournir de meilleurs renseignements aux utilisateurs des états financiers. Les informations additionnelles à fournir influenceront sur la manière dont les utilisateurs interprètent les états financiers et les résultats de la société. À titre d'exemple influant sur les notes, dans le cas de la dépréciation d'actifs, il sera nécessaire d'apprendre aux épargnants et autres lecteurs des états financiers à interpréter correctement les résultats lorsque des informations importantes seront exigées.

- Effectuer une analyse comparative en comparant les états financiers de la société à ceux d'autres sociétés dans son secteur d'activité.

- Terminer la liste de contrôle des informations à fournir dans les états financiers selon les IFRS afin d'établir quelles autres données la société devra tenir à jour et présenter.

- Modifier les gabarits des états financiers consolidés de la société pour qu'ils respectent les exigences de l'IAS-1.

3. Points à considérer en matière de dépréciation d'actifs et méthodes d'évaluation –

Les dépréciations aux termes de l'IAS 36, «Dépréciation d'actifs», sont basées sur les flux de trésorerie actualisés. Selon les PCGR du Canada, si les flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs d'un actif sont inférieurs à sa valeur comptable, il faudra procéder à une dépréciation qui sera déterminée en fonction de l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. Il n'existe pas de test de dépréciation à partir des montants non actualisés en vertu des IFRS. Si un élément déclencheur de dépréciation survient, il pourrait y avoir perte de valeur si la valeur comptable de l'actif comptabilisé selon les PCGR en fonction de flux de trésorerie non actualisés n'était pas pleinement appuyée par les flux de trésorerie actualisés.

Aux termes des PCGR, les dépréciations ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Aux termes de l'IAS 36, toute évolution de circonstances donnant lieu à une dépréciation des immobilisations corporelles déclencherait une nouvelle détermination du montant de la dépréciation et toute reprise serait comptabilisée en résultat si l'actif avait été préalablement déprécié.

- ### 4. Immobilisations corporelles –
- L'IAS 16, «Immobilisations corporelles», et les PCGR comportent les mêmes principes fondamentaux, mais il existe cependant des différences. Les IFRS exigent que les composantes importantes d'une immobilisation soient amortis séparément. Les IFRS permettent aussi d'évaluer les immobilisations corporelles au moyen du modèle de la juste valeur ou du modèle du coût historique. L'IFRS 1 prévoit une exemption facultative selon laquelle une entité peut choisir de rétablir en tant que nouvelle base de coûts pour les immobilisations corporelles, leur juste valeur à la date de basculement. La société évalue quel choix poser pour établir la valeur à l'ouverture, et présentera son approche finale au cours des prochains trimestres.

- ### 5. Paiements à base d'actions –
- L'IFRS 2, «Paiement fondé sur des actions», est pratiquement conforme aux PCGR du Canada. Les PCGR du Canada permettent l'utilisation de la méthode de l'amortissement linéaire ou les méthodes accélérées pour amortir l'acquisition graduelle des droits; la société utilise la méthode de l'amortissement linéaire pour les attributions classées dans les capitaux propres émises aux employés.

Aux termes des IFRS, seules les méthodes accélérées ou d'acquisition graduelle sont permises. La société est encore à évaluer l'approche qu'elle adoptera. Les PCGR du Canada permettent aux sociétés d'estimer le nombre d'attributions qui seront frappées d'extinction à la date d'attribution, ou de comptabiliser la charge entière comme si tous les droits étaient acquis au moment de l'attribution et de tenir compte des extinctions à mesure qu'elles se produisent. L'IFRS 2 exige que les sociétés estiment le nombre d'attributions qui seront frappées d'extinction à la date d'attribution. Ces différences devraient avoir une incidence sur la comptabilisation des régimes incitatifs de la société.

6. **Produits et contrat avec Endo** – Aux termes des PCGR du Canada, la société suit les recommandations de l'abrégé CPN-142, «Accords de prestations multiples générateurs de produits», afin de comptabiliser le paiement initial reçu par suite du contrat conclu avec Endo. Par conséquent, la société reporte le montant du paiement initial provenant de son partenaire dans le bilan et l'amortit sur 15 ans, période pendant laquelle la société conserve des obligations contractuelles importantes. Aux termes des IFRS, les produits découlant de l'utilisation par des tiers des actifs de l'entité générant des intérêts, des redevances et des dividendes doivent être comptabilisés sur les bases décrites au paragraphe 30 lorsque :

- Il est probable que les avantages économiques associés à l'opération seront transmis à l'entité; et
- Le montant des produits peut être évalué raisonnablement.

Les redevances s'accumulent conformément aux modalités du contrat pertinent et sont habituellement comptabilisées selon la comptabilité d'exercice à moins que, compte tenu de la substance du contrat, il soit préférable de comptabiliser les produits selon une autre méthode systématique et rationnelle.

Aux termes de l'IAS 18, la société peut comptabiliser le paiement initial entier dans les produits si certains critères sont respectés, p. ex., il n'y a aucune obligation de rendement future, aucune obligation résiduelle ou condition future.

7. **Contrats de location** – L'International Accounting Standards Board et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis ont entrepris un projet conjoint sur la comptabilisation des contrats de location qui devrait entraîner une modification fondamentale de la comptabilisation des contrats de location par les bailleurs et les locataires. Les deux organismes envisagent le modèle du droit d'utilisation, en vertu duquel : a) le locataire comptabilise comme un actif son droit d'utilisation de l'élément loué et comme un passif son obligation de payer pour cet élément; et b) le bailleur comptabilise comme un actif son droit de recevoir des paiements du locataire et sa participation restante dans l'élément loué à la fin du bail. L'adoption du modèle du droit d'utilisation entraînerait des différences importantes dans la comptabilisation des contrats de location. Le modèle du droit d'utilisation est fondé sur l'hypothèse voulant que, une fois que l'élément physique a été livré, le locataire jouit du droit inconditionnel d'utiliser cet élément pendant la durée du bail. Selon le modèle du droit d'utilisation, tous les contrats de location, y compris ceux comptabilisés comme des contrats de location-exploitation, figureraient au bilan. Un passif lié à l'obligation d'effectuer des paiements pendant la durée du bail représenterait un passif financier. Le modèle proposé fait présentement l'objet de discussions, la date d'adoption d'une norme définitive demeurant incertaine pour le moment.

8. Plan des activités liées à la conversion aux IFRS

| Activités clés | Jalons importants | État d'avancement |
|---|---|--|
| Conventions comptables et préparation des états financiers | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les différences entre les PCGR du Canada et les IFRS. • Évaluer et choisir les méthodes IFRS ponctuelles et continues. • Compléter l'analyse comparative avec des pairs. • Élaborer un gabarit des états financiers, y compris les notes afférentes aux états financiers. • Quantifier les effets de la conversion aux IFRS. | <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et quantification des effets de la conversion à terminer au deuxième trimestre de l'exercice 2011. • Préparation des états financiers et du libellé des notes afférentes aux états financiers à terminer au deuxième trimestre de l'exercice 2011. • Choix des conventions comptables IFRS à terminer au troisième trimestre de l'exercice 2011. | <ul style="list-style-type: none"> • Terminé une étude diagnostique qui a relevé les différences importantes entre la pratique actuelle et les IFRS. • Une analyse approfondie des questions et des choix de méthodes comptables est présentement en cours. • Acquis des outils de recherche pour aider à l'analyse comparative des pratiques du secteur et des pairs en matière d'IFRS. • Tiers experts fournissent des données et de l'aide pour la mise en œuvre. |
| Systèmes comptables | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et apporter les changements aux systèmes comptables requis pour se conformer aux IFRS, y compris la production d'informations comparatives. • Procéder aux modifications requises. | <ul style="list-style-type: none"> • Choisir et appliquer les outils et solutions à l'appui des IFRS au troisième trimestre de l'exercice 2011. • Terminer l'essai et la correction des modifications apportées aux systèmes au quatrième trimestre de l'exercice 2011. | <ul style="list-style-type: none"> • La société est à mettre à niveau ses systèmes comptables à une version qui peut soutenir les IFRS. • Des modules additionnels liés aux immobilisations corporelles et à la gestion d'actifs de l'entreprise ont été obtenus sous licence et les progrès réalisés dans la mise en œuvre seront communiqués dans les rapports de gestion futurs. |
| Environnement de contrôle | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Confirmer que les processus d'affaires et les contrôles respectent les IFRS. • Identifier et apporter les modifications requises à l'appui des contrôles et procédures de communication de l'information. • Identifier et apporter les modifications requises à l'appui des contrôles internes à l'égard de l'information financière. | <ul style="list-style-type: none"> • Toute modification doit être apportée au quatrième trimestre de l'exercice 2011. • Mettre à jour les processus d'attestation interne par les dirigeants pour le quatrième trimestre de l'exercice 2011. • Mettre à jour les processus d'attestation du chef des finances et du chef de la direction pour le quatrième trimestre de l'exercice 2011. | <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation des pratiques actuelles à l'égard des IFRS est en cours et sera intégrée aux processus actuels pour l'évaluation et l'essai des contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière. |
| Formation | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Définir et apporter le niveau de compétences approprié pour : <ul style="list-style-type: none"> – le personnel du service de l'information financière et le personnel comptable – les dirigeants – le comité de vérification | <ul style="list-style-type: none"> • Terminer la formation au troisième trimestre de l'exercice 2011. | <ul style="list-style-type: none"> • La formation a été offerte au comité de vérification et aux dirigeants du groupe de comptabilité. • Les progrès en matière de formation supplémentaire seront communiqués dans les rapports de gestion à venir. |

| Activités clés | Jalons importants | État d'avancement |
|--|--|---|
| Autres activités d'affaires | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer l'incidence des IFRS sur les arrangements contractuels externes, les clauses financières restrictives et les régimes de rémunération des employés. • Intégrer les communications liées aux IFRS à l'appui des relations avec les investisseurs, au rapport de gestion et autres communications externes. | <ul style="list-style-type: none"> • Décrire l'état de la conversion aux IFRS dans le rapport de gestion tous les trimestres. • Effectuer l'examen des contrats importants et évaluer l'incidence des IFRS sur la comptabilité au deuxième trimestre de l'exercice 2011. • Soutien des relations avec les investisseurs à l'égard des demandes de renseignements et des communications devant être en place d'ici la fin du premier trimestre de l'exercice 2011. | <ul style="list-style-type: none"> • La description de l'état de la conversion aux IFRS a maintenant été intégrée au processus pour l'élaboration et la rédaction du rapport de gestion. • L'examen des contrats est en cours. Actuellement, nous avons ciblé certains contrats pertinents en ce qui touche les différences de comptabilisation des produits et communiquerons davantage d'informations sur ces différences et leur incidence dans les rapports de gestion à venir. |

Dans ses prochains rapports trimestriels et annuels, la société présentera des mises à jour sur ses activités liées aux IFRS, y compris le progrès du plan d'activités, les grandes lignes des principales différences entre la pratique actuelle et les IFRS et, dans la mesure du possible, des exemples d'informations à fournir et de rapprochements des comptes des états financiers. La société a aussi l'intention d'évaluer l'incidence de l'adoption des IFRS sur les contrats importants, les arrangements de rémunération et les activités qui dépendent des informations financières pendant le reste de l'année 2010 ainsi que d'évaluer l'incidence des IFRS sur l'environnement de contrôle, les systèmes et les processus d'affaires.

Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures

Les mesures suivantes utilisées dans le rapport de gestion n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR du Canada et pourraient donc ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

Le **BAIIA** désigne le «bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et gain ou perte de change». La société considère le BAIIA comme une mesure efficace de l'apport de chaque secteur de la société aux résultats. De l'avis de la direction, cette mesure est utilisée par les analystes et les actionnaires pour évaluer la performance financière des activités de la société.

Le **taux de combustion du capital** désigne les «flux de trésorerie consolidés affectés aux activités d'exploitation». Cette information figure à l'état des flux de trésorerie consolidé, sous la rubrique «Activités d'exploitation». Il s'agit des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation (avant la variation des soldes hors caisse du fonds de roulement d'exploitation).

Le **fonds de roulement net** désigne l'actif à court terme moins le passif à court terme, excluant la tranche échéant à moins d'un an des produits tirés de l'octroi de licences reportés non remboursables.

Efficacité des contrôles de communication de l'information

Conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* («Règlement 52-109»), la société est tenue d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de son information financière, conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés de la société ont été établis conformément aux PCGR du Canada. En raison des limites inhérentes de tout système de contrôle, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas permettre de prévenir ou de détecter toutes les inexactitudes importantes. De même, toute conclusion quant à l'efficacité future d'un système de contrôle interne est assujettie à des risques, puisque le système pourrait devenir inapproprié pour de nombreuses raisons, y compris en raison de changements dans les conditions d'affaires, de changements au sein de l'effectif ou encore de l'incidence d'autres risques et incertitudes subsistant à l'égard du contrôle interne.

La direction a utilisé le cadre conceptuel du Committee of Sponsoring Organizations («COSO») de la Commission Treadway pour évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

Le président du conseil d'administration et président et chef de la direction ainsi que le chef des finances, de concert avec la direction, ont achevé la documentation et l'évaluation préliminaire de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière au 30 juin 2010. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2010, les contrôles importants identifiés dans la documentation ont fait l'objet d'un test et ont été évalués. Par suite de ce test, la société a découvert divers secteurs où des améliorations et des mises à jour importantes devraient être apportées, y compris la documentation des contrôles. Aucune des observations ou des résultats n'indiquait une faiblesse importante des contrôles et procédures de communication de l'information ou des contrôles internes à l'égard de l'information financière pour l'exercice terminé le 30 juin 2010.

La société prévoit poursuivre son examen et apporter les changements nécessaires à ses politiques et procédures de contrôle interne à l'égard de l'information financière, y compris la conception et la mise en œuvre de politiques, l'embauche de ressources additionnelles au sein du service de la comptabilité et des finances et la mise à niveau des systèmes comptables. Ces nouvelles ressources, jumelées aux changements de la situation financière de la société, devraient se traduire par des améliorations de son processus d'examen et d'approbation, particulièrement au chapitre de son processus de clôture des états financiers.

La société prévoit apporter un certain nombre d'améliorations au cours de l'exercice 2011 pour couvrir ceux jugés nécessaires pour maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière pendant la période de conversion aux IFRS de la société.

Par exemple, au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010, la société a instauré des processus plus officiels de communication et d'attestation interne et elle a apporté des améliorations à ses processus liés aux créanciers. Ces modifications ont été adoptées afin d'assurer que toutes les questions ayant une importance sur le plan financier sont portées à l'attention du personnel de la comptabilité et de l'information financière en temps opportun. Même si ces modifications ont certainement amélioré les processus de communication, d'autres occasions d'améliorer ces processus ont été relevées dans le cadre de l'examen, des tests et des évaluations des contrôles et la société procédera aux améliorations.

Risques et incertitudes

Approche de gestion des risques

Les activités commerciales de la société l'exposent à un large éventail de risques. Le but de la société est de gérer ces risques de sorte qu'elle soit raisonnablement protégée contre un niveau inacceptable de risque lié au bénéfice ou de risque financier tout en favorisant l'expansion commerciale grâce aux activités de commercialisation. La société a mis sur pied une structure de surveillance de la gestion des risques et une structure hiérarchique interne permettant de suivre et de gérer les risques propres à ses activités commerciales, aux marchés dans lesquels elle est présente, et aux contextes et structures réglementaires et politiques dans lesquels elle évolue à l'échelle internationale.

Les processus de gestion des risques de la société comprennent les voies suivantes pour surveiller ses risques principaux :

Le Conseil d'administration s'occupe de l'obligation redditionnelle de la société, examine et établit les politiques et procédures, et reçoit des rapports de gestion trimestriels exhaustifs décrivant l'évolution et l'état de toutes les activités cruciales et des risques connexes. Le Conseil d'administration tâche également de comprendre les risques importants de la société et oriente la direction dans la résolution des risques qu'il estime nuisibles pour la société et la création de valeur pour les actionnaires.

Le Comité de vérification (« CV »), constitué par le Conseil d'administration, aide ce dernier à assumer sa responsabilité de surveillance portant sur l'intégrité des états financiers de la société et le processus de présentation de l'information financière, les systèmes de comptabilité interne et des contrôles financiers, les compétences des vérificateurs externes, les durées et modalités de nomination, y compris la rémunération, l'indépendance, le rendement et les rapports, et les programmes juridiques, et sa responsabilité de respect des risques établis par la direction et le Conseil d'administration.

Contrôles destinés à réduire, contrôler et gérer les risques

Les contrôles des risques de la société comportent plusieurs éléments importants :

MOBILISATION DES EMPLOYÉS À L'ÉGARD DES VALEURS FONDAMENTALES

Chaque culture d'entreprise est unique en son genre. La société s'efforce d'encourager les convictions et les actions qui sont en harmonie avec celles des parties prenantes et de la collectivité dans son ensemble, et les respectent. Pour ce faire, la société investit dans les collectivités où ses employés vivent et travaillent, se concentrant sur le caractère durable de l'exploitation et de la croissance, sans compromis sur le plan de la sécurité et assumant ses responsabilités auprès des nombreux groupes et personnes avec lesquels elle interagit. Les activités de la société et son approche commerciale sont conformes à son code de conduite et à ses politiques en matière d'éthique.

POLITIQUES

La société s'est dotée d'un ensemble de conventions générales visant à réduire les risques importants. Ces conventions établissent les pouvoirs délégués et les limites des opérations commerciales et instituent un processus d'approbation en toute connaissance de cause. La société procède périodiquement à des examens et à des vérifications afin de s'assurer de la conformité à ces conventions.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

La société fournit des rapports d'étape trimestriels ainsi que des descriptions des risques courus aux décideurs clés, dont le Conseil d'administration et la haute direction. Parmi les informations présentées, on retrouve une analyse des risques émergents, l'exposition aux risques existants, les activités déployées pour gérer ces risques et le plan d'action adopté ou recommandé afin de réduire le niveau de risque actuel. Ces rapports trimestriels permettent une gestion et un contrôle efficaces des risques en temps opportun.

TRAITEMENT DES PLAINTES

Tout administrateur, dirigeant ou employé qui désire faire part de ses préoccupations ou déposer une plainte au sujet de questions de comptabilité, de contrôle interne ou de vérification, de toute infraction possible aux dispositions juridiques ou réglementaires, d'un comportement contraire à la loi ou au code de déontologie peut le faire de façon confidentielle conformément au code d'éthique et de conduite des affaires en utilisant le portail de Bioniche conformément à la politique de la société sur la communication d'une activité illégale. Les préoccupations ou les plaintes sont acheminées de façon confidentielle à l'administrateur responsable du comité de gouvernance d'entreprise et de mise en candidature ainsi qu'au représentant désigné du service du contentieux de la société. L'identité de l'auteur de ces informations ne peut être retracée par la société ni par le service de TI.

Les actionnaires et les personnes qui n'ont pas accès au portail de Bioniche peuvent soumettre leurs préoccupations ou plaintes par écrit, en indiquant sur l'enveloppe la mention « confidentiel » et en déposant celle-ci dans la boîte aux lettres du service du contentieux ou en la faisant parvenir par la poste à l'attention de l'administrateur responsable du comité de gouvernance d'entreprise et de mise en candidature de la société. L'enveloppe sera remise scellée à l'administrateur responsable pour son examen. Conjointement avec le représentant du service du contentieux, il mènera une enquête avec la participation du comité de vérification et les services internes de la société, s'il y a lieu. L'enquête se déroulera conformément aux procédures d'examen établies. Lorsque des actions seront jugées justifiées, elles seront prises pour résoudre la situation à la source de la plainte.

Sommaire des risques et des incertitudes

Avant de décider d'investir dans des actions ordinaires de la société, les investisseurs doivent examiner avec soin les facteurs de risque suivants, de même que les autres renseignements qui sont inclus dans le présent rapport ainsi que dans le rapport annuel de la société pour l'exercice terminé le 30 juin 2010 ou qui y sont intégrés par renvoi. Les risques présentés dans le rapport annuel n'ont pas changé. Les principaux risques qui peuvent se répercuter sur la société au cours du présent exercice sont résumés ci-après. Si l'un de ces risques ou l'une de ces incertitudes devait se matérialiser, les activités, la situation financière, les perspectives ou les résultats d'exploitation de la société en souffriraient probablement.

Si l'un des facteurs de risque suivants se matérialisait, cela pourrait avoir une incidence négative sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

- La société prévoit continuer à subir des pertes en raison de ses travaux de recherche continus. Il est difficile d'estimer le moment et les coûts futurs de ses programmes de recherche et de développement ainsi que le moment de la réception des paiements prévus à l'atteinte des jalons.
- La société pourrait être incapable d'atteindre certains jalons liés au partenariat externe, ce qui mettrait un frein au développement futur et aurait une incidence négative sur le cours de ses actions.
- Si la société ne parvient pas à mobiliser des capitaux additionnels selon des modalités acceptables, elle pourrait devoir reporter le développement de sa gamme de produits, ou l'interrompre, ou être incapable d'obtenir les approbations des organismes de réglementation ou de commercialiser ses produits candidats.
- La société est indirectement assujettie à une réglementation en matière de prix dans certains pays, ce qui pourrait avoir une incidence sur sa marge brute.
- À l'heure actuelle, la société ne possède pas de capacité de fabrication de secours pour certains de ses principaux produits.
- La perte d'un fournisseur clé de certaines matières premières pourrait avoir une incidence néfaste importante sur les activités de la société et sa situation financière.
- Il est possible que la société n'atteigne pas ses objectifs de développement projetés conformément à l'échéancier annoncé et établi.
- Des changements technologiques rapides pourraient rendre les produits de la société obsolètes.
- La société fait face à des incertitudes relativement aux approbations des organismes de réglementation qui pourraient entraîner des retards dans la mise en marché des produits dans certaines régions.
- Même si la société obtient l'approbation de mise en marché, ses produits devront faire l'objet d'examen continus de la part des organismes de réglementation.
- Les produits de la société, s'ils sont approuvés, pourraient ne pas être acceptés sur le marché.
- Le développement de thérapies peut s'avérer coûteux et exige des années d'activités de recherche et de développement.
- Si la société n'arrive pas à protéger ses droits à l'égard de sa propriété intellectuelle, ses concurrents pourraient développer et commercialiser des produits possédant des caractéristiques semblables aux siens, ce qui réduirait la demande à l'égard de ses produits, et l'efficacité de la mise en marché des produits pourrait s'en trouver diminuée.
- La société pourrait être partie prenante à des actions en justice concernant des collaborations ou la protection ou le respect de ses brevets qui pourraient être coûteuses tant en argent qu'en temps.
- Si les fabricants externes ne consacrent pas suffisamment de temps et de ressources aux produits de la société, ou si leur rendement n'est pas conforme aux normes, les essais cliniques et le lancement des produits pourraient être retardés, ce qui ferait augmenter les coûts.
- La société pourrait ne pas être en mesure de fabriquer ses produits à l'échelle commerciale, ce qui l'empêcherait de commercialiser ceux-ci.
- La société pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs.
- La société exerce ses activités d'exploitation à l'échelle internationale, ce qui l'expose à un risque commercial accru.
- La société pourrait subir des pertes par suite de fluctuations des devises.
- La société s'expose à un risque lié à des réclamations en responsabilité du fait du produit, pour lesquelles elle pourrait ne pas avoir une couverture d'assurance suffisante ni être incapable d'en obtenir une.
- Certains des produits de la société peuvent nécessiter l'utilisation de matières dangereuses, et, par conséquent, la société s'expose à de possibles réclamations en responsabilité et aux coûts associés au respect des lois régissant les déchets dangereux.
- Toute vente future d'actions ordinaires par la société ou ses prêteurs ou actionnaires actuels pourrait entraîner la chute du cours des actions de la société.
- La société n'a jamais versé de dividendes sur ses actions ordinaires et ne prévoit pas verser de dividendes en espèces dans un avenir prévisible.

Informations supplémentaires sur la société

Des informations supplémentaires sur la société, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Le chef des finances,



Brian D. Ford, CA

Les états financiers consolidés de **Bioniche Life Sciences Inc.** ci-joints sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration de Bioniche Life Sciences Inc. Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants qui sont fondés sur l'exercice de jugements et d'estimations. L'information financière figurant ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux données présentées dans les états financiers.

Pour assurer l'exactitude et l'objectivité de l'information figurant dans les états financiers, la direction de Bioniche Life Sciences Inc. s'est dotée d'un système de contrôles comptables internes. La direction croit que ceux-ci donnent l'assurance raisonnable que les documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement d'états financiers, et que les actifs de la société sont convenablement comptabilisés et qu'ils font l'objet de mesures de protection adéquates.

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité relativement aux états financiers figurant dans le présent rapport annuel, surtout par l'entremise de son comité de vérification. Le comité de vérification, formé d'administrateurs indépendants, passe en revue les états financiers consolidés annuels de la société ainsi que le rapport de gestion et recommande qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration. Ernst & Young, s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréées, vérificateurs externes désignés par les actionnaires, rencontrent régulièrement le comité de vérification pour discuter de la vérification, de la présentation de l'information financière et d'autres sujets connexes.

Le président du conseil d'administration et
président et chef de la direction



Graeme McRae

Belleville, Canada

Le 9 septembre 2010

Le chef des finances,



Brian Ford

Aux actionnaires de

Bioniche Life Sciences Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Bioniche Life Sciences Inc.** [la «société»] aux 30 juin 2010 et 2009 et les états consolidés des capitaux propres, des résultats et du résultat étendu et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 30 juin 2010 et 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Montréal, Canada

Le 3 septembre 2010



Comptables agréés

Bioniche Life Sciences Inc.

Issue d'une fusion en vertu des lois de l'Ontario

BILANS CONSOLIDÉS

[voir la note 1 portant sur l'incertitude quant à la continuité de l'exploitation]

| Aux 30 juin (en milliers de dollars canadiens) | 2010 \$ | 2009 \$ |
|---|------------|------------|
| ACTIF [notes 9 et 11c] | | |
| Actif à court terme | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 11 070 | 5 950 |
| Débiteurs [note 4 a)] | 8 601 | 3 720 |
| Impôts à recouvrer | 63 | — |
| Actif d'impôts futurs [note 17] | 197 | — |
| Stocks [note 5] | 6 668 | 5 408 |
| Charges payées d'avance et dépôts | 793 | 569 |
| Liquidités soumises à restrictions [note 11 c)] | — | 1 227 |
| | 27 392 | 16 874 |
| Passif à long terme | | |
| Immobilisations corporelles [note 6] | 16 584 | 9 494 |
| Actifs incorporels [note 7] | 6 500 | 6 792 |
| Écart d'acquisition | 456 | 456 |
| Débiteurs à long terme [note 4 b)] | 1 156 | 1 025 |
| Actif d'impôts futurs [note 17] | 51 | — |
| | 52 139 | 34 641 |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | |
| Actif à court terme | | |
| Facilité de crédit renouvelable [note 8] | — | 4 448 |
| Créditeurs et charges à payer | 9 716 | 11 607 |
| Impôts sur les bénéfices et autres impôts et taxes à payer | — | 321 |
| Incitatifs gouvernementaux reportés [note 11] | — | 342 |
| Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an et obligations au titre de contrats de location-acquisition [notes 9 et 10] | 256 | 635 |
| Tranche échéant à moins d'un an de l'aide gouvernementale remboursable [note 11 a) i)] | 960 | — |
| Tranche échéant à moins d'un an des produits tirés de l'octroi de licences reportés non remboursables [note 12] | 1 486 | — |
| | 12 418 | 17 353 |
| Passif à long terme | | |
| Dette à long terme [note 9] | 1 341 | 1 149 |
| Obligations au titre de contrats de location-acquisition [note 10] | 1 184 | 1 225 |
| Aide gouvernementale remboursable [note 11] | 6 965 | 2 476 |
| Incitatifs gouvernementaux reportés [note 11] | 2 382 | 3 335 |
| Produits tirés de l'octroi de licences reportés non remboursables [note 12] | 19 353 | — |
| | 43 643 | 25 538 |
| Capitaux propres | | |
| Capital social [note 13] | 96 677 | 95 855 |
| Autre capital d'apport [note 13] | 8 700 | 8 539 |
| Déficit | (96 881) | (95 291) |
| | 8 496 | 9 103 |
| | 52 139 | 34 641 |

Engagements et éventualités [note 20]

Événement postérieur [note 25]

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,


 Administrateur


 Administrateur

Bioniche Life Sciences Inc.

ÉTATS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

[voir la note 1 portant sur l'incertitude quant à la continuité de l'exploitation]

| | Actions ordinaires | | Actions privilégiées — série I | | Actions privilégiées — série II | | Bons de souscription spéciaux | Autre capital d'apport | Déficit | Total |
|--|--------------------|--------|--------------------------------|-----|---------------------------------|-------|-------------------------------|------------------------|----------|----------|
| | N ^{bre} | \$ | N ^{bre} | \$ | N ^{bre} | \$ | | | | |
| (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action) | | | | | | | | | | |
| Solde au 30 juin 2008 | 65 782 510 | 83 982 | 167 | 161 | 9 000 000 | 8 799 | 2 174 | 6 056 | (84 791) | 16 381 |
| Perte nette de l'exercice | — | — | — | — | — | — | — | — | (10 500) | (10 500) |
| Émises en vertu du régime d'actionnariat des employés [note 13 c] iii] | 1 171 916 | 593 | — | — | — | — | — | — | — | 593 |
| Juste valeur des options sur actions dont les droits sont acquis [note 13 e)] | — | — | — | — | — | — | — | 247 | — | 247 |
| Rémunération des administrateurs | 161 672 | 113 | — | — | — | — | — | — | — | 113 |
| Bons de souscription émis relativement à la facilité de crédit renouvelable | — | — | — | — | — | — | — | 61 | — | 61 |
| Remboursement du capital de la facilité de crédit renouvelable par voie d'actions [note 13 c] ii)] | 4 565 049 | 1,967 | — | — | — | — | — | — | — | 1 967 |
| Bons de souscription spéciaux arrivés à échéance | — | — | — | — | — | — | (2 174) | 2 174 | — | — |
| Options émises à un conseiller | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — | 1 |
| Radiation d'un prêt à un employé pour achat d'actions [note 13 c] iv)] | — | 240 | — | — | — | — | — | — | — | 240 |
| Solde au 30 juin 2009 | 71 681 147 | 86 895 | 167 | 161 | 9 000 000 | 8 799 | — | 8 539 | (95 291) | 9 103 |
| Perte nette de l'exercice | — | — | — | — | — | — | — | — | (1 590) | (1 590) |
| Émises en vertu du régime d'actionnariat des employés [notes 13 c] iii] et 19] | 639 176 | 464 | — | — | — | — | — | — | — | 464 |
| Juste valeur des options sur actions dont les droits sont acquis [note 13 e)] | — | — | — | — | — | — | — | 240 | — | 240 |
| Rémunération des administrateurs | 278 495 | 103 | — | — | — | — | — | — | — | 103 |
| Bons de souscription exercés | 211 429 | 165 | — | — | — | — | — | (61) | — | 104 |
| Options exercées | 80 000 | 90 | — | — | — | — | — | (18) | — | 72 |
| Solde au 30 juin 2010 | 72 890 247 | 87 717 | 167 | 161 | 9 000 000 | 8 799 | — | 8 700 | (96 881) | 8 496 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bioniche Life Sciences Inc.

**ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT
ÉTENDU CONSOLIDÉS***[voir la note 1 portant sur l'incertitude quant à la continuité de l'exploitation]*

| Exercices terminés les 30 juin <i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)</i> | 2010 \$ | 2009 \$ |
|--|-------------------|-------------------|
| PRODUITS | | |
| Chiffre d'affaires | 26 993 | 33 281 |
| Produits tirés de l'octroi de licences <i>[note 12]</i> | 16 203 | — |
| Collaborations de recherche <i>[note 12]</i> | 1 820 | — |
| Gain à la vente d'actifs incorporels <i>[note 24]</i> | 883 | — |
| | 45 899 | 33 281 |
| CHARGES | | |
| Coût des ventes (exclusion faite de l'amortissement) <i>[note 5]</i> | 12 729 | 14,432 |
| Administration | 6 841 | 6 109 |
| Frais de commercialisation et de vente <i>[note 11 b)]</i> | 6 264 | 6 096 |
| Autres charges <i>[note 18]</i> | — | 863 |
| Frais de financement <i>[note 22]</i> | 726 | 2 465 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 1 080 | 1,343 |
| Amortissement et dépréciation des actifs incorporels | 813 | 897 |
| Perte (gain) de change | 505 | (191) |
| | 28 958 | 32 014 |
| Bénéfice avant frais de recherche et de développement et autres éléments | 16 941 | 1 267 |
| Frais de recherche et de développement, montant brut | 17 922 | 13 315 |
| Aide gouvernementale remboursable <i>[note 11 a) i)]</i> | 3 884 | — |
| Moins : aide gouvernementale, montant net <i>[note 11]</i> | (3 181) | (1 862) |
| Perte avant impôts sur les bénéfices | (1 684) | (10 186) |
| Charge (recouvrement) d'impôts <i>[note 17]</i> | (94) | 314 |
| Perte nette et résultat étendu de l'exercice | (1 590) | (10 500) |
| Perte nette de base et diluée par action | (0,02) | (0,15) |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | 72 239 959 | 70 313 509 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bioniche Life Sciences Inc.

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

[voir la note 1 portant sur l'incertitude quant à la continuité de l'exploitation]

| Exercices terminés les 30 juin (en milliers de dollars canadiens) | 2010 \$ | 2009 \$ |
|---|----------------|----------------|
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | |
| Perte nette de l'exercice | (1 590) | (10 500) |
| Ajouter (déduire) les éléments hors caisse : | | |
| Amortissement | 1 841 | 2 140 |
| Intérêt au titre de la désactualisation des débiteurs et prêts sans intérêt et amortissement des frais de financement | 471 | 1 472 |
| Radiation d'actifs incorporels | 52 | 100 |
| Perte latente (gain latent) de change | (47) | 244 |
| Aide gouvernementale réputée | (81) | (284) |
| Charge de rémunération à base d'actions | 240 | 487 |
| Bons de souscription émis à des conseillers | — | 1 |
| Aide gouvernementale remboursable [note 11 a) i)] | 3 884 | — |
| Produits tirés de l'octroi de licences [note 12] | (1 447) | — |
| Amortissement des incitatifs gouvernementaux reportés | (1 689) | — |
| Impôts sur les bénéfiques futurs | (248) | — |
| Régime d'actionariat des employés | 528 | 533 |
| Gain à la vente d'actifs incorporels | (883) | — |
| | 1 031 | (5 807) |
| Diminution (augmentation) des liquidités soumises à restrictions | 1 227 | (1 227) |
| Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement [note 21] | (7 960) | 4 068 |
| Variation nette des produits tirés de l'octroi de licences reportés non remboursables [note 12] | 22 286 | — |
| Flux de trésorerie d'exploitation | 16 584 | (2 966) |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Incitatifs gouvernementaux reçus au titre d'immobilisations corporelles | 1 098 | 80 |
| Produit de la vente d'actifs incorporels | 606 | — |
| Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles | 21 | — |
| Acquisition d'actifs incorporels | (521) | — |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (7 789) | (1 405) |
| Flux de trésorerie d'investissement | (6 585) | (1 325) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Produit tiré de l'aide gouvernementale | 1 706 | 3 409 |
| Paiement de frais de financement – dette | (2 117) | (11) |
| Produit tiré de l'exercice d'options sur actions | 72 | — |
| Produit tiré de l'exercice de bons de souscription | 104 | — |
| Produit tiré d'incitatifs gouvernementaux reportés | 407 | 121 |
| Produit tiré de la facilité de crédit renouvelable | — | 31 475 |
| Remboursement de la facilité de crédit renouvelable | (4 416) | (28 448) |
| Remboursement d'obligations au titre de contrats de location-acquisition | (292) | (298) |
| Remboursement de la dette à long terme | (343) | (407) |
| Flux de trésorerie de financement | (4 879) | 5 841 |
| Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice | 5 120 | 1 550 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | 5 950 | 4 400 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | 11 070 | 5 950 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

1. Nature de l'entreprise et incertitude quant à la continuité de l'exploitation

NATURE DE L'ENTREPRISE

Bioniche Life Sciences Inc. [la « société »] est une société biopharmaceutique canadienne qui se spécialise dans la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation de produits et de technologies destinés aux marchés mondiaux de la santé humaine et animale. Les actions ordinaires de la société se négocient à la Bourse de Toronto [symbole à la « TSX » : « BNC »].

Établie à Belleville, en Ontario, la société compte des bureaux et des installations de fabrication au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Australie.

La société comporte trois unités d'exploitation : **santé humaine**, **santé animale** et **salubrité des aliments**.

- **L'unité d'exploitation santé humaine** s'occupe de la recherche, de la découverte et du développement clinique des produits destinés à la santé humaine. Ses produits d'exploitation proviennent des ventes de produits brevetés, des redevances et des contrats de licence.
- **L'unité d'exploitation santé animale** s'occupe de la recherche, du développement, de la fabrication et de la commercialisation des produits de santé animale à l'échelle internationale. Fondée en 1979, Bioniche Animal Health développe, entre autres activités, des technologies afin de remplacer les antibiotiques pour le bétail. La division de la santé animale exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Australie.
- **L'unité d'exploitation salubrité des aliments** s'occupe de la recherche, du développement, de la fabrication et de la commercialisation des produits biopharmaceutiques destinés à la santé animale afin de prévenir la maladie chez les humains et d'améliorer la salubrité des approvisionnements en aliments et en eau dans le monde. La principale initiative actuelle de la division consiste à développer et à mettre en marché un vaccin pour les bovins qui permettra de réduire la dissémination de la bactérie *E. coli* O157:H7.

INCERTITUDE QUANT À LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada [« PCGR »], suivant le principe de la continuité de l'exploitation, lequel suppose que la société sera en mesure de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible, de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de ses engagements dans le cours normal des affaires dans un avenir prévisible. L'utilisation de ces principes pourrait ne pas convenir. En date du 30 juin 2010, il existait une incertitude quant à la capacité de la société de poursuivre ses activités sans obtenir de ressources financières additionnelles.

Au 30 juin 2010, la société affichait des pertes importantes et avait un déficit cumulé de 96 881 \$. Les obligations monétaires contractées et le montant prévu des charges pour l'exercice 2011 dépassent les engagements obtenus en matière de fonds. Jusqu'à présent, la société a financé ses besoins de liquidités principalement par l'émission d'actions, la vente de produits, les crédits d'impôt à l'investissement, la vente d'activités ou d'unités d'exploitation, des redevances, l'aide gouvernementale, des émissions de titres de créance à long terme et une facilité de crédit renouvelable. En plus des sources traditionnelles de liquidités, la société prévoit financer bon nombre de ses dépenses futures grâce à certains paiements à recevoir à l'atteinte de jalons, ainsi qu'à des remboursements à recevoir de son partenaire de licence relatifs à certains coûts liés aux programmes cliniques visant l'*Urocidin*^{MC}. Si la société n'atteint pas les jalons en temps opportun, n'obtient pas une facilité de crédit renouvelable ou suffisamment de financement supplémentaire sous forme de titres de capitaux propres, lesquels sont des facteurs qui échappent au contrôle de la direction, la société pourrait devoir restreindre ses activités de développement et d'exploitation.

Les présents états financiers consolidés ne tiennent pas compte des rajustements aux montants et aux classements des actifs et des passifs qui pourraient être nécessaires si la société était incapable d'obtenir du financement supplémentaire ou de recevoir des fonds importants dans le cadre de collaborations de recherche. Ces rajustements pourraient être importants.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

2. Sommaire des principales conventions comptables

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de la société et de ses filiales actives, Bioniche Animal Health Canada Inc., Bioniche Animal Health USA, Inc., Bioniche Animal Health (Europe) Ltd., Bioniche Animal Health (A/Asia) Pty. Ltd. et Bioniche (A/Asia) Pty. Ltd.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif, les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers consolidés et les montants des produits et des charges au cours des périodes en cause. Les estimations importantes comprennent, sans s'y limiter, l'évaluation de la provision pour créances douteuses, l'évaluation de moins-values, les crédits d'impôt ainsi que la rémunération à base d'actions et l'évaluation des stocks, la période au cours de laquelle les produits constatés d'avance non remboursables sont comptabilisés et celle au cours de laquelle les actifs incorporels sont amortis. Les montants constatés et les notes sont déterminés selon les meilleures estimations de la direction fondées sur des hypothèses qui reflètent la situation économique la plus probable et les plans d'action prévus. Cependant, les résultats réels pourraient être différents des estimations utilisées dans les présents états financiers consolidés, et ce, de manière importante.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements à court terme très liquides ayant des échéances inférieures à trois mois à partir de la date d'acquisition. Ces placements sont facilement convertibles en tout temps en des montants connus de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon notable. En raison de la nature liquide de ces actifs financiers, la société a choisi de les classer comme détenus à des fins de transaction, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats et du résultat étendu consolidé. Au 30 juin 2010, les équivalents de trésorerie s'établissaient à 6 761 \$ [néant en 2009].

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est moins élevée, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût tient compte des matières premières, de la main-d'œuvre directe et de l'imputation des coûts indirects.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins toute aide gouvernementale applicable et tout amortissement cumulé.

Les actifs acquis dans le cadre de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût, soit à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre du contrat de location, déduction faite des frais accessoires.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur leur durée de vie utile estimative au moyen des taux et des méthodes d'amortissement suivants :

| | |
|--|-------------------------------|
| Bâtiments | dégressif 5 % |
| Bâtiment détenu en vertu d'un contrat de location-acquisition | linéaire sur dix ans |
| Matériel | dégressif 20 % |
| Matériel détenu en vertu d'un contrat de location-acquisition | dégressif 20 % |
| Matériel informatique | linéaire sur cinq ans |
| Automobiles | linéaire sur cinq ans |
| Automobiles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition | linéaire sur cinq ans |
| Améliorations locatives | linéaire sur la durée du bail |

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

2. Sommaire des principales conventions comptables [suite]

Les immobilisations en cours comprennent les coûts de construction et d'ingénierie. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement achevés et que les immobilisations soient prêtes à être utilisées. Les frais d'intérêt liés aux fonds empruntés relativement aux immobilisations en cours sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels représentent les technologies, les brevets et les marques de commerce, et les coûts liés à l'acquisition des licences. Les actifs incorporels comprennent également les logiciels ne faisant pas partie intégrante du matériel ou de l'outillage connexe.

L'amortissement des actifs incorporels est calculé sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

| | |
|--------------------------------|--|
| Technologie | sur 20 ans |
| Brevets et marques de commerce | sur la durée de vie résiduelle du brevet |
| Contrats de licence | sur une période d'au plus cinq ans |
| Accord de distribution | sur dix ans |
| Logiciels | sur cinq ans |

Si un contrat de licence est résilié, les coûts non amortis liés à ce contrat sont comptabilisés en résultat. Tous les coûts liés au développement des brevets et des marques de commerce sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif peut ne pas être recouvrable. L'existence d'une perte de valeur est établie en comparant la valeur comptable d'un actif destiné à être conservé et utilisé au total des flux de trésorerie non actualisés résultant de son utilisation et de sa cession. S'il est établi que l'actif a subi une dépréciation, la perte de valeur devant être comptabilisée correspond en général à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge au cours de l'exercice.

ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond au montant résiduel découlant de l'excédent du prix d'acquisition d'une société acquise sur la somme des montants attribués aux actifs corporels et incorporels acquis, moins les passifs pris en charge, selon leur juste valeur. La société utilise la méthode de l'acquisition lorsqu'elle est partie à un regroupement d'entreprises. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle ou plus souvent si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation est effectué en deux temps. Dans un premier temps, la valeur comptable de l'unité d'exploitation, comprenant l'écart d'acquisition, est comparée à sa juste valeur. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, l'écart d'acquisition n'est pas jugé avoir subi une dépréciation, et la deuxième étape du test de dépréciation est inutile. La deuxième étape est exécutée lorsque la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, auquel cas la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, établie de la même manière que la valeur de l'écart d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, est comparée à sa valeur comptable pour évaluer le montant de la moins-value, s'il y a lieu.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

2. Sommaire des principales conventions comptables [suite]

INCITATIFS GOUVERNEMENTAUX

Les incitatifs gouvernementaux liés aux immobilisations corporelles sont déduits du coût de l'actif connexe au moment où les sommes sont octroyées. Les incitatifs liés à la recherche et au développement sont reportés jusqu'au moment où les frais respectifs sont engagés et que toutes les conditions relatives aux incitatifs gouvernementaux ont été respectées; par la suite, les incitatifs sont comptabilisés en diminution des frais de recherche et de développement.

CONSTATATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont comptabilisés lorsque les produits sont expédiés aux clients de la société, pourvu que la société n'ait pas conservé de risques importants liés à la propriété ou à des obligations futures relativement aux produits expédiés, que les prix soient fixés ou puissent l'être et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les ententes de collaboration en recherche et développement et les contrats de licences à éléments multiples sont revus afin de déterminer si ces éléments peuvent être divisés en unités de comptabilisation distinctes, si certains critères sont respectés. Dans l'affirmative, la contrepartie reçue est répartie entre les unités de comptabilisation distinctes en fonction de leurs justes valeurs respectives, et la méthode de constatation des produits qui convient est appliquée à chaque unité distincte. Autrement, la méthode de constatation des produits qui convient est appliquée aux éléments regroupés comme s'il s'agissait d'une seule unité de comptabilisation.

Octroi de licences – Pour les paiements initiaux non remboursables tirés de l'octroi de licences reçus par la société, les produits sont reportés et constatés de manière linéaire sur la période pendant laquelle la société conserve des obligations contractuelles importantes. Pour toute tranche d'un paiement initial tiré de l'octroi de licences qui est assujettie à une disposition de remboursement, le produit est reporté. Lorsque la disposition de remboursement arrive à échéance, les produits sont constatés de manière linéaire sur la période pendant laquelle la société conserve des obligations contractuelles importantes. Les paiements à l'atteinte de jalons sont immédiatement constatés à titre de produits tirés de l'octroi de licences lorsque la condition sous-jacente est satisfaite; qu'il n'existe pas d'autre obligation relativement à ce jalon; et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée. Les montants reçus avant que les produits ne soient constatés sont inclus dans les produits reportés.

Collaborations de recherche – la société constate les produits découlant des ententes de recherche au fur et à mesure que les services contractuels sont rendus selon les conditions particulières de chaque entente.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche, qui comprennent une quote-part des charges d'administration, sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont engagés, déduction faite des incitatifs gouvernementaux et des crédits d'impôt gagnés. Les frais de développement sont passés en charges au cours de l'exercice pendant lequel les dépenses sont effectuées, à moins qu'un projet de développement respecte les critères de capitalisation et d'amortissement des PCGR. Aux 30 juin 2010 et 2009, aucuns frais de développement n'avaient été capitalisés.

CONVERSION DE DEVICES

Les filiales étrangères de la société sont considérées comme des entités étrangères intégrées et sont comptabilisées selon la méthode temporelle, tout comme les opérations en devises conclues par la société. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la fin de l'exercice, les actifs et les passifs non monétaires, au taux de change historique, et les produits et les charges en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la date des opérations connexes. Les gains et les pertes de change découlant de ces opérations sont inclus dans les résultats.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

2. Sommaire des principales conventions comptables [suite]

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société comptabilise les impôts sur les bénéfices selon la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés selon les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et sont évalués selon les taux d'imposition et les lois fiscales pratiquement en vigueur qui auront pris effet au moment où il est prévu que les écarts se résorberont. Les actifs d'impôts futurs ne sont constatés que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs seront réalisés. Une provision pour moins-value est fournie si on ne s'attend pas à ce que les actifs d'impôts se réalisent.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions, donnant effet à l'exercice de tous les facteurs dilutifs. Selon la méthode du rachat d'actions, on présume que tout produit découlant de l'exercice d'options servira à acheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pour l'exercice.

FRAIS D'ÉMISSION D' ACTIONS

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en diminution du capital social.

FRAIS DE FINANCEMENT ET COÛTS D'OPÉRATION

Les frais de financement liés à l'émission de titres de créance sont reportés, comptabilisés en réduction de la valeur comptable de la dette connexe et amortis sur la durée de la dette connexe selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts d'opération, comme les honoraires juridiques, qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs ou de passifs financiers font l'objet du même traitement comptable que les frais de financement.

RÉMUNÉRATIONS ET AUTRES PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

La société dispose d'un régime de rémunération à base d'actions, pour lequel elle applique la comptabilisation à la juste valeur. La juste valeur des options sur actions attribuées est établie à la date de mesure à l'aide du modèle de Black et Scholes, puis passée en charges sur la période d'acquisition des droits rattachés aux options, et l'augmentation en résultant est portée à l'autre capital d'apport. Toute contrepartie versée à l'exercice des options sur actions donne lieu à une augmentation du capital social.

3. Modifications de conventions comptables

En date du 1^{er} juillet 2009, les chapitres suivants du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* [«ICCA»] ont été adoptés par la société. L'incidence de l'adoption de ces chapitres sur les états financiers consolidés de la société est présentée ci-dessous.

Le chapitre 3064, «Écarts d'acquisition et actifs incorporels», qui remplace le chapitre 3062, «Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels», et le chapitre 3450, «Frais de recherche et de développement», établit les normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Les logiciels ne faisant pas partie intégrante du matériel ou de l'outillage connexe sont maintenant inclus dans les actifs incorporels plutôt que dans les immobilisations corporelles. L'adoption de ce chapitre n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la société.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

3. Modifications de conventions comptables [suite]

En mai 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », en vue d'accroître les informations à fournir à l'égard des évaluations de la juste valeur des instruments financiers et du risque d'illiquidité. Ces modifications exigent l'utilisation d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des actifs et des passifs inclus dans le niveau 1 est établie en fonction des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs inclus dans le niveau 2 sont évalués au moyen de données autres que les prix cotés pour lesquels toutes les données importantes sont directement ou indirectement observables. Les évaluations du niveau 3 reposent sur des données qui ne sont pas observables, mais qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les modifications apportées au chapitre 3862 s'appliquent aux états financiers consolidés de la société pour les périodes ouvertes au 30 juin 2010. Les nouvelles informations à fournir sont présentées à la note 15.

PRISES DE POSITION COMPTABLES RÉCENTES

L'ICCA a publié les chapitres suivants de son *Manuel* : le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », qui remplace le chapitre 1581, « Regroupements d'entreprises »; le chapitre 1601, « États financiers consolidés »; le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle »; et le chapitre 1625, « Réévaluation intégrale des actifs et des passifs ». Pour la société, ces normes sont en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des périodes ouvertes à compter du 1er juillet 2011, et l'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur ses états financiers consolidés.

Parallèlement, des modifications ont été apportées aux chapitres 1625 et 3251 du *Manuel de l'ICCA* afin de supprimer des indications qui ne s'appliquent plus et de rendre ces normes conformes à la série de normes sur les regroupements d'entreprises.

En décembre 2009, l'ICCA a publié l'abrégé CPN-175, « Accords de prestations multiples générateurs de produits », en remplacement de l'abrégé CPN-142 portant le même nom. Cet abrégé a été modifié pour : 1) fournir des lignes directrices à jour pour déterminer si des accords de prestations multiples existent, comment séparer l'accord en unités de comptabilisation distinctes et comment répartir la contrepartie entre les différentes unités de comptabilisation; 2) exiger, dans les cas où un fournisseur n'a pas de preuve objective émanant du fournisseur ou d'un tiers du prix de vente, que l'entité répartisse les produits découlant d'un accord selon des prix de vente estimatifs des prestations; 3) éliminer l'application de la méthode du montant résiduel et exiger qu'une entité répartisse les produits selon la méthode du prix de vente relatif; et 4) exiger que le fournisseur communique des informations qualitatives et quantitatives plus élaborées sur les jugements importants portés aux fins de l'application de ces lignes directrices.

Les changements comptables expliqués dans l'abrégé CPN-175 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2011, et leur adoption anticipée est permise. L'adoption de ces changements peut être faite de façon prospective ou rétrospective. Si une entité opte pour l'adoption anticipée de cet abrégé au cours d'une période autre que la première période de l'exercice, l'adoption doit être effectuée de façon rétrospective depuis le début de l'exercice en cours.

La société évalue actuellement l'incidence future de ces changements sur ses états financiers consolidés et n'a pas encore déterminé le moment et la méthode d'adoption de ces changements.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

4. Débiteurs et débiteurs à long terme

| a) Débiteurs | 2010 \$ | 2009 \$ |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Créances clients | 4 352 | 3 169 |
| Incitatifs gouvernementaux à recevoir | 2 700 | 308 |
| Divers | 1 549 | 243 |
| | 8 601 | 3 720 |

| b) Débiteurs à long terme | | |
|---|--------------|--------------|
| Prêts | 118 | 128 |
| Retenues de garantie d'incitatifs gouvernementaux | 1 146 | 1 085 |
| | 1 264 | 1 213 |
| Moins : actualisation pour refléter les montants à recevoir au coût après amortissement | (108) | (188) |
| | 1 156 | 1 025 |

Aux 30 juin 2010 et 2009, les prêts comprenaient un montant de 100 \$ à recevoir d'un ancien administrateur. Ce montant est garanti par des actions de Bioniche Pharma Holdings Limited, ancienne filiale de la société, et par des paiements en fonction des résultats financiers auxquels a droit l'ancien administrateur. Le prêt vient à échéance le 30 décembre 2011. Au 30 juin 2010, les prêts comprenaient aussi un montant de 18 \$ [28 \$ en 2009] à recevoir du chef de la direction et président, qui est également un administrateur. Le prêt est remboursable en versements annuels de 5 \$. Ces deux prêts ne portant pas intérêt ont été actualisés au taux de 12 % et reflètent leur coût après amortissement.

Des retenues de garantie d'incitatifs gouvernementaux de 10 % sont appliquées à deux programmes gouvernementaux [note 11]. Les retenues de garantie de l'Office des technologies industrielles [«OTI»] sont actualisées au taux de 7,5 %, et celles du programme de développement économique des collectivités rurales [«DECOR»], de 5,69 %. La société s'attend à recevoir ces deux retenues de garantie au cours de l'exercice 2012.

5. STOCKS

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|---------------------|--------------|--------------|
| Matières premières | 1 714 | 1 002 |
| Production en cours | 1 860 | 1 875 |
| Produits finis | 3 094 | 2 531 |
| | 6 668 | 5 408 |

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010, des stocks d'un montant de 12 026 \$ [13 731 \$ en 2009] ont été constatés dans le coût des ventes, y compris des provisions pour dépréciation à la valeur de réalisation nette de 308 \$ [28 \$ en 2009], et une reprise de dépréciations antérieurement comptabilisées de 91 \$ [45 \$ en 2009] résultant surtout d'un changement de l'estimation de stocks invendables en raison de dates de péremption trop rapprochées, selon les estimations actuelles. Au 30 juin 2010, des stocks d'un montant de 31 \$ [38 \$ en 2009] étaient comptabilisés à leur valeur de réalisation nette.

*(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)***6. Immobilisations corporelles**

| | Coût \$ | Amortissement cumulé \$ | Valeur comptable nette \$ |
|---|------------|-------------------------------|---------------------------------|
| 2010 | | | |
| Terrains | 1 266 | — | 1 266 |
| Bâtiments | 4 617 | 1 530 | 3 087 |
| Bâtiment détenu en vertu d'un contrat de location-acquisition | 1 255 | 223 | 1 032 |
| Matériel | 7 149 | 5 542 | 1 607 |
| Matériel détenu en vertu d'un contrat de location-acquisition | 364 | 103 | 261 |
| Matériel informatique | 2 642 | 2 322 | 320 |
| Automobiles | 298 | 249 | 49 |
| Automobiles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition | 995 | 348 | 647 |
| Améliorations locatives | 84 | 84 | — |
| Immobilisations en cours | 8 315 | — | 8 315 |
| | 26 985 | 10 401 | 16 584 |
| 2009 | | | |
| Terrains | 1 266 | — | 1 266 |
| Bâtiments | 4 617 | 1 368 | 3 249 |
| Bâtiment détenu en vertu d'un contrat de location-acquisition | 1 255 | 186 | 1 069 |
| Matériel | 7 080 | 5 447 | 1 633 |
| Matériel détenu en vertu d'un contrat de location-acquisition | 230 | 59 | 171 |
| Matériel informatique | 2 696 | 2 272 | 424 |
| Automobiles | 305 | 228 | 77 |
| Automobiles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition | 677 | 180 | 497 |
| Améliorations locatives | 84 | 81 | 3 |
| Immobilisations en cours | 1 105 | — | 1 105 |
| | 19 315 | 9 821 | 9 494 |

La société loue un bâtiment d'un dirigeant et administrateur de la société. Ce bâtiment est classé à titre de bâtiment détenu en vertu d'un contrat de location-acquisition, et l'obligation qui découle de ce contrat de location-acquisition est comptabilisée dans les obligations au titre de contrats de location-acquisition [note 10]. L'opération a été comptabilisée à sa valeur d'échange.

L'amortissement des actifs détenus en vertu d'un contrat de location-acquisition au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010 a atteint 249 \$ [214 \$ en 2009].

Au 30 juin 2010, les immobilisations en cours de la société relatives à l'agrandissement de son installation de production de vaccins à Belleville, en Ontario, s'élevaient à 8 284 \$ [1 105 \$ en 2009], et celles relatives à la conception technique du bâtiment détenu en vertu d'un contrat de location-acquisition, à 31 \$ [néant en 2009].

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

7. Actifs incorporels

| | Coût \$ | Amortissement cumulé \$ | Valeur comptable nette \$ |
|--------------------------------|---------------|-------------------------------|---------------------------------|
| 2010 | | | |
| Technologie | 11 974 | 6 295 | 5 679 |
| Brevets et marques de commerce | 1 033 | 789 | 244 |
| Contrats de licence | 565 | 401 | 164 |
| Accord de non-concurrence | 121 | 2 | 119 |
| Logiciels | 294 | — | 294 |
| | 13 987 | 7 487 | 6 500 |
| 2009 | | | |
| Technologie | 11 974 | 5 623 | 6 351 |
| Brevets et marques de commerce | 1 033 | 724 | 309 |
| Contrats de licence | 511 | 379 | 132 |
| | 13 518 | 6 726 | 6 792 |

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010, la société a fait l'acquisition de licences et d'accords de non-concurrence relativement à deux produits destinés à la santé animale totalisant 227 \$ et a radié une licence évaluée à 52 \$ [100 \$ en 2009] concernant un produit destiné à la santé animale dont la mise en marché a été abandonnée. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010, la société a fait l'acquisition de logiciels s'élevant à 294 \$ [néant en 2009] dans le cadre d'une conversion en cours. Ce montant ne sera amorti qu'au moment de la mise en œuvre intégrale du projet.

8. Facilité de crédit renouvelable

Le 19 décembre 2007, la facilité de crédit renouvelable de trois ans de la société [la «facilité»] a été modifiée, passant d'un plafond de 4 000 \$ US à un plafond de 5 500 \$ US. Les montants prélevés sont fondés sur 90 % des débiteurs admissibles et 35 % des stocks nord-américains admissibles, plafonnés à 2 500 \$ US, majorés d'un montant additionnel de 3 000 \$ US. Le prêteur a exigé, pour modifier la facilité, des frais de 1 000 \$ US, payables en espèces ou en actions de la société, au gré de la société.

Le 31 octobre 2008, la facilité a été modifiée pour repousser sa date d'échéance au 2 mars 2009, et le taux d'intérêt a été fixé au taux préférentiel du Wall Street Journal (WSJ) majoré de 2,5 %, sous réserve d'un taux plancher de 10 %. Le prêteur a exigé, pour modifier la facilité, des frais de 602 \$ [500 \$ US], payables en espèces ou en actions de la société, au gré de la société.

Le 2 mars 2009, la facilité est devenue remboursable à vue et, le 27 avril 2009, la date d'échéance a été de nouveau prolongée jusqu'au 30 juin 2009. Le prêteur a exigé, pour modifier la facilité, des frais de 503 \$ [400 \$ US], payables en espèces. Le 22 juin 2009, la date d'échéance a été modifiée de nouveau, et la facilité est redevenue remboursable à vue.

Tous les frais ont été constatés à titre de réduction de la valeur comptable de la facilité et ont été amortis sur la durée restante de la facilité.

Le 9 septembre 2008, la société a émis 4 565 049 actions ordinaires tenant lieu de remboursement en espèces du capital de la facilité, totalisant 1 967 \$ [1 850 \$ US] et 211 429 bons de souscription de cinq ans évalués à 61 \$ selon le modèle de Black et Scholes en fonction des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 5,5 %, rendement de l'action prévu de 0 %, volatilité prévue de 66 % et durée prévue de 5,0 ans.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

8. Facilité de crédit renouvelable [suite]

La valeur de ces bons de souscription a été constatée en réduction de la valeur comptable de la facilité, et le crédit en résultant, à l'autre capital d'apport, et a été amortie sur la durée restante de la facilité, qui est arrivée à échéance le 9 décembre 2008, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La société a donné une charge de premier rang sur la totalité de ses actifs nord-américains, à l'exception de certaines propriétés intellectuelles assujetties à une clause de sûreté négative dans le cadre d'une entente avec le gouvernement du Canada. Le 17 juillet 2007, le prêteur a accordé une main-levée de l'hypothèque qu'il détenait sur l'installation de fabrication à Belleville, en Ontario.

Le 20 juillet 2009, la société a remboursé le solde de la facilité, et a choisi de rembourser le solde des frais, soit un total de 2 117 \$ [1 900 \$ US] en espèces.

9. Dette à long terme

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|--|--------------|--------------|
| Activités en Amérique du Nord | | |
| a) Banque de développement du Canada | 1 062 | 1 370 |
| Activités en Australie | | |
| b) ANZ Bank [403 \$ AU en 2010, 440 \$ AU en 2009] | 359 | 409 |
| Total des créances prioritaires | 1 421 | 1 779 |
| Moins : frais de financement non amortis | — | 64 |
| Moins : tranche échéant à moins d'un an | 80 | 566 |
| Total de la dette à long terme | 1 341 | 1 149 |

a) Le 7 février 2008, la société a conclu une facilité d'emprunt commercial de 5 000 \$ d'une durée de dix ans auprès de la Banque de développement du Canada («BDC»), remboursable par versements mensuels de 44 \$. La facilité d'emprunt est entièrement garantie par certaines immobilisations corporelles de la société situées à son installation de Belleville, en Ontario, et fait l'objet de certaines clauses restrictives financières et non financières annuelles. L'emprunt porte intérêt, exigible mensuellement, au taux préférentiel flottant [4,25 % au 30 juin 2009], majoré de 2 %, de la BDC, mais le taux peut devenir fixe au taux de base à court terme de la BDC au gré de la société.

Le 22 avril 2010, les modalités du prêt ont été modifiées afin de reporter de douze mois les paiements mensuels et d'établir un calendrier révisé de paiements commençant le 1er mai 2011, comportant un paiement de 20 \$, douze paiements de 25 \$, treize de 40 \$ et cinquante-six de 62 \$. Le taux d'intérêt a atteint le taux préférentiel flottant [4,5 % au 30 juin 2010], majoré de 2,5 %, de la BDC.

Au 30 juin 2010, le taux d'intérêt effectif sur le montant emprunté à ce jour était de 7,00 % [8,94 % en 2009]. La société effectuera des sorties de fonds additionnelles sur cette facilité d'emprunt seulement si elles se rapportent à certaines dépenses admissibles. Le produit doit servir à financer le projet d'aménagement d'un centre de fabrication de vaccins axés sur la santé animale et la salubrité des aliments à Belleville, en Ontario. Des frais de financement de 87 \$ ont été constatés à titre de réduction de la valeur comptable de la facilité d'emprunt et ont été amortis sur la durée de cette facilité d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La modification des modalités de remboursement du prêt a été traitée comme une extinction du prêt, par conséquent les frais de financement non amortis de 56 \$ en date de la modification ont été passés en charges au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010.

Au 30 juin 2010, on avait satisfait à toutes les clauses restrictives selon cette convention de prêt.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

9. Dette à long terme [suite]

Au 30 juin 2010, un montant de 1 062 \$ [1 370 \$ en 2009] avait été prélevé sur cette facilité d'emprunt, dont une tranche de 45 \$ à court terme et une autre de 1 017 \$ à long terme [528 \$ à court terme et 842 \$ à long terme en 2009]. À compter du 24 octobre 2008, la société a commencé à verser des commissions de non-utilisation mensuelles de 1,5 % par année sur la tranche non prélevée de la facilité d'emprunt. La BDC peut annuler à tout moment la tranche non prélevée de la facilité d'emprunt. La tranche non prélevée de la facilité d'emprunt demeurait disponible pour la société. Toutefois, celle-ci doit fournir une lettre de crédit garantie irrévocable pour pouvoir prélever la dernière tranche de 500 \$ de la facilité d'emprunt.

- b) Le 30 septembre 2004, la société a conclu une facilité d'emprunt de 547 \$ AU avec la ANZ Bank remboursable en 15 ans et portant intérêt au taux indiciel hypothécaire variable de la banque [7,99 % en 2010, 6,44 % en 2009], majoré de 1,03 %. Le capital et les intérêts de 5 \$ [6 \$ AU] [6 \$, ou 6 \$ AU, en 2009] sont remboursables mensuellement. La société a fourni, en garantie de cette facilité, une charge de premier rang sur des biens immobiliers et certains autres biens en Australie d'une valeur comptable de 596 \$ [681 \$ AU] [634 \$, ou 698 \$ AU, en 2009].

Les remboursements de capital de la dette à long terme de la société pour les cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

| | \$ |
|--------------|-------|
| 2011 | 80 |
| 2012 | 353 |
| 2013 | 521 |
| 2014 | 267 |
| 2015 | 49 |
| Par la suite | 151 |
| | 1 421 |

10. Obligations au titre de contrats de location-acquisition

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|---|--------------|--------------|
| Contrat de location-acquisition pour le bâtiment, remboursable en versements mensuels de 17 \$ jusqu'en octobre 2015, y compris les intérêts au taux de 10,1 % [a] | 1 067 | 1 267 |
| Contrats de location-acquisition de matériel et d'automobiles, remboursables en versements mensuels variables jusqu'en juillet 2015, portant intérêt à des taux s'échelonnant de 4,75 % à 18,80 % | 825 | 678 |
| | 1 892 | 1 945 |
| Moins : intérêts inclus dans les loyers minimaux | 338 | 401 |
| Moins : avances déduites des obligations au titre du contrat de location-acquisition pour le bâtiment | 194 | 250 |
| | 1 360 | 1 294 |
| Moins : tranche échéant à moins d'un an | 176 | 69 |
| Total des obligations à long terme au titre de contrats de location-acquisition | 1 184 | 1 225 |

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

10. Obligations au titre de contrats de location-acquisition [suite]

a] En mai 2005, la société a signé un contrat de location-acquisition avec un dirigeant et administrateur de la société afin de louer un bâtiment pour une durée de dix ans. Les loyers minimaux sont de 17 \$ par mois. La société a conclu une entente visant à réduire ses loyers mensuels au paiement des intérêts seulement pour les deux premiers mois de 2009. L'obligation correspond à la valeur actualisée nette des paiements de loyers futurs selon un taux d'actualisation de 10,1 %. En outre, la société a reçu des paiements qui ont été déduits des avances ne portant pas intérêt remboursables à vue au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010 de 56 \$ [avances de 2 \$ en 2009] relativement au bâtiment loué, paiements qui ont été présentés en diminution des obligations au titre de ce contrat de location-acquisition.

Les loyers minimaux futurs annuels pour les cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

| | \$ |
|--------------|-------|
| 2011 | 495 |
| 2012 | 464 |
| 2013 | 406 |
| 2014 | 255 |
| 2015 | 205 |
| Par la suite | 67 |
| | 1 892 |

11. Incitatifs gouvernementaux reportés et aide gouvernementale

| | 2010 | | | |
|---|-------|-------|--------------------|---------|
| | OTI | MDEC | Agri- débouchés | Total |
| | | \$ | \$ | \$ |
| Solde d'ouverture | — | 2 253 | 223 | 2 476 |
| Aide gouvernementale remboursable | 4 800 | — | — | 4 800 |
| Aide gouvernementale reçue sous forme de prêts | — | 962 | 744 | 1 706 |
| Moins : escompte – sans intérêt | (916) | (210) | (419) | (1 545) |
| Intérêts au titre de la désactualisation | 291 | 154 | 43 | 488 |
| | 4 175 | 3 159 | 591 | 7 925 |
| Moins : tranche échéant à moins d'un an | 960 | — | — | 960 |
| Total de l'aide gouvernementale à long terme remboursable | 3 215 | 3 159 | 591 | 6 965 |
| Solde d'ouverture | | 283 | 59 | 342 |
| Aide gouvernementale réputée portée en réduction des frais de recherche et de développement | | (56) | (26) | (82) |
| Aide gouvernementale réputée portée en réduction des immobilisations corporelles | | (227) | (33) | (260) |
| Aide gouvernementale reportée échéant à moins d'un an | | — | — | — |

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

11. Incitatifs gouvernementaux reportés et aide gouvernementale [suite]

| | 2009 | | |
|---|--------------|----------------|--------------|
| | MDEC | Agri-débouchés | Total |
| | \$ | \$ | \$ |
| Aide gouvernementale reçue sous forme de prêts | 2 932 | 477 | 3 409 |
| Moins : escompte – aide ne portant pas sans intérêt | (730) | (258) | (988) |
| Intérêts au titre de la désactualisation | 51 | 4 | 55 |
| Total de l'aide gouvernementale à long terme remboursable | 2 253 | 223 | 2 476 |
| Aide gouvernementale liée à l'escompte sans intérêt | 730 | 258 | 988 |
| Aide gouvernementale portée en réduction des frais de recherche et de développement | (239) | (45) | (284) |
| Aide gouvernementale portée en réduction des immobilisations corporelles | (208) | (154) | (362) |
| Aide gouvernementale reportée échéant à moins d'un an | 283 | 59 | 342 |

A] OFFICE DES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES

En vertu du programme fédéral de contributions de l'Office des technologies industrielles [«OTI»] d'Industrie Canada, la société a droit à un remboursement de 18,3 % et de 21,6 % des charges d'exploitation et des dépenses en capital admissibles engagées pour le développement et la commercialisation d'*Urocidin* et du vaccin pour les bovins contre *E. coli* O157:H7, jusqu'à concurrence respectivement de 9 600 \$ et 7 600 \$. La société peut, à son gré, demander les remboursements aux taux accélérés respectifs de 35 % et de 28 % pour l'*Urocidin* et le vaccin pour les bovins contre *E. coli* O157:H7, jusqu'à concurrence des maximums mentionnés précédemment. Selon les ententes, si la société n'atteint pas un certain niveau de dépenses pour l'*Urocidin* et le vaccin pour les bovins contre *E. coli* O157:H7 respectivement jusqu'au 30 septembre 2011 et jusqu'au 31 mars 2013, la tranche des remboursements reçus supérieure à 18,3 % et 21,6 % des dépenses admissibles sera due à l'OTI. Si l'*Urocidin* ou le vaccin pour les bovins contre *E. coli* O157:H7 sont disponibles commercialement avant que le niveau de dépenses requis ne soit atteint, les montants reçus à titre de remboursements accélérés ne sont pas remboursables. Ces remboursements accélérés sont comptabilisés comme des incitatifs gouvernementaux reportés. Lorsque le remboursement maximal admissible en vertu de chaque programme sera reçu, les demandes de remboursement à l'égard des dépenses admissibles additionnelles seront imputées à ces soldes des incitatifs gouvernementaux reportés, et les soldes reportés seront comptabilisés à titre d'aide gouvernementale.

Au 30 juin 2010, les remboursements accélérés de 986 \$ liés au projet *Urocidin* [2 675 \$ en 2009] et de 1 396 \$ liés au projet de vaccin pour les bovins contre *E. coli* O157:H7 [660 \$ en 2009] sont inclus dans le passif à long terme, pour un total de 2 382 \$ [3 335 \$ en 2009]. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2009, le projet *Urocidin* a atteint le remboursement admissible maximal en vertu du programme. Les demandes de remboursement à l'égard de dépenses admissibles additionnelles sont imputées au solde des incitatifs gouvernementaux reportés, se traduisant par la comptabilisation d'une aide gouvernementale de 1 689 \$ [311 \$ en 2009], dont une tranche de 3 \$ [néant en 2009] a été déduite du coût des immobilisations corporelles connexes et une tranche de 1 686 \$ [311 \$ en 2009] a été portée en réduction des frais de recherche et de développement.

Le total des contributions demandées pour les projets à l'exercice 2010 s'est établi à 3 220 \$ [679 \$ en 2009], dont une tranche de 736 \$ était incluse dans les incitatifs gouvernementaux reportés [40 \$ en 2009] et une tranche de 2 191 \$ [79 \$ en 2009] a été déduite du coût des immobilisations corporelles. Le montant résiduel de 293 \$ [560 \$ en 2009] a été porté en réduction des frais de recherche et de développement.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

11. Incitatifs gouvernementaux reportés et aide gouvernementale [suite]

i] *Urocidin*

Selon les dispositions actuelles de l'entente portant sur l'Urocidin avec l'OTI, la date d'achèvement du projet a été reportée au 30 septembre 2011, les redevances potentielles à payer à l'OTI sur les produits bruts tirés du projet, découlant de l'approbation des organismes de réglementation pour la commercialisation, sont de 6 %, sous réserve d'un plafond de 11 278 \$, et les versements annuels en espèces sont de 960 \$ pendant cinq ans, devant commencer au moment de l'approbation par les organismes de réglementation de la commercialisation ou d'une entente de partenariat visant soit le financement du développement clinique, soit la commercialisation du produit, au plus tôt en juin 2010. Par suite de la signature d'un contrat de licence [note 12] pour le développement et la commercialisation aux États-Unis de l'Urocidin le 10 juillet 2009, la société est tenue de faire des versements annuels au comptant de 960 \$ pendant cinq ans. Le montant total de cette obligation a été constaté à sa juste valeur estimative de 3 884 \$, selon un taux d'actualisation de 7,5 %, à titre d'aide gouvernementale remboursable, avec une charge correspondante de 3 884 \$. Cet escompte est amorti jusqu'à l'échéance du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les négociations actuelles entre la société et l'OTI visant l'apport de changements à l'entente pourraient modifier considérablement la nature ou les modalités de l'obligation, ou les deux.

L'OTI a exercé son option de retenue de la dernière tranche de 10 % du financement du projet de l'Urocidin jusqu'à l'achèvement du projet, attendu pour le 30 septembre 2011. En raison de la nature à long terme de cet actif, la société a actualisé les montants retenus de 960 \$ à leur juste valeur estimative de 875 \$ [812 \$ en 2009] selon un taux d'actualisation de 7,5 %, et les a reclassés dans ses débiteurs à long terme [note 4 b)]. Cet escompte a été porté en réduction des incitatifs gouvernementaux et est amorti sur la période à courir jusqu'à la réception prévue selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ii] **Vaccin pour les bovins contre *E. coli* O157:H7**

Selon les dispositions de l'entente relative au vaccin pour les bovins contre *E. coli* O157:H7, la date d'achèvement prévue du projet a été reportée au 31 mars 2013, les redevances à payer à l'OTI sur les produits bruts tirés du projet, commençant au plus tôt le 1er juillet 2010 et au plus tard le 1er juillet 2014 ou le premier jour de l'exercice pendant lequel les produits bruts excéderont 500 \$, sont passés de 1,49 % à 2,5 %, et le plafond prévu des redevances à payer à l'OTI a augmenté, passant de 6 763 \$ à 13 638 \$. Par ailleurs, l'exigence relative à l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires a été éliminée.

B] PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS RURALES

Le 7 septembre 2007, la société a annoncé qu'une subvention gouvernementale de 2 000 \$, fondée sur les dépenses admissibles pour le développement du marché lié à son vaccin pour les bovins contre *E. coli* O157:H7, lui avait été accordée dans le cadre de DECOR. Au cours de l'exercice 2009, on a consenti à accélérer le financement dans le cadre de DECOR, qui est passé de 50 % à 70 % des dépenses admissibles, le total du financement maximal demeurant inchangé. Au 30 juin 2010, la société avait comptabilisé 1 862 \$ [1 247 \$ en 2009] de cette subvention au regard des dépenses admissibles engagées depuis le 16 août 2007. Compte tenu d'une clause de retenue de garantie de 10 % prévue au contrat, la société a actualisé la retenue de garantie exigible de 186 \$ [125 \$ en 2009] à sa juste valeur estimative de 184 \$ [116 \$ en 2009] selon un taux d'actualisation de 5,69 %, et l'a comptabilisée à titre de débiteurs à long terme [note 4 b)]. Cet escompte sera amorti jusqu'à l'échéance de chacun des montants non réclamés, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le montant admissible, moins l'escompte, a été déduit des coûts de commercialisation connexes totalisant 613 \$ [843 \$ en 2009].

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

11. Incitatifs gouvernementaux reportés et aide gouvernementale [suite]

C] MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU COMMERCE ET PROGRAMME AGRI-DÉBOUCHÉS

Le 18 décembre 2007, la société a annoncé qu'elle était admissible à recevoir du financement du gouvernement de l'Ontario sous la forme d'un prêt pouvant atteindre 10 000 \$ dans le cadre du programme Stratégie d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe du ministère du Développement économique et du Commerce [«MDEC»] de l'Ontario visant les dépenses admissibles engagées par la société depuis le 12 avril 2007 pour l'agrandissement de l'installation de production de Belleville, en Ontario. Pendant la période d'incitatifs, qui court jusqu'au 22 août 2013, le prêt ne porte pas intérêt à condition que la société respecte certains objectifs d'ici la fin de la période d'incitatifs. Pour refléter l'avantage de la période pendant laquelle il ne porte pas intérêt, le prêt est actualisé à sa juste valeur estimative selon un taux d'actualisation de 6,5 %, l'escompte étant présenté à titre d'aide gouvernementale. Cet escompte sera amorti sur la période pendant laquelle le prêt ne porte pas intérêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Aucun capital ne sera remboursé au cours de la période d'incitatifs. Des intérêts de 5,69 % commenceront à courir le premier jour suivant la fin de la période d'incitatifs. À compter du 22 août 2014, un paiement annuel égal à 20 % du solde du capital, majoré des intérêts courus à cette date, deviendra exigible. Le prêt est garanti par une charge de second rang sur certaines immobilisations de l'installation de production de Belleville, en Ontario. Au 30 juin 2009, une avance reçue dans le cadre de ce programme en vue d'accélérer l'agrandissement de l'installation de production de vaccins est détenue à titre de liquidités soumises à restrictions.

Le 20 décembre 2007, la société a annoncé qu'elle était admissible à du financement du gouvernement fédéral sous la forme d'un prêt pouvant atteindre 5 000 \$ dans le cadre du programme Agri-débouchés lancé par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada visant le financement des dépenses admissibles engagées par la société depuis le 21 septembre 2007 et l'agrandissement de l'installation de production de vaccins susmentionnée. Le prêt ne porte pas intérêt. Pour refléter l'avantage du fait qu'il ne porte pas intérêt, le prêt est actualisé à sa juste valeur estimative selon un taux d'actualisation de 13,5 %, l'escompte étant présenté à titre d'aide gouvernementale. Cet escompte sera amorti jusqu'à l'échéance du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le remboursement du capital commencera le 1er juillet 2013, moyennant des paiements de 83 \$ par mois. Au 30 juin 2009, une avance reçue dans le cadre de ce programme en vue d'accélérer l'agrandissement de l'installation de production de vaccins était détenue à titre de liquidités soumises à restrictions.

Au 30 juin 2010, dans le cadre de ces deux programmes, aucune avance de fonds affectée aux dépenses admissibles futures liées à l'installation de production de vaccins [1 227 \$ en 2009] n'avait été consentie.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

11. Incitatifs gouvernementaux reportés et aide gouvernementale [suite]

D] CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT NON REMBOURSABLES

Au 30 juin 2010, la société disposait de crédits d'impôt à l'investissement non remboursables de 8 448 \$ liés aux frais de recherche et de développement, lesquels pourraient servir à diminuer les impôts sur les bénéfices fédéraux exigibles des exercices à venir, et qui viennent à échéance comme suit :

| | \$ |
|------|-------|
| 2020 | 93 |
| 2021 | 301 |
| 2022 | 532 |
| 2023 | 594 |
| 2024 | 981 |
| 2025 | 1 000 |
| 2026 | 1 018 |
| 2027 | 1 031 |
| 2028 | 790 |
| 2029 | 914 |
| 2030 | 1 194 |
| | 8 448 |

Les avantages de ces crédits d'impôt à l'investissement non remboursables n'ont pas été constatés dans les états financiers consolidés.

E] SOMMAIRE DE L'AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale comptabilisée en diminution des frais de recherche et de développement se présente comme suit pour les exercices terminés aux 30 juin :

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|---|------------|------------|
| OTI | 293 | 560 |
| Moins : actualisation à la juste valeur de la tranche retenue | — | (95) |
| Escompte – aide ne portant pas intérêt du MDEC | 56 | 239 |
| Escompte – aide ne portant pas intérêt d'Agri-débouchés | 26 | 45 |
| Amortissement des incitatifs gouvernementaux reportés | 1 686 | 311 |
| Crédits d'impôt à l'investissement | 1 120 | 802 |
| | 3 181 | 1 862 |

12. Produits tirés de l'octroi de licences reportés non remboursables

Le 10 juillet 2009, la société a conclu une entente de partenariat stratégique [l'«entente»] visant la commercialisation d'*Urocidin*. En vertu de l'entente, la société a reçu un paiement au comptant initial non remboursable de 22 286 \$ [20 000 \$ US]. Ce paiement initial a été comptabilisé à titre de produits constatés d'avance et sera constaté au cours de la période pendant laquelle la société a des obligations importantes en vertu de l'entente, soit pendant une période estimative de 15 ans. Au 30 juin 2010, un montant de 1 447 \$ a été constaté à titre de produits tirés de l'octroi de licences.

La société pourrait aussi recevoir des paiements additionnels de 110 millions \$ US liés à l'atteinte de jalons cliniques, réglementaires et commerciaux futurs. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010, la société a atteint trois jalons et a constaté 14 756 \$ [14 000 \$ US] en produits tirés de l'octroi de licences.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

12. Produits tirés de l'octroi de licences reportés non remboursables [suite]

La société recevra aussi le remboursement, qui sera négocié entre les parties, de certains coûts de développement interne, et jusqu'à la totalité des coûts de développement externe à compter de l'année civile 2010, si l'entente est prolongée en vue d'aborder les marchés autres que nord-américains. Le 12 février 2010, la société a annoncé que son partenaire, Endo Pharmaceuticals, avait choisi de se prévaloir de son option d'exercice de droits mondiaux de commercialisation, assumant ainsi tous les frais de développement externe. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010, la société a comptabilisé des produits tirés des services rendus liés aux collaborations de recherche de 1 820 \$ en vertu de cette entente.

En plus des paiements susmentionnés, la société a conservé des droits exclusifs de fabrication de produit et recevra un pourcentage du chiffre d'affaires net lié au produit.

13. Capitaux propres

CAPITAL SOCIAL

Autorisé et émis

Le capital autorisé de la société se présente comme suit :

- nombre illimité d'actions ordinaires; et
- nombre illimité d'actions privilégiées, émises en séries, sans valeur nominale.

Aux 30 juin, le capital social se composait de ce qui suit :

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| a] Actions privilégiées – série I | 161 | 161 |
| b] Actions privilégiées – série II | 8 799 | 8 799 |
| c] Actions ordinaires | 81 717 | 86 895 |
| | 96 677 | 95 855 |

a] ACTIONS PRIVILÉGIÉES – SÉRIE I

Les actions de série I sont rachetables au gré de la société au prix de 1 000 \$ chacune, plus les dividendes, le cas échéant, qui ont été déclarés mais non versés. Les actions de série I ne confèrent pas de droit de vote et donnent droit à des dividendes privilégiés non cumulatifs fixes au taux de 12 % par année. Aux 30 juin 2010 et 2009, aucun dividende n'avait été déclaré ni versé.

b] ACTIONS PRIVILÉGIÉES – SÉRIE II

Les actions privilégiées de série II sont convertibles au gré du porteur en actions ordinaires pendant cinq ans et un jour selon un ratio de conversion obtenu en divisant la valeur accrue par le prix de conversion applicable comme suit : 25 % à 1,45 \$; 50 % à 2,50 \$; et 25 % à 3,75 \$. La valeur accrue est calculée comme étant le prix de souscription total des actions privilégiées, majoré de 6 % par année jusqu'à la première des deux dates suivantes : la date de la conversion ou cinq ans après la date d'émission.

Après la durée initiale de cinq ans et un jour, les actions privilégiées de série II en circulation sont convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires à la valeur accrue divisée par le cours du marché moyen des actions ordinaires, moins le plus élevé des montants suivants : 5 % ou l'escompte maximal permis par la TSX [sous réserve de l'émission d'un maximum de 6 521 677 actions ordinaires à la conversion de toutes les actions privilégiées de série II].

Si le prix de négociation des actions ordinaires dépasse 13,50 \$ pendant 60 jours consécutifs, la société peut exiger que les porteurs convertissent les actions privilégiées en actions ordinaires au ratio de conversion applicable à la date de conversion.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

13. Capitaux propres [suite]

Les actions privilégiées comportent des droits de vote d'après le nombre d'actions ordinaires que le porteur aurait si les actions privilégiées étaient converties en actions ordinaires à la date de l'assemblée des actionnaires pertinente.

c] ACTIONS ORDINAIRES

i] Remboursement du capital de la dette renouvelable par voie d'émission d'actions

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2009, la société a remboursé un total de 1 967 \$ [1 850 \$ US] sur sa facilité par voie d'émission de 4 565 049 actions ordinaires.

ii] Primes sous forme d'actions

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2009, une prime comptabilisée par la société au 30 juin 2008 a fait l'objet d'une reprise. La société comptait régler la prime au moyen de l'émission d'actions ordinaires d'une juste valeur d'environ 504 \$. Aucune prime sous forme d'actions additionnelles n'avait été comptabilisée aux 30 juin 2010 et 2009.

iii] Régime d'actionnariat des employés

La société offre un régime d'actionnariat des employés au Canada en vertu duquel elle verse des cotisations égales à celles versées par les employés aux fins d'acquisition d'actions de la société. En avril 2009, le nombre maximal d'actions disponibles en vertu du régime a été atteint, et le régime a alors été suspendu. À la suite de l'approbation d'une résolution par les actionnaires de la société visant à modifier le régime, celui-ci a été rétabli en novembre 2009. La participation de la société à ce régime est comptabilisée au titre de la rémunération à base d'actions à la période où elle est engagée et a totalisé 528 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2010 [533 \$ en 2009]. Au 30 juin 2010, 69 307 actions ordinaires en vertu de ce régime pouvaient être émises [néant en 2009] et un montant de 64 \$ [néant en 2009] a été comptabilisé dans le passif à court terme. En 2009, 86 600 actions ordinaires ont été émises et étaient en circulation, et un montant de 60 \$ a été comptabilisé à titre d'actions ordinaires.

iv] Prêt pour achat d'actions

En 1995, la société a prêté 240 \$ à un ancien dirigeant et administrateur actuel pour lui permettre d'acheter 40 000 actions ordinaires, sans intérêt ni modalités de remboursement. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2009, l'emprunteur a été dispensé du remboursement de ce prêt, et la charge de rémunération à base d'actions connexe a été incluse dans les charges d'administration à l'état des résultats et du résultat étendu, et l'augmentation en résultant est comptabilisée dans le capital social.

d] BONS DE SOUSCRIPTION

Un résumé des bons de souscription de la société en cours au 30 juin 2010 figure ci-dessous :

| Fourchette des prix d'exercice | Bons de souscription en cours et exerçables | | |
|--------------------------------|---|---|-------------------------------------|
| | Nombre en cours # | Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée [années] # | Prix d'exercice moyen pondéré \$ |
| 0,77 \$ à 1,10 \$ | 1 420 000 | 0,97 | 1,02 |

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

13. Capitaux propres [suite]

Le tableau suivant résume l'information sur les bons de souscription en cours aux 30 juin :

| | 2010 | | 2009 | |
|--|--|---|--|---|
| | Bons de souscription N ^{bre} | Prix d'exercice moyen pondéré \$ | Bons de souscription N ^{bre} | Prix d'exercice moyen pondéré \$ |
| En cours au début de l'exercice | 1 711 429 | 0,96 | 10 903 861 | 1,37 |
| Attribués au détenteur de la facilité de crédit renouvelable | — | — | 211 429 | 0,49 |
| Exercées | (211 429) | 0,49 | — | — |
| Échues | (80 000) | 1,04 | (9 403 861) | 1,43 |
| En cours à la fin de l'exercice | 1 420 000 | 1,02 | 1 711 429 | 0,96 |

Le 13 mars 2009, tous les bons de souscription spéciaux et bons de souscription à titre de rémunération émis dans le cadre d'un placement d'unités clôturé en mars 2007 ont été radiés de la cote, puis inscrits à titre de bons de souscription non cotés jusqu'au 12 mai 2009. La valeur de cette modification n'est pas importante. Tous les bons de souscription sont arrivés à échéance depuis. Le 11 mai 2010, la société a émis 211 429 actions ordinaires à l'exercice de bons de souscription pour une contrepartie au comptant de 104 \$. Ce montant, majoré de 61 \$ qui ont été déduits de l'autre capital d'apport, a été ajouté au capital social.

e] RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le 5 novembre 2009, les actionnaires de la société ont approuvé une résolution visant à modifier le régime d'actionariat des employés de la société. Cette modification vient changer le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du régime, qui passe d'un maximum de 6 000 000 d'actions ordinaires émises et en circulation de la société à un maximum de 10 %. Au 30 juin 2010, le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du régime ne peut excéder 7 289 025. En vertu de ce régime, la société a émis 4 686 146 options sur actions [3 336 501 en 2009]. En outre, hors du régime d'options sur actions [les «options supplémentaires»], 4 000 options ont été émises à un conseiller et 780 000 options ont été attribuées à titre de mesure incitative d'emploi au cours de l'exercice 2006, portant le nombre total d'options en cours à 5 470 146 au 30 juin 2010 [4 118 501 en 2009].

Le prix d'exercice de chaque option ne peut être inférieur au cours du marché à la date précédant immédiatement la date d'attribution. En général, les options émises dans le cadre du régime s'acquiescent et sont exerçables en montants égaux pendant cinq ans à la date anniversaire de l'attribution. Les options supplémentaires comportent les mêmes conditions que le régime d'options sur actions de la société, sauf qu'elles ne seront pas émises tant que le cours du marché n'atteindra pas les taux cibles, moment auquel les droits rattachés aux options émises s'acquiescent en montants égaux pendant cinq ans. Les options supplémentaires ont une durée de vie contractuelle de dix ans.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010, la société a émis, à l'intention d'un conseiller, 2 000 options sur actions d'une durée de trois ans dont les droits étaient acquis [2 000 options sur actions d'une durée de trois ans dont les droits étaient acquis en 2009], à un prix d'exercice de 0,37 \$ [0,70 \$ en 2009], comme cela avait été approuvé à l'assemblée annuelle des actionnaires le 8 novembre 2007.

Le 5 novembre 2009, la société a attribué aux employés et aux administrateurs 2 671 867 options d'une durée de cinq ans [néant en 2009] à un prix d'exercice de 0,44 \$. Au cours de l'exercice 2009, la société a aussi choisi de modifier les options antérieurement attribuées à un membre du conseil d'administration, qui est décédé depuis. La valeur de cette modification de 5 \$ a été comptabilisée à titre de charge d'administration, et une écriture de contrepartie a été passée dans l'autre capital d'apport.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

13. Capitaux propres [suite]

Un sommaire de l'état du régime d'options sur actions de la société au 30 juin 2010 est présenté ci-dessous :

| Fourchette des prix d'exercice | Options en cours | | | Options exerçables | |
|--------------------------------|-------------------------------------|---|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| | Nombre en cours N ^{bre} | Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée N ^{bre} | Prix d'exercice moyen pondéré \$ | Nombre exerçable N ^{bre} | Prix d'exercice moyen pondéré \$ |
| 0,37 \$ à 0,44 \$ | 2 601 145 | 4,5 | 0,44 | 2 000 | 0,37 |
| 0,70 \$ à 0,93 \$ | 1 700 000 | 1,4 | 0,89 | 1 179 000 | 0,89 |
| 1,10 \$ à 1,60 \$ | 260 000 | 1,3 | 1,49 | 166 000 | 1,46 |
| 1,68 \$ à 2,40 \$ | 400 000 | 6,0 | 2,20 | — | — |
| 2,80 \$ à 3,20 \$ | 509 001 | 5,1 | 3,03 | 109 001 | 3,15 |
| | 5 470 146 | 3,5 | 1,00 | 1 456 001 | 1,12 |

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en cours aux 30 juin :

| | 2010 | | 2009 | |
|--|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| | Options N ^{bre} | Prix d'exercice moyen pondéré \$ | Options N ^{bre} | Prix d'exercice moyen pondéré \$ |
| En cours au début de l'exercice | 4 118 501 | 2,04 | 4 286 501 | 2,06 |
| Attribuées | 2 673 867 | 0,44 | 2 000 | 0,70 |
| Échues | (1 242 222) | 3,30 | (170 000) | 2,06 |
| Exercées | (80 000) | 0,90 | — | — |
| En cours à la fin de l'exercice | 5 470 146 | 1,00 | 4 118 501 | 2,04 |

La rémunération à base d'actions est comptabilisée comme une charge de rémunération liée à la catégorie de charges en fonction des services fournis par le porteur de l'option.

Le 15 mars 2010, la société a émis 80 000 actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions d'employés, pour une contrepartie au comptant de 72 \$. Ce montant, majoré de la juste valeur de 18 \$ de ces options passée en charges antérieurement qui avait été déduite de l'autre capital d'apport, a été ajouté au capital social.

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice terminé le 30 juin a été estimée à la date d'attribution à l'aide du modèle de Black et Scholes, au moyen des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

| | 2010 | 2009 |
|---|----------------|----------------|
| Taux d'intérêt sans risque | 4,00 % | 5,50 % |
| Volatilité prévue | 65,1 % | 81,9 % |
| Durée prévue de l'option | 5,0 ans | 3,0 ans |
| Rendement de l'action prévu | 0 % | 0 % |
| Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées | 0,24 \$ | 0,35 \$ |

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

14. Gestion du capital

Les objectifs de la société en matière de gestion du capital consistent à préserver sa capacité de continuer son exploitation et à financer ses activités de recherche et de développement, à poursuivre ses efforts de commercialisation et à maintenir ses activités courantes. Pour lever les capitaux additionnels nécessaires à la réalisation de ses objectifs, la société peut essayer de mobiliser des fonds additionnels en émettant des titres d'emprunt ou des titres de capitaux propres, et en concluant des partenariats stratégiques qui généreront des fonds pour financer ses activités.

Dans le cadre de la gestion du capital, la société tient compte des capitaux propres, de la facilité de prêt de la BDC et de l'hypothèque d'ANZ Bank incluse dans la dette à long terme, ainsi que de l'aide gouvernementale sous forme de prêts sans intérêts du MDEC, du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (Canada) et de l'OTI ainsi que des produits tirés de l'octroi de licences reportés non remboursables.

Toutes les avances futures sur la facilité de prêt de la BDC, les deux prêts d'aide gouvernementale et les avances de l'OTI constituent des fonds destinés à l'agrandissement des installations de production de vaccins à Belleville, en Ontario.

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|--|---------------|---------------|
| Facilité de crédit renouvelable | — | 4 448 |
| Capitaux propres | 8 496 | 9 103 |
| Dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an) | 1 421 | 1 715 |
| Aide gouvernementale remboursable (y compris la tranche échéant à moins d'un an) | 7 925 | 2 476 |
| Produits tirés de l'octroi de licences reportés non remboursables (y compris la tranche échéant à moins d'un an) | 20 839 | — |
| | 38 681 | 17 742 |

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

15. Instruments financiers

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont évalués au fur et à mesure à la juste valeur ou au coût après amortissement. Aux 30 juin, le classement des instruments financiers, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

| 2010 | Détenus à des fins de transaction | Prêts et créances | Autres passifs financiers | Valeur comptable totale | Juste valeur |
|--|-----------------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------------|--------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 11 070 | — | — | 11 070 | 11 070 |
| Débiteurs ¹ | — | 7 240 | — | 7 240 | 7 240 |
| Débiteurs à long terme | — | 1 156 | — | 1 156 | 1 156 |
| | 11 070 | 8 396 | — | 19 466 | 19 466 |
| Passifs financiers | | | | | |
| Créditeurs et charges à payer ² | — | — | 9 505 | 9 505 | 9 505 |
| Dettes à long terme | — | — | 1 421 | 1 421 | 1 421 |
| Aide gouvernementale sous forme de prêts | — | — | 7 925 | 7 925 | 7 925 |
| | — | — | 18 851 | 18 851 | 18 851 |
| 2009 | | | | | |
| | Détenus à des fins de transaction | Prêts et créances | Autres passifs financiers | Valeur comptable totale | Juste valeur |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5 950 | — | — | 5 950 | 5 950 |
| Liquidités soumises à restrictions | 1 227 | — | — | 1 227 | 1 227 |
| Débiteurs ¹ | — | 3 539 | — | 3 539 | 3 539 |
| Débiteurs à long terme | — | 1 025 | — | 1 025 | 1 025 |
| | 7 177 | 4 564 | — | 11 741 | 11 741 |
| Passifs financiers | | | | | |
| Facilité de crédit renouvelable | — | — | 4 448 | 4 448 | 4 448 |
| Créditeurs et charges à payer ² | — | — | 9 527 | 9 527 | 9 527 |
| Dettes à long terme ³ | — | — | 1 779 | 1 779 | 1 779 |
| Aide gouvernementale sous forme de prêts | — | — | 2 476 | 2 476 | 2 476 |
| | — | — | 18 230 | 18 230 | 18 230 |

¹ Exclusion faite des actifs non financiers comprenant les taxes de vente provinciale et fédérale et les crédits d'impôt à recevoir totalisant 1 361 \$ [181 \$ en 2009].

² Exclusion faite des passifs non financiers comprenant les taxes de vente provinciale et fédérale et les impôts sur le capital, les montants à verser qui ne sont pas des obligations contractuelles et les montants qui seront réglés en actions totalisant 211 \$ [2 080 \$ en 2009].

³ Exclusion faite des frais de financement comptabilisés en réduction du solde de l'emprunt totalisant 64 \$ en 2009.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

15. Instruments financiers [suite]

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 — évaluation fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 — techniques d'évaluation fondées sur des données qui sont des prix cotés d'instruments financiers semblables sur des marchés actifs; des prix cotés sur des marchés inactifs pour des instruments identiques ou semblables; des données autres que des prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation qui sont observables pour cet instrument; et des données obtenues principalement à partir de données observables ou qui sont corroborées par des données de marché par corrélation ou par un autre moyen.

Niveau 3 — techniques d'évaluation fondées sur des données de marché importantes non observables.

Un instrument financier doit être classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie et ont été classés au niveau 1.

JUSTE VALEUR

La société a calculé la juste valeur estimative de ses instruments financiers d'après les méthodes d'évaluation appropriées; toutefois, l'établissement de ces estimations exige beaucoup de discernement. Par conséquent, la juste valeur estimative n'est pas nécessairement représentative des montants que la société pourrait réaliser sur un marché boursier à l'heure actuelle. Le recours à diverses hypothèses et méthodes se répercute sur les montants établis à la juste valeur estimative. Les méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers se présentent comme suit :

- Étant donné leur brève échéance, la juste valeur des débiteurs, de la facilité de crédit renouvelable et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable.
- Les débiteurs à long terme sont comptabilisés au coût après amortissement. Chaque composante ayant été actualisée à un taux auquel la société s'attendrait pour des créances semblables, le coût après amortissement se rapproche de la juste valeur.
- La juste valeur de la dette à long terme est à peu près égale à la valeur comptable en raison des taux d'intérêt variables exigés sur ces prêts.
- L'aide gouvernementale sous forme de prêts est comptabilisée à son coût après amortissement, qui se rapproche de la juste valeur en raison du recours à des taux d'actualisation auxquels la société s'attendrait pour des prêts semblables.

RISQUE DE CHANGE

La société exerce ses activités à l'échelle internationale et une tranche importante de ses produits tirés des ventes est libellée en dollars américains, en euros, en dollars néo-zélandais et en dollars australiens. Cela entraîne un risque financier en raison des fluctuations du dollar canadien par rapport à ces devises. La société dispose d'une protection naturelle contre une partie de ce risque, en ce sens que beaucoup de ses dépenses sont en dollars américains, en euros et en dollars australiens. Toute fluctuation dans le règlement des produits de la société pourrait entraîner des fluctuations imprévues des résultats d'exploitation consolidés de la société. Aux 30 juin 2010 et 2009, la société n'avait pas conclu de contrats de couverture de devises afin de gérer son risque de change.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

15. Instruments financiers [suite]

Les soldes importants en devises aux 30 juin étaient les suivants :

| | Dollars américains | | Euros | |
|---|--------------------|------------|-----------|-----------|
| | 2010 \$ | 2009 \$ | 2010 € | 2009 € |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 166 | 3 051 | 196 | 228 |
| Débiteurs | 3 462 | 1 676 | 320 | 462 |
| Facilité de crédit renouvelable | — | (3 868) | — | — |
| Créditeurs et charges à payer | (1 419) | (3 812) | (300) | (231) |
| | 3 209 | (2 953) | 216 | 459 |

| | Dollars australiens | | Dollars néo-zélandais | |
|---|---------------------|------------|-----------------------|------------|
| | 2010 \$ | 2009 \$ | 2010 \$ | 2009 \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 397 | 486 | — | — |
| Débiteurs | 1,024 | 318 | 103 | 23 |
| Créditeurs et charges à payer | (602) | (508) | (69) | (121) |
| Dette à long terme | (403) | (462) | — | — |
| | 416 | (166) | 34 | (98) |

D'après l'exposition nette susmentionnée aux 30 juin 2010 et 2009, et en supposant que toutes les autres variables sont égales par ailleurs, une appréciation ou dépréciation de 10 % du dollar canadien par rapport aux autres devises aurait eu l'effet suivant sur la perte nette et le résultat étendu :

| 2010 | Dollar canadien | |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|
| | Appréciation de 10 % | Dépréciation de 10 % |
| | \$ | \$ |
| Par rapport au dollar américain | 341 | (341) |
| Par rapport à l'euro | 29 | (29) |
| Par rapport au dollar australien | 37 | (37) |
| Par rapport au dollar néo-zélandais | 2 | (2) |
| Baisse (hausse) | 409 | (409) |

| 2009 | Dollar canadien | |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|
| | Appréciation de 10 % | Dépréciation de 10 % |
| | \$ | \$ |
| Par rapport au dollar américain | 341 | (341) |
| Par rapport à l'euro | (75) | 75 |
| Par rapport au dollar australien | 16 | (16) |
| Par rapport au dollar néo-zélandais | 7 | (7) |
| Baisse (hausse) | 289 | (289) |

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

15. Instruments financiers [suite]

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque d'une perte imprévue si une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles.

La société surveille régulièrement le risque de crédit et la solvabilité des contreparties. Les concentrations du risque de crédit à l'égard des comptes clients sont limitées en raison du nombre élevé de clients et de leur répartition entre diverses régions.

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|-----------------------------------|------------|------------|
| À court terme et non dépréciés | 3 388 | 1 886 |
| Échus depuis | | |
| 31 à 60 jours | 420 | 736 |
| 61 à 90 jours | 332 | 414 |
| Plus de 90 jours | 228 | 141 |
| Provision pour créances douteuses | (16) | (8) |
| Comptes clients | 4 352 | 3 169 |

Au 30 juin 2010, les débiteurs liés aux incitatifs gouvernementaux représentaient 10 % des actifs à court terme [2 % en 2009].

Au 30 juin 2010, deux clients représentaient 22 % des comptes clients [deux clients représentaient 25 % de ceux-ci en 2009].

La trésorerie est déposée dans une banque à charte canadienne, deux banques américaines, une banque irlandaise et une banque australienne.

L'exposition maximale de la société au risque de crédit correspond à la valeur comptable totale de ses actifs financiers.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le risque d'illiquidité est le risque que la société ne puisse pas respecter ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. L'objectif de la société est de combler les besoins en liquidités prévus et de répondre aux changements dans les besoins en liquidités. La société gère ce risque en gérant sa structure du capital, c'est-à-dire en surveillant continuellement ses flux de trésorerie réels et projetés.

Les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers étaient les suivantes aux 30 juin :

| 2010 | Total \$ | Un an \$ | De deux ans à trois ans \$ | De quatre ans à cinq ans \$ | Plus de 5 ans \$ |
|--|-------------|-------------|-------------------------------------|--------------------------------------|------------------------|
| Facilité de crédit renouvelable | — | — | — | — | — |
| Créditeurs et charges à payer | 9 505 | 9 505 | — | — | — |
| Dette à long terme | 1 718 | 183 | 1 014 | 352 | 169 |
| Aide gouvernementale sous forme de prêts | 10 580 | 960 | 1 920 | 4 142 | 3 558 |
| | 21 803 | 10 648 | 2 934 | 4 494 | 3 727 |

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

15. Instruments financiers [suite]

| 2009 | Total | Un an | De deux ans à trois ans | De quatre ans à cinq ans | Plus de 5 ans |
|--|--------|--------|-------------------------------|--------------------------------|------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Facilité de crédit renouvelable | 4 448 | 4 448 | — | — | — |
| Créditeurs et charges à payer | 9 527 | 9 527 | — | — | — |
| Dette à long terme | 2 026 | 663 | 1 016 | 134 | 213 |
| Aide gouvernementale sous forme de prêts | 3 910 | — | — | 477 | 3 433 |
| | 19 911 | 14 638 | 1 016 | 611 | 3 646 |

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Les instruments financiers pouvant poser un risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie pour la société sont les actifs et passifs dont le taux d'intérêt est variable. Les débiteurs et les créditeurs ainsi que les charges à payer ne portent pas intérêt. La facilité de crédit renouvelable et les facilités de prêt de la BDC et d'ANZ Bank incluses dans la dette à long terme comportent des taux d'intérêt variables. D'après la valeur comptable de ces passifs à taux d'intérêt variables en date du 30 juin 2010, une augmentation ou diminution présumée de 25 points de base des taux d'intérêt au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010 aurait entraîné la hausse (baisse) suivante de la perte nette et du résultat étendu :

| | Taux d'intérêt | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| | Hausse de 25 points \$ | Baisse de 25 points \$ |
| Baisse (hausse) de la perte nette et du résultat étendu | (4) | 4 |

Les actifs financiers et les passifs financiers portant intérêt à des taux fixes sont exposés au risque de taux d'intérêt de la juste valeur. Certains équivalents de trésorerie portent intérêt à un taux fixe, mais ne sont pas réputés importants étant donné qu'il s'agit de placements à court terme. Les débiteurs à long terme ne portent aucun intérêt, mais sont comptabilisés au coût après amortissement, calculé selon des taux d'actualisation convenant à chaque composante. Les obligations de la société au titre de contrats de location-acquisition sont à taux d'intérêt fixes. L'aide gouvernementale sous forme de prêts ne porte pas intérêt comme il est décrit à la note 11 c). Ces prêts sont comptabilisés à leur coût après amortissement, calculé à l'aide des taux d'actualisation appropriés à chaque composante.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

16. Informations financières sectorielles

Les trois secteurs isolables de la société, soit les secteurs de la santé animale, de la santé humaine et de la salubrité des aliments, sont des unités fonctionnelles stratégiques qui offrent des produits distincts et exigent une technologie et des stratégies de commercialisation différentes.

| | 2010 | | | | |
|---|---------------------|---------------------|------------------------------|--------------------|-------------|
| | Santé humaine \$ | Santé animale \$ | Salubrité des aliments \$ | Siège social \$ | Total \$ |
| Chiffre d'affaires | — | 26 993 | — | — | 26 993 |
| Gain à la vente d'actifs incorporels | — | 883 | — | — | 883 |
| Octroi de licences et collaborations de recherche | 18 023 | — | — | — | 18 023 |
| | 18 023 | 27 876 | — | — | 45 899 |
| Charges | — | 19 257 | 1 862 | 4 715 | 25 834 |
| BAlIA avant frais de recherche et de développement | 18 023 | 8 619 | (1 862) | (4 715) | 20,065 |
| Frais de recherche et de développement | 13 230 | 3 079 | 1 613 | — | 17 922 |
| Aide gouvernementale remboursable | 3 884 | — | — | — | 3 884 |
| Moins : aide gouvernementale, montant net | (2 793) | (13) | (375) | — | (3 181) |
| Frais de recherche et de développement, montant net | 14 321 | 3 066 | 1 238 | — | 18 625 |
| Intérêts débiteurs, montant net | — | 44 | — | 618 | 662 |
| Amortissement et dépréciation d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels | 988 | 635 | 65 | 205 | 1 893 |
| Frais de financement | — | — | — | 64 | 64 |
| Perte de change | — | — | — | 505 | 505 |
| Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) avant impôts sur les bénéfices | 2 714 | 4 874 | (3 165) | (6 107) | (1 684) |
| Charge d'impôts sur les bénéfices | | | | | |
| – exigibles | — | 154 | — | — | 154 |
| – futurs | — | (248) | — | — | (248) |
| Actifs sectoriels | 11 271 | 17 130 | 10 809 | 12 929 | 52 139 |
| Écart d'acquisition | — | 456 | — | — | 456 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 254 | 331 | 7 107 | 453 | 8 145 |

*(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)***16. Informations financières sectorielles [suite]**

| | 2009 | | | | |
|--|---------------------|---------------------|------------------------------|--------------------|-------------|
| | Santé humaine \$ | Santé animale \$ | Salubrité des aliments \$ | Siège social \$ | Total \$ |
| Chiffre d'affaires | — | 33 276 | 5 | — | 33 281 |
| Charges | — | 21 062 | 1 471 | 4 968 | 27 501 |
| BAIIA avant frais de recherche et de développement | — | 12 214 | (1 466) | (4 968) | 5 780 |
| Frais de recherche et de développement | 9 928 | 1 774 | 1 613 | — | 13 315 |
| Moins : aide gouvernementale, montant net | (1 517) | — | (345) | — | (1 862) |
| Frais de recherche et de développement, montant net | 8 411 | 1 774 | 1 268 | — | 11 453 |
| Intérêts débiteurs, montant net | — | 47 | — | 630 | 677 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels | 1 173 | 839 | 50 | 178 | 2 240 |
| Frais de financement | — | — | — | 1 787 | 1 787 |
| Gain de change | — | — | — | (191) | (191) |
| Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) avant impôts sur les bénéfices | (9 584) | 9 554 | (2 784) | (7 372) | (10 186) |
| Charge d'impôts sur les bénéfices | — | 314 | — | — | 314 |
| Actifs sectoriels | 9 558 | 14 226 | 2 364 | 8 493 | 34 641 |
| Écart d'acquisition | — | 456 | — | — | 456 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 82 | 126 | 1 139 | 134 | 1 481 |

La société utilise le BAIIA [bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement] avant les frais de recherche et de développement pour mesurer l'apport de chaque secteur à la société en matière d'exploitation.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

16. Informations financières sectorielles [suite]

Les informations financières sectorielles sont une analyse des activités de la société selon les secteurs géographiques suivants, d'après l'emplacement de ses clients :

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Produits | | |
| Canada | 5 591 | 6 512 |
| Europe * | 1 052 | 1 277 |
| États-Unis | 32 647 | 18 307 |
| Australie | 3 642 | 3 675 |
| Divers ** | 2 967 | 3 510 |
| Total des produits | 45 899 | 33 281 |

* S'entend essentiellement de l'Espagne, des Pays-Bas, de l'Irlande et du Royaume-Uni.

** S'entend essentiellement de l'Asie, de l'Amérique du Sud et du Moyen-Orient.

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|--|---------------|---------------|
| Total de l'actif | | |
| Canada | 43 789 | 27 485 |
| Irlande | 744 | 1 337 |
| États-Unis | 4 212 | 3 060 |
| Australie | 3 394 | 2 759 |
| Total de l'actif | 52 139 | 34 641 |
| Immobilisations corporelles et écart d'acquisition | | |
| Canada | 16 133 | 8 988 |
| Divers | 907 | 962 |
| Total des immobilisations corporelles et de l'écart d'acquisition | 17 040 | 9 950 |

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

17. Impôts sur les bénéfices

Le rapprochement des impôts sur les bénéfices calculés aux taux d'imposition prévus par la loi et de la charge d'impôts se présente comme suit :

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|---|------------|------------|
| Perte avant impôts sur les bénéfices | (1 684) | (10 186) |
| Taux d'imposition sur les bénéfices de base | 31,88 % | 32,87 % |
| Recouvrement d'impôts calculé | 537 | 3 348 |
| Incidence sur le taux d'imposition sur les bénéfices résultant de ce qui suit : | | |
| Écart de taux de territoires étrangers | (10) | 8 |
| Économies fiscales latentes découlant des pertes de l'exercice non constatées et d'autres actifs d'impôts | (6 218) | (3 537) |
| Économies fiscales découlant des pertes et d'autres actifs d'impôts non encore constatées | 3 493 | 212 |
| Bénéfice comptable non imposable | 2 569 | — |
| Charges comptables non déductibles aux fins de l'impôt sur les bénéfices | (277) | (345) |
| | 94 | (314) |

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010, la société a utilisé une tranche de 10 752 \$ des pertes non constatées précédemment dans le but de réduire le bénéfice imposable aux fins de l'impôt fédéral et des impôts provinciaux. La société a également comptabilisé des actifs d'impôts futurs de 248 \$ découlant d'écarts temporaires provenant de sa succursale américaine puisqu'il semble plus probable qu'improbable que le bénéfice imposable futur soit suffisant pour utiliser ces actifs.

Au 30 juin 2010, la société disposait de pertes autres qu'en capital d'environ 26 207 \$ aux fins de l'impôt fédéral au Canada et de l'impôt de l'Ontario, et de 20 495 \$ aux fins de l'impôt du Québec, pouvant être utilisées pour réduire le bénéfice imposable futur. Ces pertes viennent à échéance comme suit :

| | Fédéral et Ontario \$ | Québec \$ |
|------|-----------------------------|--------------|
| 2015 | 2 320 | 1 510 |
| 2026 | 3 767 | 2 046 |
| 2027 | 7 204 | 6 481 |
| 2028 | 7 283 | 5 766 |
| 2029 | 4 609 | 4 692 |
| 2030 | 1 024 | — |
| | 26 207 | 20 495 |

La société dispose des pertes autres qu'en capital suivantes qu'elle peut reporter sur les exercices ultérieurs dans des territoires étrangers :

| | \$ | Expiration |
|-----------|-------|--------------|
| Irlande | 2 516 | Indéterminée |
| Australie | 5 716 | Indéterminée |

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

17. Impôts sur les bénéfices [suite]

La société dispose de dépenses au titre de la recherche scientifique et du développement expérimental [«RS&DE»] d'environ 44 900 \$ [39 000 \$ en 2009] aux fins de l'impôt sur les bénéfices du fédéral et de l'Ontario et de 56 500 \$ [49 000 \$ en 2009] aux fins de l'impôt du Québec qui n'ont pas été déduites. Ces dépenses peuvent servir à réduire le bénéfice imposable futur et peuvent être reportées en avant pour une durée indéterminée. Les crédits d'impôt et les dépenses au titre de la recherche et du développement peuvent être vérifiés par les administrations fiscales et, par conséquent, ces montants peuvent varier.

Les impôts sur les bénéfices futurs reflètent les incidences fiscales nettes des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Les éléments importants des actifs et passifs d'impôts futurs de la société se présentent comme suit :

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|---|--------------|--------------|
| Actifs d'impôts futurs | | |
| Report en avant de pertes d'exploitation nettes | 8 639 | 10 296 |
| Excédent de la valeur fiscale des immobilisations corporelles et des actifs incorporels sur leur valeur comptable | 2 254 | 2 341 |
| Frais de recherche et de développement | 11 629 | 11 331 |
| Aide gouvernementale reportée | 1 336 | 849 |
| Produits tirés de l'octroi de licences reportés | 2 693 | — |
| Divers | 247 | 60 |
| Frais de financement | 122 | 807 |
| Total des actifs d'impôts futurs, montant brut | 26 920 | 25 684 |
| Moins : provision pour moins-value | (25 233) | (23 919) |
| Actifs d'impôts futurs, montant net | 1 687 | 1 765 |
| Passifs d'impôts futurs | | |
| Excédent de la valeur comptable des actifs incorporels sur leur valeur fiscale | 1 439 | 1 765 |
| Total des passifs d'impôts futurs | 1 439 | 1 765 |
| Actifs d'impôts futurs, montant net | 248 | — |

Les économies d'impôts liées aux actifs d'impôts futurs ont été comptabilisées jusqu'à concurrence des passifs d'impôts futurs selon la méthode axée sur le bilan.

Les éléments importants de la charge (du recouvrement) d'impôts se présentent comme suit :

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|---|------------|------------|
| Charge d'impôts exigibles | 3 399 | 526 |
| Économie d'impôts futurs résultant de la constatation des reports en avant de pertes et d'autres écarts temporaires | (3 493) | (212) |
| | (94) | 314 |

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

18. Autres charges

En raison de la situation financière de la société au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2009, un certain nombre de mesures stratégiques ont été prises avant la signature de l'entente de collaboration décrite à la note 12, et aucune de ces mesures n'a été menée à terme. Les coûts engagés, de 863 \$, constituent principalement des honoraires.

19. Régimes d'avantages des employés

La société offre deux régimes de retraite à cotisations déterminées à ses employés américains et canadiens. Les cotisations à ces régimes sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010, la société a cotisé et passé en charges, au titre des régimes à cotisations déterminées, un montant de 745 \$, dont une tranche de 464 \$ a été payée sous forme d'actions. Un montant additionnel de 64 \$ a été comptabilisé le 30 juin 2010 et payé en actions en juillet 2010 [587 \$ en 2009, dont une tranche de 533 \$ a été payée en actions] [note 13 c] iii].

20. Engagements et éventualités

i] ENGAGEMENTS

La société s'est engagée à effectuer les paiements minimaux futurs suivants dans le cadre de divers contrats de location-exploitation visant les bâtiments et le matériel :

| | \$ |
|------|-----|
| 2011 | 292 |
| 2012 | 61 |
| 2013 | 26 |
| 2014 | 7 |
| 2015 | 7 |
| | 393 |

En plus des redevances décrites à la note 11 a), la société s'est engagée à verser des redevances de 1 % à 5 % découlant de certains contrats de licence sur la vente de certains produits à l'égard de la commercialisation de technologies ou de produits particuliers.

Au 30 juin 2010, la société avait des engagements en matière de dépenses en immobilisations incorporelles en construction relativement aux installations de fabrication de vaccins de 15 000 \$ [néant en 2009]. Une partie de ces engagements sera financée par une aide et des incitatifs gouvernementaux ainsi que par des prêts consentis par la BDC pour un montant global d'environ 10 000 \$.

Le 2 juillet 2004, la société a mis en œuvre, avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le financement de deux chaires en recherche industrielle à la Vaccine & Infectious Disease Organization. En vertu de cette entente, la société reçoit les premiers droits commerciaux aux nouveaux vaccins de salubrité des aliments pour combattre les maladies infectieuses chez les animaux, y compris la *Salmonella enteritidis*, le *Campylobacter* et le *Cryptosporidium parvum*. L'engagement financier de la société est d'au plus 400 \$ par année, payable semestriellement sur cinq ans. La société a passé en charges le paiement final de 376 \$ prévu par l'entente au titre des frais de recherche et de développement au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2009.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

20. Engagements et éventualités [suite]

ii] ÉVENTUALITÉS

La société est partie, de temps à autre, à des litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La société estime que ses défenses sont valables à cet égard et qu'elle a constitué une provision adéquate pour y parer. De l'avis de la société, il n'existe aucun risque important lié au règlement possible de ces litiges.

En décembre 2009, un ancien conseiller financier, qui avait déjà demandé le paiement d'un montant égal à 6 % des fonds reçus en vertu de l'entente [note 12], a déposé une poursuite contre la société relativement à cette demande de paiement. La direction croit que cette demande est futile et sans fondement et elle la conteste vigoureusement. L'issue est toutefois incertaine pour l'instant. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés à cet égard.

La société participe à des accords de financement de recherche et de développement, dont certains, fondés sur les meilleures estimations de la direction, sont comptabilisés en diminution du coût correspondant, et d'autres comme une obligation liée aux incitatifs gouvernementaux reportés. Les accords de financement font l'objet d'une vérification des bailleurs de fonds. Tout rajustement jugé important sera effectué au cours de la période où il est connu.

La société conclut périodiquement des ententes de recherche avec des tiers qui comprennent des dispositions d'indemnisation courantes au sein de l'industrie. En vertu de ces garanties, la société est généralement tenue d'indemniser l'autre partie pour certains dommages-intérêts subis et certains coûts engagés par suite de dommages-intérêts découlant de ces opérations. Dans certains cas, le montant maximal des paiements futurs qui pourrait être exigé en vertu de ces dispositions d'indemnisation est illimité. Ces dispositions restent habituellement en vigueur après la résiliation de l'entente sous-jacente. Étant donné la nature des obligations d'indemnisation, la société ne peut faire d'estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de payer. Par le passé, la société n'a jamais versé de paiements d'indemnisation en vertu de ces ententes et aucun montant n'a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés relativement à ces obligations d'indemnisation.

En vertu d'un contrat de travail, la société s'est engagée à payer des redevances sur les ventes nettes du complexe MCC, qui comprend l'*Urocidin*, à un taux de 1,5 % pour les premiers 10 000 \$ en chiffre d'affaires net, et de 1 % pour les 20 000 \$ suivants.

21. États des flux de trésorerie consolidés

| | 2010 \$ | 2009 \$ |
|---|----------------|--------------|
| Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement | | |
| Débiteurs | (3 405) | 2 155 |
| Stocks | (1 260) | (708) |
| Charges payées d'avance et dépôts | (223) | 70 |
| Créditeurs et charges à payer | (2 688) | 2 335 |
| Impôts sur les bénéfices et autres impôts et taxes à payer ou à recevoir | (384) | 216 |
| | (7 960) | 4 068 |

Les créditeurs et charges à payer constituent des passifs d'un montant de 64 \$ que la société peut régler par voie d'émission d'actions [1 837 \$ en 2009].

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

21. États des flux de trésorerie consolidés [suite]

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :

| | 2009 | 2008 |
|--|-------|------|
| | \$ | \$ |
| Montant versé au comptant pour | | |
| Impôts sur les bénéfices | 312 | 109 |
| Intérêts | 287 | 651 |
| | 599 | 760 |
| Activités d'investissement et de financement hors caisse | | |
| Contrats de location-acquisition | 356 | 156 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les crédateurs et charges à payer | 3 127 | — |

22. Frais de financement

| | 2010 | 2009 |
|---|------|-------|
| | \$ | \$ |
| Intérêts sur la dette à long terme | 285 | 324 |
| Autres intérêts débiteurs | 27 | 417 |
| Intérêts créditeurs | (56) | (59) |
| Intérêts créditeurs au titre de la désactualisation des débiteurs | (82) | (59) |
| Intérêts débiteurs au titre de la désactualisation des prêts ne portant pas intérêt | 488 | 55 |
| Amortissement des frais de financement | 64 | 1 787 |
| | 726 | 2 465 |

23. Opérations entre parties liées

En plus des opérations entre parties liées figurant ailleurs dans les états financiers consolidés, la société a payé un montant de 82 \$ à titre d'honoraires de consultation à deux administrateurs [70 \$ à un administrateur en 2009] et acheté certains éléments des stocks d'une société détenue par un administrateur pour un montant de 15 \$ [5 \$ en 2009]. La société a reçu un paiement pour services rendus à une société détenue par un administrateur de 88 \$ [45 \$ en 2009].

24. Gain à la vente d'actifs incorporels

Le 23 juillet 2009, la société a cédé sa participation dans une inscription réglementaire aux États-Unis pour sa préparation anesthésique vétérinaire *Ketamine* à Bioniche Teoranta, société indépendante, pour une contrepartie de 883 \$ [800 \$ US]. À la clôture, la société a reçu 606 \$ [549 \$ US] au comptant, et des crédateurs d'un montant de 277 \$ [251 \$ US] ont fait l'objet d'une renonciation.

La participation de la société dans l'inscription réglementaire représentait un actif incorporel développé en interne non comptabilisé, et, à ce titre, un montant de 883 \$, constituant le total de la contrepartie reçue, a été comptabilisé à titre de gain à la vente d'actifs incorporels.

(en milliers de dollars canadiens ou autres devises, sauf les nombres d'actions et les montants par action ou lorsque indiqué)

25. Événements postérieurs à la date du bilan

Le 28 juillet 2010, la société était admissible à recevoir sous forme d'un prêt sans intérêt de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario jusqu'à 750 \$ pour financer les dépenses admissibles effectuées par la société entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 dans le cadre du développement d'une installation pilote de fermentation. Cette installation fait partie du centre de fabrication de vaccins en santé animale et en salubrité des aliments de la société en construction actuellement. Le prêt est remboursable en versements mensuels égaux, à compter du 1^{er} juillet 2011, sur une période de cinq ans. Le financement lié aux dépenses admissibles s'élevant à 40 \$ n'a pas été comptabilisé puisqu'il le sera après la présentation des demandes.

26. États financiers consolidés correspondants

Les états financiers consolidés correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers consolidés adoptée pour l'exercice 2010.

CONSEIL D'ADMINISTRATION**GRAEME MCRAE**^{3, 4, 5, 6}

Président du conseil d'administration, président et chef de la direction
Bioniche Life Sciences Inc.

STANLEY ALKEMADE, D.M.V.^{4, 5, 6}

Président, BioMedEx Inc.

ARMEN APRIKIAN, M.D., F.R.C.S. (C)
(OBSERVATEUR)⁴

Chef, division d'urologie, département de chirurgie, Université McGill et chef provisoire, département d'oncologie, Centre universitaire de santé McGill

ALBERT BERALDO^{1, 2, 6}

Président, Alveda Pharmaceuticals Inc.

MARGARET CUNNINGHAM, Ph. D.^{1, 3, 6}

Directrice, School of Business, doyenne associée et chaire R. A. Jodrey, faculté de gestion, Université Dalhousie, Halifax, Nouvelle-Écosse

PIERRE-YVES DESBIENS, CA, MBA^{1, 2, 6}

Vice-président, Finances, PureCell Technologies Inc.

JAMES JOHNSON, Ph. D.^{4, 6}

Président et fondateur, Johnson & Associates

NICK PHOTIADES^{1, 6}

Consultant en gestion et en planification stratégique

LYLE VANCLIEF^{3, 6}

Consultant en agriculture et en agroalimentaire

¹ Membre du comité de vérification

² Membre du comité de rémunération

³ Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de mise en candidature

⁴ Membre du comité de vérification scientifique

⁵ Membre du comité de gestion des risques

⁶ Chaque administrateur a été élu pour occuper son poste jusqu'à la date de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la société.

HAUTE DIRECTION**Graeme McRae**

Président du conseil d'administration, président et chef de la direction

Cindy Benning

Vice-présidente, Opérations, Qualité et Affaires réglementaires

Monique Champagne

Vice-présidente, Recherche clinique

François Charette, M.D., MBA

Vice-président principal et directeur médical en chef

Rick Culbert

Président, Bioniche Food Safety

Mohamed Elrafih

Vice-président, Service de fabrication

Brian Ford, B.A., CA

Vice-président, Finances et chef de la direction financière

Andrew Grant

Président de division, Exportations, Bioniche Animal Health, Europe et Australie

Cameron Groome

Premier vice-président, Développement stratégique de l'entreprise

Bruce McLeod

Vice-président, Ressources humaines

Jim Phillips

Président, Bioniche Animal Health (Global)

Nigel C. Phillips, Ph. D.

Vice-président principal, Affaires scientifiques et chef scientifique

Dragan Rogan, Ph. D.

Vice-président, Recherche et développement Santé animale

Jennifer Shea

Vice-présidente, Communications de l'entreprise et relations avec les investisseurs et le gouvernement

Rick Sutin

Secrétaire de la société (intérimaire)

Gary Weber, Ph. D.

Président, Bioniche Food Safety (États-Unis)

INSCRIPTION À LA BOURSE :

Bourse de Toronto
Symbole : BNC

CONSEILLERS JURIDIQUES :

Ogilvy, Renault
Toronto (Ontario) Canada

VÉRIFICATEURS :

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Montréal (Québec) Canada

AGENT DES TRANSFERTS :

Compagnie Trust CIBC Mellon
P.O. Box 7010
Adelaide Street Postal Station
Toronto (Ontario) M5C 2W9
Téléphone : 416-643-5500
Sans frais : 800-387-0825
Télécopieur : 416-643-5501

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES :

Les demandes de renseignements au sujet d'un transfert d'actions ou d'un certificat égaré et les avis de changement d'adresse doivent être adressés à l'agent des transferts mentionné ci-dessus.

Les renseignements de nature générale sur la société, les récents communiqués de presse et les documents déposés sur SEDAR peuvent être obtenus sur notre site Web, à l'adresse www.bioniche.com, auprès de notre service des communications et des relations avec les investisseurs et le gouvernement, au 613-966-8058, ou par courriel, à l'adresse info@Bioniche.com.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET À L'INTENTION DES INVESTISSEURS :**Jennifer Shea**

Vice-présidente, Communications de l'entreprise et relations avec les investisseurs et le gouvernement

Bioniche Life Sciences Inc.

P.O. Box 1570

Belleville (Ontario) Canada

K8N 5J2

Téléphone : 613-966-8058, poste 1250

Télécopieur : 613-966-4177

Jennifer.Shea@Bioniche.com



www.Bioniche.com



P.O. Box 1570
Belleville, Ontario
Canada, K8N 5J2

Tél. : 613 966-8058
Télééc. : 613 966-4177